



SERIE GOUVERNANCE ET CITOYENNETE

La pêche en eau trouble ?

*Propositions pour une gestion durable
des ressources marines*

CAHIERS DE PROPOSITIONS POUR LE XXI^{ÈME} SIÈCLE - EDITIONS CHARLES LÉOPOLD MYER

Les cahiers de propositions pour le XXI^e siècle

Les cahiers de propositions forment une collection de petits livres regroupant, dans chacun des domaines déterminants pour notre avenir, les propositions qui auront semblé les plus pertinentes pour mettre en œuvre dans nos sociétés les ruptures et les évolutions nécessaires à la construction d'un XXI^e siècle plus juste et plus soutenable. Leur objectif est de stimuler un débat sur ces questions aussi bien au niveau local qu'au niveau mondial.

Les grandes mutations que l'on regroupe sous le terme de "mondialisation" constituent, en elles-mêmes, autant de chances de progrès que de risques de voir s'accroître les inégalités sociales et les déséquilibres écologiques. L'essentiel est de ne pas laisser les grands acteurs politiques et économiques conduire seuls ces mutations. Trop prisonniers de leurs propres logiques de court terme, ils ne pourront que nous mener à une crise mondiale permanente, devenue manifeste depuis les attentats du 11 septembre aux Etats-Unis.

C'est pourquoi l'Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire [voir annexe] a lancé l'idée, au cours des années 2000 et 2001, d'un processus de collecte et d'identification de propositions émanant de différents mouvements et organisations, de différents acteurs de la société, de différentes régions du monde. Ce travail s'est déroulé au moyen de forums électroniques, et a été ponctué par une série d'ateliers ou de rencontres au niveau international, qui ont abouti la présentation, à l'occasion de l'Assemblée Mondiale des Citoyens tenue à Lille (France) en décembre 2001, d'une soixantaine de textes de propositions.

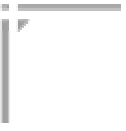
Ce sont ces textes, éventuellement complétés et mis à jour, qui sont maintenant publiés par un réseau d'éditeurs associatifs et institutionnels en 6 langues (anglais, espagnol, portugais, français, arabe et chinois) et dans 7 pays (Pérou, Brésil, Zimbabwe, France, Liban, Inde, Chine). Ces éditeurs travaillent ensemble pour les adapter aux différents contextes culturels et géopolitiques, afin que les cahiers de propositions suscitent dans chacune de ces régions du monde un débat le plus large possible, et qu'ils touchent les publics auxquels ils ont destinés, que ce soit les décideurs, les journalistes, les jeunes ou les mouvements sociaux.

Présentation du cahier « La pêche en eau trouble ? »

Le secteur de la pêche artisanale contribue de manière cruciale à la nutrition humaine et au progrès social et économique. Les femmes y jouent un rôle très important bien qu'elles n'apparaissent pas toujours dans les statistiques officielles. Malgré cela, le secteur de la pêche artisanale n'a pas la reconnaissance qu'il mérite. Il reste marginalisé ou exclu par nombre d'organisations responsables de l'élaboration des politiques de développement. De plus, l'activité artisanale est confrontée à la diminution progressive de ses ressources halieutiques, car elle est en compétition avec la pêche industrielle qui intervient sur les mêmes espaces, les mêmes ressources, pour les mêmes marchés mais dans des conditions totalement inégales.

Ce document regroupe des propositions émanant de différents réseaux et organisations de pêcheurs artisanaux autour de 4 axes fondamentaux :

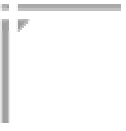
- Réduire l'écart séparant les pays du Nord de ceux du Sud en termes de consommation de poissons et de ressources halieutiques.
- Considérer le poisson non comme une ressource visant à générer des devises dans le commerce international mais comme une source d'alimentation et de bien-être humains.
- Destiner la production halieutique non à l'alimentation animale mais à la consommation humaine.
- Développer des modèles d'aquaculture durable et limiter l'aquaculture industrielle.



La pêche en eau trouble ?

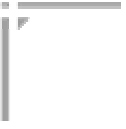
*Propositions pour une gestion durable
des ressources marines*

Cahier coordonné par le collectif international d'appui
aux pêcheurs artisans et travailleurs de la pêche



Sommaire

INTRODUCTION : FACE A LA CRISE DE LA PECHE, DEFENDRE LE SECTEUR ARTISANAL	9
LES AXES D'ACTION ET DE REFLEXION	10
ORIGINE ET ELABORATION DE CE CAHIER	11
PREMIERE PARTIE : LES ENJEUX DE LA PECHE AU XXIE SIECLE	13
L'AVENEMENT DE LA PECHE INDUSTRIELLE : REVOLUTION OU IMPASSE ?.....	13
SURPECHE : UNE FUITE EN AVANT.....	16
LA PECHE A PETITE ECHELLE DEMEURE ESSENTIELLE	24
LA PECHE "RESPONSABLE" ET SES AMBIGUÏTES	28
VERS UN NOUVEAU MODELE DE GESTION DES PECHERIES	34
LA PLACE DES FEMMES	39
SECONDE PARTIE : LA REPOSE DES PECHEURS ARTISANS	42
CHAPITRE 1 LE FORUM MONDIAL DES PECHEURS ET TRAVAILLEURS DE LA PECHE :	
HISTOIRE ET PROPOSITIONS.....	42
<i>L'histoire du Forum</i>	42
<i>Objectifs du Forum mondial des pêcheurs et travailleurs de la pêche</i>	43
<i>Stratégies et propositions élaborées en vue de l'assemblée constituante du FMPTP</i>	44
<i>14 mesures pour le développement durable et équitable de la pêche artisanale</i> <i>à petite échelle</i>	47
<i>La pêche artisanale et le développement soutenable</i>	50
CHAPITRE 2 ACCES AUX RESSOURCES, GESTION DES PECHERIES : LES LUTTES ACTUELLES DES PECHEURS ARTISANAUX	54
<i>Le marché détient-il la réponse à la crise de la pêche ?</i>	54
<i>Privatisation du vivant dans les mers : les Quotas individuels transférables</i>	55
<i>Les Prud'homies en France : pourquoi programmer la mort d'organisations</i> <i>traditionnelles qui pratiquent des pêches responsables et durables ?</i>	56
<i>Les zones côtières du Sud, un enjeu pour le développement</i>	57
<i>La Zone de Réserve, un espace stratégique pour le développement des communautés</i> <i>de pêcheurs artisanaux</i>	61
<i>Le développement du tourisme dans les zones côtières : impacts, enjeux et</i> <i>perspectives pour les communautés littorales</i>	62
<i>L'Organisation Mondiale du Commerce et son impact sur la pêche artisanale</i>	64
CHAPITRE 5 PECHE ET SOUVERAINETE ALIMENTAIRE, UN DEFI TRANSVERSAL	68
<i>La contribution de la pêche à la sécurité et à la souveraineté alimentaires</i>	68
<i>L'alliance avec les paysans : une étape pour inverser la tendance à la</i> <i>marginalisation de la pêche artisanale</i>	69
<i>Déclaration et accords de La Havane</i>	70
ANNEXE 1 : CONTACTS ET SITES INTERNET	73
ANNEXE 2 : GLOSSAIRE	75
ANNEXE 3 : SIGLES ET ACRONYMES	79
NOTES	80
LE RESEAU APM MONDIAL.....	81
L'ALLIANCE POUR UN MONDE RESPONSABLE PLURIEL ET SOLIDAIRE.....	85
LES CAHIERS DE PROPOSITIONS SUR INTERNET	87
LES EDITEURS PARTENAIRES.....	89



Introduction :

Face à la crise de la pêche, défendre le secteur artisanal

Le secteur de la pêche contribue de manière cruciale à la nutrition humaine et au progrès social et économique. La pêche et l'aquaculture* apportent 6% des protéines totales et 16% des protéines d'origine animale consommées annuellement par l'humanité. Au plan mondial, le secteur de la pêche emploie 50 millions de pêcheurs et indirectement 80 millions de personnes dans les services, la transformation, le transport et la commercialisation confirmant ainsi son importance sociale, économique, politique et culturelle. Les femmes y jouent un rôle très important bien qu'elles n'apparaissent pas toujours dans les statistiques officielles.

Depuis plusieurs années, la pêche est confrontée à une grave crise du fait de l'épuisement progressif des stocks de poisson et de la dégradation de l'environnement. Comme la demande des consommateurs ne cesse de croître, il est à craindre que les produits de la pêche soient de plus en plus redirigés vers le Nord, au détriment des populations pauvres du Sud pourtant largement plus dépendantes du poisson pour leur alimentation. D'un autre côté, on assiste, dans le cadre de la globalisation, à une vague d'appropriation privée de l'espace maritime (avec notamment les Quotas individuels transférables, voir Seconde partie, chapitre 2), présentée comme la seule solution à l'épuisement des ressources et la meilleure manière de les gérer. La mer, un espace traditionnellement marginalisé, s'est transformée en territoire hautement rentable. Les initiatives de certification et de contrôle elles-mêmes restent ambiguës et paraissent plus soucieuses de donner un supplément d'âme à la pêche industrielle que de promouvoir une véritable alternative (voir Première partie).

Ce livre part de la conviction que la réponse à la crise des pêches ne peut passer que par une revalorisation et un renforcement de la pêche artisanale et traditionnelle. Aujourd'hui encore, la contribution de celle-ci à la sécurité alimentaire et à la vie sociale et économique de leurs régions et de leurs pays demeure essentielle. Elle ne peut prendre que plus d'importance à mesure que, au-delà des questions de production, c'est le problème global d'une gestion responsable et soutenable des zones côtières, des rivières et des océans et de leurs ressources qui vient occuper le devant de la scène. Pourtant, le secteur de la pêche artisanale reste marginalisé ou exclu par nombre d'organisations responsables de l'élaboration des politiques de développement. De plus, il est confronté à la diminution progressive de ses ressources halieutiques, car elle est en compétition avec la pêche industrielle qui intervient sur les mêmes espaces, les mêmes ressources, pour les mêmes marchés, mais dans des conditions totalement inégales.

Au cours des dernières années, les communautés de pêche artisanale et leurs organisations, les travailleurs de la pêche organisés en réseaux locaux ou

* La plupart des termes techniques ou de convention utilisés dans ce livre sont expliqués dans le Glossaire, p. ??

régionaux, en forums internationaux, avec les organisations d'appui aux pêcheurs artisans, se sont mobilisés pour réfléchir, élaborer des stratégies et exiger au niveau local, national, régional et mondial une réelle participation des pêcheurs dans les processus de décisions, la transparence et la responsabilité dans la gestion des pêches mondiales, l'accès aux ressources halieutiques et le respect de l'identité culturelle des communautés de pêche artisanales. Le présent livre, qui rassemble des contributions diverses par leur nature aussi bien que par les réseaux qu'elles engagent (organisations de pêcheurs, chercheurs), constitue un témoignage de ce travail et un moment dans ce processus.

Les axes d'action et de réflexion

Quatre grands axes peuvent être dégagés, qui structurent l'action et la réflexion des pêcheurs artisans et de leurs appuis, et qui constituent un socle commun à toutes les contributions présentées ici :

1. *La pêche artisanale constitue une forme millénaire d'organisation sociale, de production, d'alimentation et d'échange commercial*, fondée sur l'enracinement territorial des communautés de pêcheurs artisans dans les zones côtières et sur leur rapport culturel et environnemental avec les ressources halieutiques. Constante sociale par-delà la diversité des lieux et des époques, la marginalité des communautés de pêcheurs artisans n'a cependant pas affaibli leur capacité à s'organiser et à préserver leurs conceptions culturelles et leur rapport privilégié avec le milieu marin. Ce n'est pas là un processus social "figé dans le temps", puisque au contraire, à partir de leurs expériences propres, ces communautés de pêcheurs ont été capables de concevoir des projets de développement et des propositions permettant de préserver les ressources halieutiques, d'obtenir une souveraineté territoriale sur les zones côtières, de contribuer à la souveraineté et à la sécurité alimentaires de la population, d'offrir des opportunités de travail relativement stables et de maintenir une économie familiale, tout en contribuant, par l'exportation, à obtenir des devises étrangères, si précieuses pour les économies nationales.

2. *La survie et le développement des communautés de pêcheurs dépendent en grande partie :*

- *de la reconnaissance des ressources halieutiques comme patrimoine des nations et de l'humanité* et du refus de leur privatisation. Cette dernière a en effet pour conséquence d'augmenter la puissance des grandes entreprises transnationales, qui concentrent dans leurs mains la production halieutique mondiale et exercent de ce fait un contrôle sur les aliments issus de la mer.

- *de la construction d'alliances avec les autres secteurs de la société civile* affectés par le modèle du libre échange, notamment avec les paysans et les peuples indigènes. La marginalité si caractéristique du secteur de la pêche commence ainsi à s'atténuer pour faire place à un tissu social actif, participatif, ayant la capacité de repenser les modes de production et de commercialisation des ressources halieutiques, la protection de l'environnement, la co-administration et la gestion des ressources naturelles, destinant principalement la production à la consommation humaine directe.

3. *L'application des Accords et Traités Internationaux en matière de pêche* est un point actuellement mis en avant par les organisations de pêcheurs partout dans le monde. Même si le cadre national reste un lieu privilégié pour l'action, d'autres niveaux sont aussi importants :

- *le niveau local* qui permet d'établir les bases d'une gestion participative des ressources requérant de l'ensemble des travailleurs de la pêche le respect des conditions écologiques.

- *le niveau continental*, où les pêcheurs doivent prendre en compte les évolutions politiques et économiques, ainsi que les espaces toujours plus vastes résultant de l'évolution des techniques de pêche.

- enfin, *le niveau international* : nombre de décisions étant prises à ce niveau, il est nécessaire de renforcer les organisations de travailleurs de la pêche pour assurer leur pouvoir face aux instances internationales.

4. Ainsi se pose avec toujours plus d'insistance, la question de la contribution des réserves vivantes de nos océans à l'alimentation des êtres humains : *est-il toujours possible de répondre aux défis alimentaires du XXI^e siècle grâce à la mer ?* La question est d'autant plus cruciale que les besoins nutritionnels sont en augmentation du fait de la croissance démographique de la population mondiale, et que la production agricole, à cause de la dégradation des sols, court le risque dramatique de stagner ou pire encore, de diminuer.

Origine et élaboration de ce cahier

Le dossier présenté ici regroupe des travaux réalisés par plusieurs réseaux, organisations et communautés de pêcheurs et de travailleurs de la pêche qui se sont mobilisés pour réfléchir aux défis de la pêche artisanale au XXI^e siècle et aux stratégies à mener :

* La contribution du Collectif International d'Appui aux Pêcheurs Artisans (CIAPA ou ICSF en anglais : *International Collective in Support of Artisanal Fishworkers*). L'ICSF est une constitue un réseau mondial de militants, de chercheurs et de scientifiques qui a pour vocation d'aider à l'émergence et au renforcement d'organisations de pêcheurs. Ce collectif est affilié au Conseil économique et social des Nations unies et est basé en Inde et en Belgique.

* Les propositions et expériences élaborées en vue de l'Assemblée constituante du Forum Mondial des pêcheurs et travailleurs de la pêche qui s'est tenue à Loctudy, en Bretagne, en octobre 2000. Cette assemblée a malheureusement donné lieu à une scission entre deux Forums concurrents. Nous présentons également des documents élaborés par la suite par l'un de ces deux Forums, qui a gardé le nom initial, notamment à l'occasion du Sommet mondial sur le développement soutenable de Johannesburg en 2002 et la Conférence de l'Organisation mondiale du commerce à Cancún en 2003.

* Les propositions et engagements du groupe de la Havane réuni à l'occasion du Forum mondial sur la souveraineté alimentaire en septembre 2001.

Nous tenons à remercier particulièrement :

* Pedro Avendaño Garcés et Juliette Decoster pour la coordination générale de ce cahier.

* Le Collectif International d'Appui aux Pêcheurs Artisans (ICSF) et notamment Brian O'Riordan, Sebastian Mathew et Chandrika Sharma.

* Tous les participants à la rencontre de la Havane et notamment ses organisateurs et initiateurs Pedro Avendaño Garcés (CONAPACH), René Pierre Chever (Pêche et Développement), Juliette Decoster (FPH), Suzanne Humberstet (RITIMO), Demba Kane (ADEPA), Aliou Sall (CREDETIP), Pierre Vuarin (FPH), le Ministère de la Pêche cubain.

* Tous ceux qui ont participé à l'écriture des fiches d'expériences et études de cas, notamment le collectif Pêche et Développement pour son travail de coordination et de synthèse (Alain Le Sann, Ana Toupin).

Première partie :

Les enjeux de la pêche au XXIe siècle

Document élaboré en 2001 par le Collectif international d'appui aux pêcheurs artisans et travailleurs de la pêche (CIAPA, ou ICSF en anglais)

L'avènement de la pêche industrielle : révolution ou impasse ?

La pêche comme moyen de subsistance est aussi ancienne que l'histoire de l'humanité

La pêche fait partie des occupations les plus anciennes de l'humanité. Les hommes et les femmes des communautés côtières vivent depuis des générations et des générations grâce à la pêche et aux activités connexes. On considère que les Maglémosiens, en Europe du Nord, ont été le premier "peuple maritime" au monde, pendant l'ère mésolithique, il y a environ 10 000 ans. Des sociétés maritimes existaient en Afrique, le long de l'embouchure du Nil, il y a 8 000 ans. Le poisson salé, séché et saumuré constituait l'alimentation de base des Grecs et du reste des pays méditerranéens.

Dans l'Antiquité, le pain et le poisson, avec l'huile d'olive et le vin, étaient les principaux composants de l'alimentation, aussi bien des riches que des pauvres. Mais le poisson frais était relativement cher et hors de portée de ces derniers. Le biographe grec Plutarque (50-120 apr. J.-C.) rapporte que Caton le Censeur (234-149 av. J.-C.) se plaignait "*qu'un poisson vaut plus cher à Rome qu'une vache et qu'un tonneau de poisson fumé se vend à un prix supérieur à cent moutons plus un bœuf découpés en morceaux*". Étant donné que le poisson était un élément essentiel de l'alimentation du peuple, les gouvernements ont essayé d'assurer un approvisionnement régulier. Les pêcheurs devaient garantir au gouvernement une quantité de poissons définie et ne pouvaient vendre que ce qui avait été pris en excédent.

Le poisson nourrit les pauvres

Le poisson constitue une source vitale de protéines pour des millions des gens dans le monde. Tandis que la production mondiale de poisson passait de 21 millions de tonnes en 1950 à 120 millions en 1995, la quantité de poisson destinée à la consommation humaine directe s'établissait à environ à 80 millions de tonnes. Cependant, la consommation mondiale par personne de produits de la mer, qui était de 9 kg en 1950, a en réalité baissé d'une consommation maximale de 19 kg en 1989 à 14 kg en 1995, en raison de l'accroissement de la demande et du caractère limité de l'approvisionnement. Les prix internationaux des produits de la mer ont donc naturellement augmenté de 4% par an en valeur réelle au cours de la dernière décennie.

En 1994, avec une moyenne de 27,9 kg par personne et par an, la population des pays industrialisés consommait trois fois plus de poisson que celle des pays en voie de développement (9,2 kg). Cependant, la population du Sud dépend beaucoup plus du poisson que celle des pays industrialisés. Celui-ci constitue la principale source de protéines animales pour plus d'un milliard de personnes. Dans certains pays comme la Corée du Nord et Sud, les Maldives, le Ghana, l'Indonésie, le Congo, le Malawi ou les Philippines, il représente plus de la moitié de ces apports.

Les cinq dernières décennies du XXe siècle ont été révolutionnaires

De 1950 à 1990, les prises de poisson ont été multipliées par cinq. Cette croissance révolutionnaire résulte principalement du développement et de l'expansion rapides des pêcheries industrielles et de la mondialisation du marché du poisson. Le développement de la production alimentaire industrielle (agro-industrie) a mené à un accroissement rapide de la demande en farine de poisson, qui constitue maintenant l'une des principales sources de protéines pour l'alimentation animale. Environ 30% des prises mondiales de poisson sont transformées en farine et en huile de poisson destinés à nourrir le bétail, les porcs, la volaille et, de plus en plus, le poisson. L'aquaculture consomme actuellement 40% de l'huile de poisson et un tiers de la farine de poisson au niveau mondial.

Du côté du consommateur, le marché du poisson s'est développé rapidement, principalement dans les pays du Nord. Environ de 40% des captures de poisson sont destinées au commerce international et les pays du Nord représentent en valeur 90% des importations de poisson (les États-Unis, le Japon et l'Union européenne comptant à eux seuls pour 77%). Même si ce développement a créé des opportunités pour la pêche artisanale, à petite échelle et traditionnelle, il y a aussi un revers à la médaille. Dans des nombreux cas, l'accroissement de la demande n'a fait que favoriser le développement de pratiques de pêche non-sélectives et destructrices pour l'environnement, comme le chalutage de fond dans les eaux tropicales pour la crevette.

Alors que les techniques deviennent de plus en plus perfectionnées, la production de poisson stagne

L'évolution du secteur de la pêche depuis la Seconde guerre mondiale est caractérisée par une inflation technologique. Les grands navires employant des techniques sophistiquées pour détecter et capturer le poisson ont permis une énorme augmentation de la production de poisson dans les années 1960 et 1970. Mais plusieurs pêcheries importantes ont été surexploitées, et la production de poisson marin semble avoir atteint son niveau maximal.

En 1998, la production halieutique mondiale totale s'élevait à 117 millions de tonnes, dont 86 millions de tonnes provenant des pêcheries de capture et 31 millions de tonnes de l'aquaculture. La Chine était le plus grand producteur mondial (44 millions de tonnes), suivie par le Japon (6 millions) et l'Inde (5 millions). L'Asie à elle seule fournissait 68% de production mondiale, avec 43 millions de tonnes provenant de la capture et 27 millions de l'aquaculture.

Parmi les sept principaux pays producteurs de poisson dans le monde, cinq était des pays en voie de développement, dont trois asiatiques (la Chine, l'Inde et l'Indonésie). La Chine à elle seule représentait 32% du total mondial.

Cependant, compte tenu de leurs importantes populations de pêcheurs, la production de poisson marin par personne de ces pays restait relativement faible : respectivement 1,7, 0,5 et 1 tonne.

La même année, en 1998, l'Islande avait une production par personne de 334 tonnes, le Danemark de 325 tonnes et la Norvège de 125 tonnes. La différence est tout aussi saisissante si l'on prend les chiffres des exportations. Tandis que la Chine, l'Inde et l'Indonésie avaient un revenu d'exportation par personne de 300, 190 et 790 dollars US respectivement, celui de l'Islande, du Danemark et de la Norvège atteignait 285 400, 600 000 et 161 440 dollars US.

Après avoir affiché un taux de croissance annuel de 6% dans les années 50 et 60 et de 2% dans les années 70 et 80, la production des pêcheries de capture mondiale s'est stabilisée dans les années 1990 (1). La plupart des zones de pêche de capture dans le monde ont atteint leur potentiel maximal. Parmi les stocks pour lesquels des données sont disponibles, environ 10% ont été épuisés, 65% sont soit pleinement exploités soit surexploités et le reste est sous- ou modérément exploité. Les seules zones qui aient un potentiel d'accroissement de la production sont l'océan Indien oriental et occidental et le Pacifique Centre Ouest.

Étant donné que les pêcheries de capture ont atteint leurs limites, tout accroissement à long terme dépendra de l'augmentation de la production aquacole. Dans les années 1990, le taux de croissance annuel de la production aquacole est passé à 10%, alors qu'il était de 5 à 8% depuis les années 50. La plus grosse part de cet accroissement provient d'Asie.

Les statistiques donnent à tort une impression de sécurité

La FAO (Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation) estimait qu'en 1994, 35% des 200 principales ressources halieutiques étaient sénescentes (c'est-à-dire affichant un déclin des rendements), environ 25% étaient matures (c'est-à-dire stabilisées à des niveaux d'exploitation élevés), 40% continuaient à se développer et aucune n'était restée à un niveau d'exploitation bas (sous-développé). Cela signifie qu'environ 60% des principales ressources de poisson dans le monde sont soit matures, soit sénescentes, d'où un besoin urgent de mesures de gestion pour arrêter l'augmentation de la capacité de pêche ou pour réhabiliter les ressources endommagées. Cela montre également combien les chiffres, qui indiquent une augmentation quantitative de la production mondiale, donnent une vision erronée de l'état de ressources halieutiques et une fausse impression de sécurité.

Tout aussi inquiétant est le fait que, en raison de la surpêche de nombreuses espèces au niveau supérieur de la chaîne alimentaire, la composition des prises globales s'est modifiée : on pêche maintenant des poissons plus petits et plus osseux, à l'extrémité inférieure de la chaîne alimentaire. La proportion en poids du poisson pélagique (espèce généralement petite, à courte durée de vie, qui voyage par bancs en pleine mer – comme les anchois, sardines, maquereaux... – et qui, à l'exception du thon à coût élevé et d'autres grands poissons pélagiques, est un poisson relativement bon marché) par rapport aux débarquements totaux de poisson marin est passée d'environ 50% en 1950 à plus de 60% en 1994. Les débarquements mondiaux de poisson pélagique ont affiché une tendance à la hausse depuis 1950. Par opposition, les

débarquements d'espèces démersales à valeur plus élevée (merlu, morue...) n'ont affiché une tendance à la hausse que jusqu'au milieu des années 70 et depuis se sont généralement stabilisés. Dans certaines parties de l'océan Atlantique et Pacifique notamment, les débarquements de poissons démersaux ont chuté. La FAO souligne que, bien que les facteurs écologiques ont très certainement joué un rôle dans ce déclin (par exemple dans le Nord-Ouest de l'Atlantique), la surpêche a été l'un des principaux responsables de cette chute.

Surpêche : une fuite en avant

La surcapacité vient du nombre trop élevé de bateaux par rapport au poisson disponible

Il est largement reconnu que le problème de la surpêche en général, et de la surcapacité en particulier, menace la durabilité des ressources halieutiques mondiales pour les générations présentes et futures. Selon la FAO, entre 1970 et 1989, le tonnage brut total (GRT, une mesure de volume et de capacité des bateaux) des flottes de pêche mondiales a augmenté en moyenne de 4,6% par an. Pendant la même période, les débarquements totaux des pêches mondiales n'ont augmenté en moyenne que de 2,4% par an, soit deux fois moins vite.

Une autre étude pour la même période indique que le tonnage brut des flottes mondiales a augmenté de 90%, tandis que les capacités techniques ont dans l'ensemble augmenté plus de trois fois plus vite, de 330%, ce qui dénote une escalade massive de la puissance et de l'effort de pêche. Malgré les investissements dans les améliorations techniques et la capacité de récolte et malgré l'accroissement des prises de poisson mondiales, les débarquements par tonne brute (taux de prise) ont chuté globalement de 62% au cours de ces deux décennies. Les grands bateaux capturaient moins de poisson pour la même quantité d'efforts - conséquence directe de la surcapitalisation. On estime que l'Islande et l'Union européenne pourraient réduire leurs flottes de 40%, et la Norvège de 66%, tout en continuant à capturer la même quantité de poisson.

Sur le plan international, le problème de la surcapacité de pêche et le besoin de contrôler l'effort de pêche ont été reconnus, par exemple à travers le Consensus de Rome sur les pêches mondiales de 1995 (2), le Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable (3), l'Accord des Nations unies de 1995 sur les stocks de poissons chevauchants et les stocks de poissons grands migrants (4) et la Déclaration de Kyoto (5), entre autres. Les analystes de la FAO recommandent une réduction de la capacité de pêche d'entre 25 et 53%, selon les augmentations des prix ou les réductions de coûts.

La réalité, cependant, reste différente. Une étude de John Fitzpatrick et de Chris Newton datée de mai 1998 (6), soutenue par l'organisation non gouvernementale écologiste Greenpeace, se concentrant sur les navires de plus de 24 mètres et de plus de 100 tonnes brutes, montre que les flottes de pêche mondiales ont continué à se développer sur la période 1991-1997. Les additions à la flotte mondiale continuent de dépasser les suppressions. 1549 nouveaux navires (de 24 mètres et plus et 100 tonnes brutes ou au-delà) ont été ajoutés entre 1991 et 1995. 4 États (Honduras, Japon, Russie et UE)

représentaient à eux seuls 53% de ces additions. Il apparaît donc clairement que les flottes de pêche ne se sont pas restructurées et que le problème de surcapacité persiste, étant donné que les États avec des registres libres (autorisant les pavillons de complaisance) augmentent leur capacité.

La technomanie répète les erreurs du passé

Les nouvelles tendances de la construction de navires de pêche montrent qu'on construit maintenant plus de navires dotés d'une technologie spécialisée dans la capture soit de grandes quantités d'espèces à valeur relativement faible, soit d'espèces très abondantes vivant à des profondeurs qui étaient auparavant hors de portée technique et économique. La construction moderne se spécialise dans les grands navires employant de gigantesques chaluts pélagiques, des palangres automatiques hautement spécialisées avec jusqu'à 50 000 hameçons et dans la pêche en eaux très profondes avec des chaluts/palangres sur les monts sous-marins et dans les dorsales océaniques.

L'efficacité, ou puissance de pêche, des navires de pêche augmente également. Newton et Fitzpatrick estiment qu'un grand chalutier-usine (chalutier géant) construit en 1995 a deux fois et demi la puissance de pêche d'un chalutier-usine de taille similaire construit en 1980, et plus de quatre fois la puissance de pêche d'un navire construit en 1970. Entre 1980 et 1995, les techniques de détection et de capture du poisson ont évolué rapidement, non seulement avec des équipements électroniques et hydrauliques plus avancés, mais également en matière de réfrigération, de rendement énergétique, d'équipement de détection à distance et de *design* des navires. Leurs calculs montrent que, tandis que la flotte de pêche mondiale a augmenté de 3% en termes de tonnage entre 1992 et 1997, elle augmentait en fait de 22% en termes de capacité de pêche potentielle grâce aux additions à la flotte et aux remises en état. Pour libérer la pression de pêche sur les stocks surexploités et permettre leur rétablissement, ils en appellent à une réduction d'au moins 50% de la taille de la flotte industrialisée.

Les pavillons de complaisance parsèment les océans et contournent les règles

L'analyse de Newton et de Fitzpatrick montre également que le nombre de navires battant "pavillon de complaisance" continue à augmenter. Les pays offrant ces pavillons sont plus nombreux que jamais. Le changement de pavillon permet aux propriétaires de navires de contourner les règles et éviter les mesures de protection et de gestion que leurs propres États pourraient faire appliquer.

Greenpeace estime en outre qu'environ la moitié de la capacité totale de la flotte de pêche au niveau mondial (13 millions de tonnes brutes sur environ 26 millions à flots aujourd'hui) est le fait d'un nombre relativement restreint de bateaux : les 35 000 bateaux environ (soit 1% du nombre total des bateaux de pêche dans le monde) qui peuvent être classés comme navires de pêche industrialisés à grande échelle. Généralement parlant, c'est une catégorie de bateaux de 100 tonnes brutes, ce qui correspond à une longueur d'environ 24 mètres.

Confronté à la surcapacité, le Nord industrialisé exporte sa capacité de pêche

A cause de la surpêche et de la surcapacité considérables prévalant dans l'hémisphère Nord, les pays industrialisés en sont maintenant à payer le prix fort pour accéder aux Zones économiques exclusives (ZEE) des pays du Sud.

Les accords sur l'accès aux pêcheries entre l'Union européenne (UE) et les pays africains sont un exemple frappant d'accès subventionné aux fonds de pêche étrangers. Ces accords ont permis à l'UE de redéployer un grand nombre de navires de pêche de ses propres zones de pêche surexploitées vers celles des pays africains. Depuis 1979, l'UE a pu ainsi traiter avec 19 pays africains. En 1996, la compensation versée à ces pays en vertu des accords s'élevait à au moins 229 millions de dollars US par an, ce qui représente 43% du budget annuel entier de l'UE pour la restructuration des pêcheries pendant la période 1994-1999, principalement à l'avantage des compagnies de pêche françaises, portugaises et espagnoles, exportant ainsi le problème de surcapacité du Nord vers le Sud. Du point de vue des nations africaines, le service de la dette est la principale motivation pour renouveler ces accords, car ils en tirent d'importants revenus en devises fortes.

Au début des années 1990, l'investissement de l'UE dans l'accès aux pêcheries africaines avait abouti au redéploiement effectif de quelques 1000 navires. La plus grande partie du coût d'accès des flottes européennes est payée par l'UE par le biais de son système de rémunération aux pays. Les propriétaires de navires, de leur côté, payent seulement une infime partie du coût total d'accès. Il s'agit là d'une subvention explicite, à laquelle il faut ajouter des subventions implicites comme les faibles redevances sur licence et l'inscription dans les accords de prévisions de captures de thon arbitrairement faibles. En outre, on sait que les navires européens qui pêchent dans le cadre de ces accords en violent les dispositions. Par exemple, les captures (qui constituent la base sur laquelle sont calculées annuellement les compensations) sont régulièrement sous-déclarées. L'application des quelques dispositions environnementales qui existent est généralement très limitée et les conflits avec la flotte artisanale locale sont fréquents.

L'aquaculture et le commerce devraient dominer la pêche du futur

La FAO prévoit pour le premier quart du XXI^e siècle un scénario où l'aquaculture dominera les approvisionnements en poisson, reléguant la pêche de capture au second plan. Avec leurs marchés du travail compétitifs, les pays en voie de développement domineront à la fois la production et le traitement du poisson. Le commerce avec les pays de l'OCDE, qui deviendront les plus grands importateurs de poisson et de produits halieutiques, jouera par voie de conséquence un rôle plus important. Avec cette dépendance significative des pays riches à l'égard des approvisionnements de poisson venant du monde en développement, la FAO s'attend à ce que la plupart des barrières commerciales soient supprimées d'ici l'an 2030 dans les pays de l'OCDE.

En 1998, environ 40% de production de poisson mondiale était destinée au commerce international. En l'absence de gestion efficace, plusieurs pêcheries qui ont augmenté leur production pour répondre à la demande ont été surexploitées. Les exemples viennent à la fois des pays développés et en voie de développement. La pêche des trocas, des bêtes-de-mer et des tridacnes dans le Pacifique, la pêche de la morue à Terre-neuve, au Canada, la pêche de

la goberge de l'Alaska aux États-Unis et du merlu argentin sont des exemples de surpêche. Il est instructif de noter que la plupart des pressions de surpêche dans le monde portent sur des stocks qui se reproduisent lentement et qui sont facilement accessibles, ou sur des stocks qui sont pêchés avec des chaluts de fond très efficaces.

Même si, comme la FAO le prévoit, l'aquaculture jouera un rôle prépondérant dans la production de poisson au XXI^e siècle, le poisson des pêcheries de capture, si la différence de prix actuelle entre les produits de culture et de capture est prise comme indication pour l'avenir, ne manquera pas de voir son prix augmenter sur le marché mondial.

Les subventions contribuent à la surcapitalisation des flottes de pêche

Les subventions sont l'une des principales raisons de la surcapitalisation des flottes de pêche. En 1993, la FAO a réalisé une étude des coûts et des revenus de la pêche (7). Elle estimait que l'industrie de la pêche recevait des subventions d'une valeur d'environ 54 milliards de dollars US, c'est-à-dire la différence entre la valeur des captures, estimée à 70 milliards de dollars US et leur coût, estimé à 124 milliards de dollars.

Une évaluation plus récente, faite à l'aide des données des quelques gouvernements qui gardent des traces de ces dépenses – la Chine, l'UE, le Japon, la Norvège, la Russie et les États-Unis –, concluait, de manière plus vraisemblable, que les subventions mondiales pour la pêche en 1995 s'élevaient à entre 14 et 20 milliards de dollars US. Entre 3 et 3,5 milliards de dollars étaient budgétés spécialement pour les subventions de pêche intérieure, plus 1 milliard pour l'achat de droits d'accès dans les eaux étrangères. Des allègements fiscaux et des prêts, représentant 3 milliards de dollars, servaient de subventions pour l'achat de bateaux et d'engins de pêche. 7 à 11 milliards de dollars supplémentaires venaient de subventions non budgétisées, de prêts à intérêt modique ou de traitements fiscaux préférentiels pour les projets de construction navale, de développement des ports et d'infrastructures connexes. Sur la base de ces données, on peut estimer que 20 à 25% des revenus actuels de la pêche au niveau mondial viennent des subventions. Il s'agit-là d'une estimation prudente, étant donné par exemple que les coûts externes environnementaux n'ont été que partiellement pris en compte et que tous les pays ne sont pas inclus dans l'estimation. Il est aussi probable que des pays comme le Japon, la Chine et la Russie sous-déclarent leurs subventions.

De nombreux gouvernements continuent aujourd'hui à verser aux pêcheurs d'immenses quantités de subventions. La plus grosse partie de cet argent renforce en réalité la capacité de pêche et valorise les bateaux existants, incitant du même coup les pêcheurs à essayer de capturer encore plus de poisson. Étant donné que la plupart des pêcheries mondiales sont déjà épuisées ou sous une lourde pression, le maintien des subventions ne fait qu'aggraver le problème, compte tenu du fait que l'aide de l'État sert essentiellement à payer des bateaux supplémentaires et plus grands, ou des technologies et des équipements plus modernes, comme des radars et des systèmes de détection à distance. Elles favorisent globalement les gros pêcheurs au détriment des petits.

Les subventions devraient plutôt contribuer à une pêche durable

Il a été suggéré de supprimer les subventions qui entraînent une surcapacité. L'accent pourrait au lieu de cela être mis sur des subventions écologiques encourageant une pêche soutenable. Les subventions pourraient également être utilisées pour aider à réduire la capacité de pêche tout en augmentant l'emploi, permettant ainsi de minimiser les impacts sociaux négatifs. Par exemple, les bateaux les plus lourdement mécanisés peuvent être éliminés progressivement et les fonds ainsi libérés pourraient être utilisés plus efficacement. On a estimé qu'un investissement d'un million de dollars US dans la pêche industrielle créait seulement de 1 à 5 emplois, tandis que le même investissement dans des pêcheries à petite échelle pourrait créer un emploi pour 60 à 3000 personnes. Par exemple, la moitié de la pêche de thon rouge aux États-Unis est actuellement affectée aux engins les moins performants, comme les lignes à main ou au moulinet, de telle sorte que presque 80% des emplois sont fournis par ces navires à forte intensité de main-d'œuvre, par contraste avec les 2% fournis par les navires à équipements plus importants.

Les multinationales, soutenues par le muscle financier et politique, dominent de plus en plus la pêche

Les investissements dans une technologie de plus en plus efficace et coûteuse vont de pair avec une course pour l'accès à des stocks de poisson limités. Étant donné les besoins énormes en capitaux, la production, la commercialisation et le traitement des pêches sont de plus en plus dominés par des compagnies multinationales. Par exemple, le *Resource Group International* (RGI), un conglomérat, contrôle presque 10% de la production mondiale de corégone (cabillaud, merlu et goberge), avec des opérations concentrées principalement en Alaska, en Amérique du Sud et en Russie. Il dispose d'une flotte de 37 navires modernes - l'une des flottes de pêche les plus importantes et les plus efficaces dans le monde, composée principalement de chalutiers-usines et de palangriers. De la même façon, la compagnie espagnole *PescaNova* représente 20% de la production mondiale de merlu. Fondé dans les années 1960, le groupe s'est lancé dans une stratégie expansionniste ambitieuse en formant des *joint-ventures* avec des pays comme l'Afrique du Sud, la Namibie et le Mozambique. Aujourd'hui, *PescaNova* possède une flotte de plus de 140 bateaux (surtout des chalutiers congélateurs), sept usines et 25 000 magasins de vente au détail.

Les grandes compagnies multinationales ont le poids financier et l'influence politique nécessaires à la fois pour faire pression sur leurs propres gouvernements afin qu'ils financent leurs efforts pour rester solvables financièrement et pour persuader les gouvernements étrangers de céder à bon marché l'accès à leurs pêcheries. Par exemple, RGI a réussi à obtenir des subventions du gouvernement norvégien en 1995/96 pour construire 16 nouveaux congélateurs d'usine pour la Russie, ce qui dépassait la totalité des sommes accordées à toutes les sociétés de pêche côtières norvégiennes réunies.

Les taux élevés de déchets et de prises accessoires ajoutent à l'inefficacité

Un nombre important de prises accessoires et de déchets a été constaté dans les pêcheries à grande et à moyenne échelle. La FAO a estimé que les rejets dans le monde s'élèvent au moins à 27 millions de tonnes par an, ce qui équivaut à un tiers des débarquements de poissons. Le chiffre est vraisemblablement supérieur étant donné que les pêcheurs n'ont pas de réelle obligation de déclarer les rejets et les prises accessoires. Dans toutes les pêcheries au chalut démersal (de fond), les taux de prises accessoires atteignent des niveaux inacceptables, avec des dommages inconnus infligés aux écosystèmes benthiques. Le chalutage pour les crevettes est particulièrement problématique et l'on estime que, parfois, les crevettes ne représentent que 10% de la prise totale.

L'introduction de la gestion par quotas a encouragé la "pêche mono-espèce", ciblant une seule espèce à haute valeur commerciale. Cela entraîne un taux élevé de rejet, étant donné que les espèces non-ciblées, les jeunes alevins et le poisson hors quota sont rejetés à la mer ou débarqués et vendus illégalement sur le marché noir.

Les poissons mangent du poisson, tandis que la production de farine de poisson augmente

Environ un tiers de la production mondiale de poisson – presque 30 millions de tonnes – est transformée en farine et en huile de poisson. Les progrès techniques (sennes coulissantes et systèmes de détection des poissons plus efficaces), combinés avec l'augmentation de la demande, ont conduit à l'augmentation de la pêche industrielle, qui cible presque exclusivement les petites espèces pélagiques comme les anchois, les sardines et le thon rouge.

Plus de la moitié de la farine de poisson dans le monde vient du Pérou, du Chili et du Japon. Les pays du Sud fournissent la moitié de la farine de poisson et sont responsables de 70% de son commerce international. Tandis que les importations des pays du Nord sont stables depuis quelque temps, celles des pays du Sud qui encouragent les systèmes intensifs d'aquaculture de crevettes, comme la Chine, les Philippines et la Thaïlande, ont progressé.

La transformation du poisson en farine de poisson entraîne une perte de protéines : environ cinq tonnes de poisson sont utilisées pour produire une seule tonne de farine de poisson. De plus, lorsque le poisson est consommé par des volailles, du bétail, des poissons, des mollusques ou des crustacés, la perte est encore plus importante. Par exemple, environ 2,7 kg de farine de poisson (produite à partir de 15 kg de poisson en moyenne), ne représente encore qu'un seul élément parmi tous les aliments qui contribuent à la production d'un saumon pesant 3 kg.

La question de savoir si la farine de poisson utilise ou non du poisson qui pourrait servir à la consommation humaine doit être soulevée. Certains chercheurs soutiennent qu'une partie des prises réduites en farine de poisson pourrait être utilisée pour nourrir des populations humaines, sous réserve que certains investissements dans des techniques de traitement appropriées soient réalisés. Ils prétendent que la conversion en farine de poisson découle essentiellement du pouvoir d'achat plus important du bétail et des porcs élevés

dans le Nord et des espèces d'aquaculture à valeur élevée (comme la crevette), également commercialisées dans le Nord.

Il a également été souligné que l'avenir des pêcheries industrielles visant les espèces à farine de poisson semble être très largement lié à la croissance future de la culture intensive d'espèces carnivores, comme la crevette et le saumon. En effet, les substituts de soja remplacent de plus en plus la farine de poisson comme aliment pour l'élevage du bétail, de la volaille et des porcs. La future demande en farine de poisson émanera donc principalement de l'industrie aquacole.

L'aquaculture sera-t-elle le nouveau visage de la pêche ?

L'aquaculture est une pratique qui consiste à élever des plantes aquatiques et des animaux (poissons, mollusques, crustacés) dans un environnement modifié. Cette culture suppose une certaine forme d'intervention dans le processus d'élevage pour accroître la production, comme le repeuplement régulier, l'alimentation, la protection contre les prédateurs, etc. Le niveau d'intervention est variable, depuis l'aquaculture intensive, qui implique un degré élevé de contrôle du processus de production et l'utilisation d'apports extérieurs comme l'alimentation et les engrais, jusqu'aux systèmes d'aquaculture extensifs traditionnels qui exigent peu, sinon aucun apport extérieur et une manipulation minimale des processus de production naturels. Tandis que les espèces à valeur élevée comme la crevette et le saumon d'élevage sont principalement exportées, les espèces d'eau douce à faible valeur comme les carpes et les tilapias, peuvent contribuer de façon importante à la sécurité alimentaire locale.

L'aquaculture est pratiquée traditionnellement dans les pays asiatiques, souvent comme partie intégrante de systèmes d'élevage bien intégrés à l'environnement local et opérant dans la limite des ressources disponibles. Cependant, au cours de ces dernières années, on a assisté à une croissance rapide des systèmes de monoculture intensifs basés principalement sur l'élevage d'espèces carnivores à forte rentabilité qui exigent de grandes quantités d'aliments, d'eau et d'engrais. Beaucoup de ces espèces sont aujourd'hui cultivées principalement pour l'exportation.

La production de crevette, par exemple, l'un des produits les plus rentables de l'aquaculture, augmente. En 1995, l'espèce de crevettes d'eau saumâtre représentait presque 5% de production aquacole totale. Au Bangladesh, en Équateur, en Indonésie et en Inde, ainsi que dans les pays d'élevage de crevettes plus établis que sont la Thaïlande et la Chine, l'élevage de crevettes représentait une industrie de 6,3 milliards de dollars et un produit d'exportation majeur. Cependant, l'élevage de crevettes est à l'origine de plusieurs problèmes environnementaux et sociaux dans ces pays, comme la destruction de la mangrove, la conversion de terrains agricoles en étangs d'aquaculture, la pollution et l'incursion de salinité, et l'industrie elle-même a subi plusieurs déboires en raison de l'apparition de maladies.

L'environnement dans les zones côtières se dégrade rapidement

Les eaux côtières et littorales sont très productives et constituent des frayères et des zones de reproduction vitales pour le poisson. Environ deux tiers de toutes les espèces de poissons ayant une valeur commerciale passent les premières étapes de leurs vies, qui sont aussi les plus vulnérables, dans ces eaux. Les habitats et les écosystèmes côtiers, comme les mangroves, les plaines de boue, les baies, les marécages, les estuaires, les marais salants, les lits d'herbiers et d'algues et les récifs de corail en particulier, sont connus pour être hautement productifs.

Cependant, les habitats de poisson côtiers se dégradent rapidement dans de nombreuses parties du monde en raison de la pollution industrielle, urbaine et agricole, de l'enfouissement des déchets, de l'endiguement et de la dérivation des rivières, de la suppression de la mangrove, de la sédimentation, de l'exploitation minière et de l'exploration et de l'extraction pétrolières, de la pollution d'origine maritime, etc. Selon le Groupe mixte d'experts chargés d'étudier les aspects scientifiques de la pollution des mers des Nations unies (8), les sources d'origine terrestre représentent 44% de la pollution maritime, la pollution atmosphérique (dont une grande partie est également d'origine terrestre) 33%, l'immersion des déchets 10%, le transport maritime 12% et la production en mer 1%.

La pollution et la destruction de l'habitat affectent d'une façon disproportionnée non seulement le poisson qui passe au moins une partie de sa vie dans les eaux et habitats côtiers, mais aussi les moyens de subsistance des travailleurs de la pêche. Mais, bien que le secteur de la pêche soit d'une manière générale victime de ces dommages, il est lui-même également responsable de dégâts environnementaux. La pollution locale des navires de pêche et des usines de traitement du poisson peut être significative. On considère que les pratiques et les engins de pêche non-sélectifs, comme le chalutage de fond et l'utilisation de filets à mailles serrées, sont dommageables pour le milieu benthique et les stocks de poisson locaux. Ils sont également responsables du taux élevé de prises accessoires et de rejets. L'un des problèmes les plus critiques est la dégradation environnementale associée à l'aquaculture intensive. Dans les récifs tropicaux, l'utilisation du cyanure est une menace de plus en plus importante pour les espèces marines et leur habitat. Sur la durée, de telles pratiques peuvent détruire la plupart des organismes récifaux et endommager l'habitat récifal.

Clairement, il y a un besoin urgent de programmes de gestion intégrée des zones côtières, qui tiennent compte des priorités et des intérêts de toutes les parties prenantes du secteur de la pêche.

La pêche à petite échelle demeure essentielle

L'ampleur des opérations de pêche joue un rôle primordial

Généralement, le secteur artisanal et à petite échelle a plusieurs des attributs suivants : utilisation de petites embarcations et d'un matériel simple d'une diversité considérable, mais à très faible intensité de capital ; les pêcheurs travaillent comme travailleurs-associés ou propriétaires-exploitants de leurs unités de pêche ; ils vivent dans des installations décentralisées et géographiquement dispersées ; ils pêchent près de leurs lieux de vie dans des eaux relativement proches du rivage en opération d'un jour ou d'une nuit ; ils approvisionnent les marchés locaux et l'arrière-pays ; dépendent financièrement des intermédiaires ou de ceux qui achètent leur récolte ; etc. À l'exception de la motorisation d'un certain nombre de canoës et de l'introduction de filets de nylon, les techniques de pêche des pêcheurs à petite échelle dans les pays en développement restent en grande partie inchangées.

Il y a un certain nombre de caractéristiques par lesquelles le secteur à petite échelle peut être différencié du secteur à grande échelle : la taille de l'équipage (mais l'équipage le plus important sur un navire de pêche à petite échelle est généralement supérieur au plus petit équipage sur un navire de pêche à grande échelle) ; le traitement à bord (beaucoup de grands navires de pêche disposent d'une usine de traitement complète tandis que les petits navires ont en général une capacité de traitement limitée, sinon aucune) ; la durée de voyage (les navires à petite échelle font généralement des voyages d'une journée, tandis que les navires à grande échelle peuvent partir en mer pendant des durées beaucoup plus longues) ; le niveau de technologie ; etc. Cependant, en particulier dans les pays du Nord, la frontière n'est pas toujours claire et il y a de nombreux facteurs, comme l'utilisation d'aides à la navigation ou d'équipements de détection du poisson, dont on ne peut pas dire qu'elles sont caractéristiques d'un secteur plutôt que l'autre.

Petit peut encore signifier efficace

Les Etats ont encouragé dans le monde entier un modèle industriel de développement des pêcheries à partir des années 1950. Le secteur artisanal et à petite échelle était largement perçu comme dépassé et inefficace. Cependant, avec la crise de la pêche mondiale, ce modèle de développement fait l'objet d'une attention de plus en plus prononcée. On souligne que la pêche à petite échelle et artisanale contribue de façon vitale à la sécurité alimentaire locale et à l'emploi, et que les profits des ressources sont distribués plus équitablement dans la communauté. En même temps, les opérations de pêche artisanale ont tendance à être moins destructrices pour l'environnement, étant donné que l'utilisation d'engins et de techniques de pêche passifs (comme les filets maillants) y est plus répandue, par opposition aux techniques de pêche actives employées par le secteur à grande échelle (comme le chalutage et la pêche à la senne coulissante).

Il a aussi été souligné que la pêche à petite échelle représente beaucoup plus qu'une entreprise commerciale. C'est aussi une entreprise sociale et culturelle et un mode de vie pour des millions des gens dans le monde entier. C'est pourquoi les pêcheurs à petite échelle persisteront souvent dans la pêche, en

s'accrochant au mode de vie auquel ils sont habitués, même lorsque les revenus chutent.

Dans le monde entier, seulement 1% de tous les pêcheurs travaillent dans la pêche à grande échelle, tandis que plus de 90% sont des pêcheurs à petite échelle qui soit utilisent des équipements traditionnels, soit exploitent de petits bateaux relativement modernes. Il semblerait que pour attraper une quantité donnée de poisson, les pêcheurs à petite échelle ont tendance à employer plus de personnes, ont besoin de moins de capital et produisent moins de déchets. En outre, presque tout le poisson capturé par le secteur à petite échelle est destiné la consommation humaine.

Si l'on souhaite donner aux considérations économiques et sociales ainsi qu'aux considérations de conservation et de gestion des ressources l'importance qui leur est due, les pêcheries à petite échelle doivent être au centre des décisions politiques. Ceci d'autant plus que le problème fondamental de ces pêcheurs dans le monde en développement reste leur pauvreté absolue et relative, malgré des décennies de développement de la pêche et de croissance économique.

Comment peut-on définir la pêche "traditionnelle", "à petite échelle" et "artisanale" ?

Qu'entendons-nous exactement par des termes comme pêche "traditionnelle", "à petite échelle" ou "artisanale" ? Ces termes semblent s'être répandus dans de nombreux pays en voie de développement comme caractéristique descriptive des pêcheries qui n'étaient pas mécanisées ou qui étaient opposées à la mécanisation. Traditionnelle, à petite échelle ou artisanale sont devenus les antonymes de pêche "moderne", "à grande échelle", "mécanisée" et "industrielle". Ces termes ont eu une signification politique dans certains contextes où ils sont devenus des bannières de ralliement pour les pêcheurs opposés à l'introduction de formes destructrices de chalutage de fond, notamment en Asie.

La situation a cependant évolué avec l'adoption massive de la motorisation dans les pêcheries à petite échelle dans le monde entier. La pêche traditionnelle, artisanale ou à petite échelle inclut maintenant une large gamme d'activités de pêche dont les cibles vont des mollusques sédentaires des eaux littorales jusqu'aux stocks de thon hautement migrateurs. Selon la FAO, 50% de la production de thon dans l'océan Indien provient de la pêche artisanale, c'est-à-dire tous les engins à l'exception des sennes coulissantes et des palangres au large. Le secteur inclut les pêcheurs de subsistance du Pacifique Sud aussi bien que ceux qui pêchent principalement pour le marché d'exportation au Sénégal et au Chili, les ramasseuses de crabes des mangroves du Nordeste brésilien aussi bien que les pêcheurs à la palangre mexicains qui vont jusqu'à 200 milles nautiques dans leurs bateaux en plastique renforcé de fibres de 7 mètres avec des moteurs hors-bord de 200 chevaux-vapeur à la poursuite de requins, ou encore que les pêcheurs à la palangre migrateurs du Sri Lanka qui pêchent le requin et le thon dans les points les plus reculés de l'océan Indien. C'est une activité qui peut être résidente ou migrante, occasionnelle, saisonnière, à temps partiel ou à plein temps.

Les moyens utilisés pour la pêche traditionnelle, artisanale ou à petite échelle vont de la pirogue rudimentaire de 3 mètres avec un équipage d'une seule

personne au Madagascar, en passant par la pirogue de 18 mètres de l'Afrique de l'Ouest et le bateau en contreplaqué ou en plastique renforcé de fibres de l'Inde qui emploie jusqu'à 40 membres d'équipage pour un seul voyage de pêche, jusqu'aux sennes de plage du Sri Lanka et de l'Inde. La pêche artisanale inclut ainsi des opérations de pêche fortement individualisées comme le lancé d'éperviers et de lignes à main ; des opérations de petits équipages comme la pose de pièges ou de casiers dans les lagunes, les estuaires ou les eaux littorales, la plongée pour les espèces sédentaires dans les récifs et les lagunes, l'exploitation d'un régime de filets maillants et de palangres ; et des opérations de pêche à la senne coulissante et à la senne de plage, basées à terre, à forte intensité de main-d'œuvre.

Les termes "traditionnelle", "à petite échelle" ou "artisanale" ont des connotations distinctes dans des contextes techno-économiques, politiques, culturels et sociaux différents. Au Madagascar, par exemple, la définition de ce que signifient traditionnelle, artisanale ou à petite échelle dans un sens économique, est spécifique aux opérations de pêche, bien que la définition de pêche traditionnelle ait également une connotation sociale. Tandis que le terme *artisanale* fait référence à la pêche motorisée pour le marché intérieur et international, le terme *traditionnelle* fait référence à la pêche non motorisée, de subsistance ou pour le marché local, et réalisée par des pêcheurs qui respectent les tabous locaux et les coutumes.

A Fidji, le terme *artisanal* est utilisé en référence aux unités de pêche qui travaillent pour le marché intérieur ; il est donc spécifique au marché. En Inde, seul le terme *traditionnel* est reconnu légalement, mais à la différence du Madagascar, il désigne le bateau de pêche traditionnel. Bateau traditionnel signifie un bateau de pêche déjà utilisé avant l'arrivée des navires de pêche mécanisés. Ils incluent également les conceptions de bateaux d'origine étrangère qui furent adoptées pendant la période coloniale. La définition est donc spécifique au bateau.

En Indonésie et en Malaisie, le terme *traditionnel* est utilisé mais, à la différence de l'Inde, dans un sens spécifique aux engins. Toutes les unités de pêche, à l'exception des chalutiers, sont définies comme des unités de pêche *traditionnelles*. Au Pérou, *artisanal* est le terme à la mode, défini en termes spécifiques au tonnage pour indiquer les navires de pêche en dessous de 30 GRT. Selon la *Federación de Integración y Unificación de Pescadores Artesanales del Perú* (FIUPAP), l'organisation des pêcheurs artisanaux du Pérou, environ 85% des navires de pêche au Pérou sont en dessous de 10 GRT.

Au Chili, également, le terme artisanal est utilisé pour indiquer les navires en dessous de 50 GRT et de moins de 15 mètres de longueur. En France, le terme utilisé est artisanal, mais la définition est spécifique à la longueur. Tous les navires de jusqu'à 25 mètres de longueur sont catégorisés comme unités artisanales. Le terme utilisé pour dénoter l'équivalent est la pêche *côtière* au Canada, qui fait référence aux navires de pêche qui font moins de 20 mètres de longueur. Une distinction majeure entre le Nord et le Sud est que, sans tenir compte de la taille de l'unité, les opérations de chalutage en général ne sont jamais considérées comme de petite échelle ou artisanales au Sud.

Ainsi, il n'y a pas de définition arrêtée. Ce problème s'est compliqué récemment en raison de nouvelles modifications techniques, comme la motorisation de navires jusqu'ici non motorisés, l'utilisation de systèmes de

relevage motorisés (pour ramener les filets ou les palangres), de glacières, de sangles synthétiques pour les engins de pêche et l'adoption d'aides électroniques miniaturisées modernes pour la navigation et la détection du poisson. On dira que la pêche *artisanale* et à *petite échelle*, en général, fait référence à un type spécifique de bateaux et d'engins de pêche – ou les deux combinés – et à l'extrémité inférieure de la hiérarchie de puissance de pêche dans une pêche particulière d'un pays ou d'une province. Un pêcheur artisanal ou à petite échelle peut être défini comme quelqu'un dont on sait qu'il est originaire d'une caste, d'une communauté ou une tribu de pêche et qu'il participe à une pêche artisanale ou à petite échelle.

La pêche artisanale et à petite échelle joue un rôle particulier dans les pays en voie de développement

La pêche artisanale et à petite échelle fait l'objet d'une reconnaissance spéciale dans le Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable de 1995 et est, en fait, le seul sous-secteur de la pêche qui y soit explicitement mentionné, dans l'article 6.18 : "*Reconnaissant les contributions importantes de la pêche artisanale et à petite échelle à l'emploi, aux revenus et à la sécurité alimentaire, les États doivent convenablement protéger les droits des pêcheurs et des travailleurs de la pêche, en particulier ceux concernés par la pêche de subsistance, à petite échelle et artisanale, afin de leur assurer un niveau de vie équitable ainsi qu'accès préférentiel, le cas échéant, aux fonds et ressources de pêche traditionnels dans les eaux relevant de leur juridiction nationale*".

En 1998, la pêche artisanale et à petite échelle contribuait à plus de 25% des prises mondiales et représentait 50% du poisson utilisé pour la consommation humaine directe. Et, ce qui est le plus significatif, ceci a été réalisé malgré le peu de subventions octroyées par les gouvernements et l'aide au développement insignifiante de la communauté internationale.

Selon une estimation de la FAO, il y a environ 36 millions de travailleurs de la pêche dans le monde, dont 80% en Asie. La proportion de pêcheurs par rapport à la population totale est la plus haute au Viêt-nam et en Indonésie – une personne sur 25 est un pêcheur au Viêt-nam et une sur 44 en Indonésie. La plupart sont employées dans la pêche artisanale et à petite échelle. En termes absolus, la Chine, l'Inde, le Viêt-nam, l'Indonésie, le Bangladesh et les Philippines ont le plus grand nombre de pêcheurs dans le monde. Chennai, la capitale de l'État de Tamil Nadu en Inde, a, à elle seule, une population de pêcheurs active qui s'élève à 31 000. Par contraste, l'Islande et la Nouvelle-Zélande réunies comptent moins de 12 000 pêcheurs, mais leur production de poisson combinée de 2,6 millions de tonnes (chiffres de 1998) équivaut à la production totale de poisson marin de l'Inde.

La pêche à petite échelle a créé des emplois, diminué la pauvreté et généré des recettes en devises

Selon la FAO, alors que l'emploi dans l'agriculture dans les pays en voie de développement augmentait de 35% au cours des 25 dernières années, il doublait dans la pêche. L'emploi dans la pêche a connu cependant dans les pays de l'OCDE, à l'exception de l'Islande et du Portugal, une réduction d'un tiers durant la même période. La pêche à petite échelle étant une activité économique souvent localisée dans des zones éloignées, où les sources alternatives d'emploi sont rares, elle semble avoir joué un rôle crucial dans la

création d'emplois, la génération de revenus et la réduction de la pauvreté, probablement à cause de la résistance des pêcheries côtières où les gens qui ont d'autres métiers moins gratifiants ou qui ne peuvent pas garantir un revenu de base en raison de facteurs comme la sécheresse émigrent. Le Madagascar, le Sénégal, le Pérou, la Chine et l'Inde fournissent des exemples de ce type de migration. La FAO a également estimé que pour chaque pêcheur à plein temps dans le sous-secteur à petite échelle, un emploi supplémentaire pour environ une à trois personnes est généré dans le secteur du poisson.

Étant donné que le sous-secteur à petite échelle cible également le poisson destiné au marché international, il contribue aux recettes en devises. La contribution de la pêche à petite échelle aux recettes en devises de nombreux pays en voie de développement est largement supérieure à la contribution des petits cultivateurs ou des paysans. Alors que les prix d'exportation du cacao, du caoutchouc, de l'huile de palme, du café et du thé ont considérablement chuté depuis les années 1990, ce n'est pas le cas de ceux du poisson. Dans plusieurs pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), par exemple, la pêche, et notamment le sous-secteur à petite échelle, est maintenant au premier rang des exportations devant le thé, le café, le cacao et les arachides. Par exemple, les produits de la pêche du Sénégal sont l'un des rares secteurs où les pays ACP ont vu leur participation dans le commerce mondial augmenter. Entre 1976 et 1986, les exportations de poisson de l'ACP vers l'UE sont passées de 36 à 309 millions d'ECU, et dépassaient 946 millions d'ECU en 1996. En quatre ans, de 1992 à 1996, la part de l'ACP dans les importations totales de poisson de l'UE est passée de 16,4 à 22,5%. Cela contraste avec les performances commerciales générales des pays ACP, qui ont vu leur part d'importations vers l'UE chuter de 6,7 à 3,4% en 1994.

La pêche "responsable" et ses ambiguïtés

Les mesures de conservation et de gestion ont une importance primordiale

En l'absence de mesures de conservation et de gestion, les ressources peuvent être surexploitées, notamment lorsqu'il existe une demande de la part de marchés extérieurs prêts à payer des prix supérieurs à ceux du marché intérieur. Il est probable que le marché des pays riches soit disposé à payer un prix encore plus élevé pour un poisson produit de façon responsable. Avec des mesures de conservation et de gestion efficaces, le stimulant du marché peut être judicieusement exploité pour atteindre des objectifs d'emploi, de revenu, d'entrée de devises et de sécurité alimentaire dans plusieurs pays en voie de développement. Les pays nordiques et des pays comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande – pays à faibles populations de pêcheurs – ont déjà démontré que la gestion efficace est une bonne arme commerciale en conjonction avec des programmes visant à accroître la valeur de la production de poisson par le biais d'activités après récolte efficaces.

Étant donné que la plupart du poisson que les pays riches consomment est de plus en plus produite par les pays en voie de développement, ces derniers seront fortement incités à adopter des mesures de conservation et de gestion. Cela montre la nécessité d'un engagement proactif sur ces questions, à la fois de la part de l'État et de l'industrie. Fixer des normes nationales sur les

produits et les procédés pour accéder aux marchés lucratifs du Nord impliquerait une action coordonnée et limitée dans le temps, notamment la mise en œuvre de principes et de normes pour la conservation de ressources halieutiques sous les auspices de la Convention des Nations unies de 1982 sur le droit de la mer (UNCLOS) (9) ainsi que d'autres actes instrumentaires non obligatoires comme l'Agenda 21, le Code de conduite de 1995 de la FAO pour une pêche responsable et d'autres actes instrumentaires régionaux relatifs à la gestion de la pêche et des zones côtières.

Bien que les revenus nets des exportations de pêche de nombreux pays en voie de développement soient relativement élevés, peu d'investissements significatifs sont réalisés dans la conservation et la gestion. Même avec une valeur brute de production de pêche à 5 milliards de dollars US en 1997-98 (prix au débarquement) et un revenu d'exportation de plus de 1 milliard de dollars US, l'Inde ne consacre que des sommes insignifiantes aux activités de gestion des pêcheries. Tandis que la Norvège y consacrait environ 8% du revenu total brut des débarquements de poissons marins, l'Islande 3% et Terre-Neuve 20% en 1999, la Thaïlande y consacrait seulement 1,64%, bien que sa pêche soit menacée par des problèmes de surpêche et de surcapacité. Cependant, le chiffre pour 1991 était seulement de 0,70%... De tels investissements, qui portent par nature essentiellement sur le long terme, doivent être perçus comme un investissement dans l'avenir de l'industrie de la pêche et dans la construction de l'image de ses produits sur le marché mondial.

La pression des groupes de défense de l'environnement convainc les riches consommateurs

Sans mesures de conservation et de gestion efficaces, il se peut qu'il devienne difficile se faire accepter par les consommateurs sur les marchés américain et européen à l'avenir, étant donné que les groupes de défense de l'environnement ont commencé à persuader les consommateurs de prendre leurs responsabilités quant au poisson qu'ils consomment. Étant donné que les ressources sont de plus en plus sous la pression des forces du marché et de la mauvaise gestion, et que les consommateurs veulent avoir de plus en plus leur mot à dire sur la façon dont le poisson doit être produit, le marché du poisson écolabellisé est sûr de se développer largement à l'avenir. Les pays au premier rang des régimes de conservation et de gestion sont certains de bénéficier de meilleures opportunités commerciales.

Le Marine Stewardship Council, une initiative controversée

Le *Marine Stewardship Council* (MSC), lancé début 1996, fut fondé principalement pour concevoir et mettre en œuvre des mesures incitatives destinées à promouvoir une pêche durable, qui se traduise par des pratiques de pêche responsables, respectueuses de l'environnement, avantageuses socialement et économiquement viables, qui maintiennent la diversité biologique, la productivité et les processus écologiques du milieu marin. Les Principes et Critères (P&C) développés par le biais d'un processus international de consultation fixent la norme et les critères à l'aune desquels chaque pêcherie doit être jugée pour être déclarée bien gérée.

Le processus de certification, en plusieurs étapes, est déclenché à la demande d'une pêcherie. C'est à la pêcherie qu'il incombe de formellement consentir à

respecter la certification MSC et de choisir un certificateur accrédité MSC après avoir subi une Analyse GAP (approche géographique de la protection de la diversité biologique utilisant la technologie du Système d'information géographique, une approche proactive de protection de la diversité biologique développée aux États-Unis à la fin des années 1980 pour le milieu terrestre, et étendue au milieu aquatique au milieu des années 1990). Au vu du rapport de pré-évaluation présenté par le certificateur, la pêcherie décide ou non de poursuivre la certification. Si le rapport est acceptable, le certificateur entreprend une évaluation complète de la pêcherie selon la norme MSC et décide d'accorder la certification ou pas. Le processus entier peut prendre environ deux ans.

Bien que le champ d'application du MSC soit les activités de pêche maritimes jusqu'au point auquel le poisson est débarqué, et pas au-delà, le besoin de confirmer au consommateur que le poisson de sources certifiées peut être tracé depuis l'étape de production jusqu'au détaillant final fait qu'on y ajoute un audit de "continuité de possession". Les produits des pêcheries certifiées doivent être marqués avec un logo "*Fish Forever*" sur l'emballage pour informer les consommateurs qu'ils proviennent de sources durables et bien gérées.

Le programme d'accréditation du MSC fut mis en place mi-1998 et les premiers produits certifiés furent lancés début mars 2000. Ils provenaient du Royaume-Uni (*Thames-Blackwater Fishery* pour le hareng, employant des filets dérivants et avec une production annuelle de 150 tonnes) et d'Australie (pêcherie de homards de 200 millions de dollars US, pêchés dans des eaux profondes jusqu'à 60 kilomètres au large en utilisant des casiers-pièges). L'emploi combiné dans la production, le traitement et la commercialisation créé par ces deux pêcheries ne dépasserait pas quelques milliers de postes. La pêcherie de saumon d'Alaska (utilisant des lignes et des filets) est la troisième à avoir obtenu la certification MSC.

Le projet du MSC inclut de manière essentielle la promotion des exportations de poisson des pêcheries bien gérées des pays en voie de développement. Plusieurs pêcheries du Sud ont exprimé leur intérêt pour la certification MSC, notamment la pêcherie de homard et mixte Galapagos de l'Équateur, la pêcherie de homard Ceara du Brésil, la pêcherie artisanale de merlu du Chili, la pêcherie mixte PhaNga de Thaïlande et la pêcherie de crabe bleu Sulu Sea des Philippines. Le gouvernement équatorien a publiquement souscrit au MSC. *Sainsbury's Supermarkets Ltd.*, qui a un chiffre d'affaires annuel de plus de 300 millions de dollars US dans le poisson et les produits de la pêche, travaille maintenant avec ses fournisseurs de thon des Maldives en vue d'obtenir la certification MSC. *Sainsbury's* vend déjà le hareng et le homard certifié MSC de Thames.

Plusieurs préoccupations concernant les implications du processus de certification MSC pour les pêcheries artisanales et à petite échelle dans les pays en voie de développement ont été exprimées et certaines d'entre elles ont été discutées dans la publication de l'ICSF *Fish Stakes* (10). La principale préoccupation concerne la "*praticabilité d'un programme d'accréditation privé comme le MSC, déclarant promouvoir la pêche durable, basé sur des normes universelles qui sont développées sans la consultation nécessaire avec les organisations de travailleurs de la pêche, et qui ne prend pas en considération la diversité des pêcheries dans les pays en voie de développement*". Les autres préoccupations incluent : la question de l'accès au marché ; l'autonomie des

pêcheurs dans le secteur artisanal à petite échelle ; les coûts de certification et de continuité de possession ; et dans les cas où les normes MSC sont praticables, les coûts associés à l'adaptation des pêcheries pour qu'elles soient en conformité avec ces normes.

Le processus du MSC a ignoré le rôle et l'avis des travailleurs de la pêche artisanaux

Bien que les P&C soient présentés comme le produit d'un processus de consultation mondial de 18 mois, il n'y a eu aucune consultation du tout dans les régions comptant le plus grand nombre de travailleurs de la pêche et assurant la plus grande production de poisson commercialisable dans le monde comme la Chine, l'Inde, l'Indonésie, les Philippines et le Sénégal. Dans toutes les consultations organisées par le MSC, la participation des travailleurs de la pêche, sans exception, était faible. De plus, la liste des signataires et des partisans du MSC inclut principalement des grossistes, des détaillants, des groupes de défense de l'environnement et des sociétés de conseil ; il n'y a aucune organisation de travailleurs de la pêche de pays en voie de développement.

Les sociétés de fruits de mer et les commerçants sont-ils vraiment préoccupés par la pêche durable ?

On peut se demander si les sociétés de fruits de mer qui ont souscrit au MSC sont, en fait, préoccupées par la pêche durable. Elles semblent être intéressées par le logo MSC essentiellement pour améliorer leur propre accès au marché et leur image publique. Lors de son intervention à l'*International Seafood Show* asiatique, à Hong-Kong en mai 1999, David Carter, le Directeur général de *Kailis and France Group*, Australie, qui a des intérêts importants dans la pêcherie du homard, a donné trois raisons pour supporter l'initiative du MSC : 1) une réduction des barrières tarifaires sur les produits australiens qui entrent dans l'UE ; 2) le potentiel pour augmenter la part de marché ; et 3) une occasion d'améliorer la perception du grand public de l'industrie de la pêche. Il a déclaré en outre que l'industrie de la pêche avait seulement deux choix : "*embrasser et être les artisans du changement ou être écrasé comme un insecte sur le pare-brise de la préoccupation croissante du public*" (11). Les sociétés comme Unilever et Sainsbury's ont également des intérêts dans d'autres activités. Le fait de s'associer à des campagnes sur l'environnement très en vue pourrait certainement fournir une meilleure image pour commercialiser des produits hors pêche pas vraiment écologiques et très rentables.

Le MSC pourrait bien devenir une barrière commerciale non-tarifaire pour les exportations de poisson du Sud

Très peu de pays en voie de développement ont des programmes de gestion des pêcheries valables. Compte tenu de la façon dont le MSC est conçu, cela pourrait causer des problèmes d'accès aux marchés de poisson écolabellisé en Europe et aux Etats-Unis – les plus grands marchés pour le poisson et les produits de la mer après le Japon – pour les produits de la pêche provenant de la plupart des pays en voie de développement. Les pêcheries de merlu de Namibie ou les pêcheries de thon des Maldives, toutefois, pourraient en profiter étant donné qu'elles relèvent d'un système de gestion efficace. Mais ce sont des exceptions.

Même si les pêcheries de pays en voie de développement sont potentiellement certifiables, elles pourraient se trouver incapables de prouver qu'elles préservent l'intégrité de l'écosystème si elles ne disposent pas des ressources financières pour entreprendre l'étude et la documentation nécessaires pour établir cette revendication. Le processus de certification actuel semble être complexe et cher. Une augmentation des coûts et des problèmes d'accès au marché semblent également résulter de la nécessité d'un audit de continuité de possession. Les P&C considèrent que le programme de certification MSC doit également fonctionner en conjonction avec d'autres programmes de certification complémentaires comme ISO 14000, ce qui augmentera encore les coûts. Ces programmes sont censés évaluer, par exemple, les normes environnementales et de sécurité alimentaire des installations post-récolte qui manipulent du poisson provenant des pêcheries certifiées MSC. Les considérations de coûts sont encore aggravées par le fait qu'il n'y a encore aucun signal clair du marché selon lequel le prix du poisson écolabellisé pourrait compenser les coûts de certification.

Les pêcheurs artisanaux pourraient bien souffrir pour pêcher de façon responsable !

Enfin, de nombreux pêcheurs artisanaux ne seraient pas en position de bénéficier d'un programme de certification MSC étant donné que, dans la plupart des cas, même s'ils utilisent des méthodes de pêche responsables, ils sont souvent en concurrence pour la même ressource avec des unités de pêche à grande échelle qui utilisent des méthodes et des pratiques de pêche non-sélectives et destructrices pour l'environnement. Dans le cadre du programme MSC, l'unité de certification est une pêcherie dans sa globalité. Il n'y a aucune possibilité de récompenser les méthodes de pêche responsables du secteur artisanal et de réprimander l'activité de pêche destructrice du secteur à grande échelle si toutes les deux coexistent dans la même pêcherie. Plusieurs des pêcheries artisanales qui ont exprimé un intérêt pour le MSC pourraient bien s'apercevoir qu'elles ont eu tort de penser qu'elles pourraient en bénéficier, à moins qu'elles ne soient les récolteurs exclusives des ressources ou puissent conclure un accord avec leurs concurrents à grande échelle.

L'avenir des écolabels et de la "concurrence" dans le poisson est flou

Il est trop tôt pour dire comment le marché répondra aux poissons écolabellisés ou "équitables". A la lumière de l'intérêt croissant pour le rapprochement des normes environnementales et du travail dans le commerce international, on peut voir ces évolutions comme une opportunité ou un goulot d'étranglement. Les normes environnementales et du travail pourraient compléter les normes de sécurité alimentaire qui sont déjà strictement respectées aux États-Unis, dans l'UE et au Japon. (En fait, actuellement, le refus d'accès au marché pour le poisson et les produits de la mer des pays en voie de développement est dû principalement aux normes de sécurité alimentaires.)

Les pêcheurs des pays en voie de développement utilisant des méthodes et des pratiques de pêche écologiquement sélectives et ceux appartenant à de véritables coopératives ou associations de travailleurs de la pêche pourraient espérer profiter de ces évolutions. Tout en faisant tous les efforts nécessaires pour bénéficier de ces avancées, les organisations de travailleurs de la pêche et les gouvernements nationaux devraient prendre les mesures de précaution

nécessaire pour éviter que de telles normes agissent comme une barrière externe pour le commerce. Les autorités des pêcheries nationales ou provinciales, avec les organisations de travailleurs de la pêche et la communauté scientifique, pourraient développer des critères de durabilité et un mécanisme de gestion qui soient réalistes et pratiques. Cette réalisation, couplée avec un engagement proactif à l'égard des préoccupations des consommateurs, pourrait très bien promettre un meilleur avenir à la fois pour le poisson et les travailleurs de la pêche. À la différence de beaucoup d'autres exportations de pays en voie de développement, le poisson n'est en effet pas un produit facilement substituable avec le poisson provenant des eaux des pays développés.

La sécurité alimentaire pourrait être préjudiciable à la santé économique des pêcheurs artisanaux

Du point de vue de l'accès au marché, plus que les questions liées à l'environnement, le plus grand défi auquel sont confrontés les pays en voie de développement, particulièrement sur les marchés des États-Unis et européens, est essentiellement celui de la sécurité alimentaire. Une récente estimation des Centres de Contrôle et de Prévention des maladies (CDC) des États-Unis déclarait que 76 millions de cas de maladies gastro-intestinales aux États-Unis en 1999 sont d'origine alimentaire et ont abouti à 5 000 décès. Depuis le début des années 1980, un "paradoxe de la sécurité alimentaire" a été observé : une augmentation significative du nombre de maladies liées à l'alimentation dans les pays développés, malgré le fait qu'une partie significative des aliments est produite dans des conditions d'hygiène rigoureuses. Le système d'Analyse des risques et de maîtrise des points critiques (ARMPC) fut introduit dans ce contexte pour "traiter tous les risques pertinents dans la production alimentaire" au niveau de la production, du traitement et de la distribution. Il avait prouvé son efficacité dans la maîtrise du risque posé par une bactérie toxigène courante dans des aliments à faible teneur en acide distribués en conserves. Dans le système ARMPC, chaque substance, micro-organisme ou état des aliments qui peut causer une maladie est appelée un "risque".

L'accord de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires

Le Canada, l'Union européenne et les États-Unis ont introduit des règlements basés sur le système ARMPC dans les années 1990. En 1997, le système ARMPC a été incorporé dans le Codex Alimentarius de l'OMC/FAO et est ainsi devenu la référence de base pour les discussions commerciales internationales, en vertu de l'Accord de l'OMC sur l'Application des Mesures Sanitaires et Phytosanitaires.

De nombreux pays ont mis en place des méthodes de traitement et d'inspection qui satisfont aux exigences du système ARMPC au cours de la dernière décennie. A la mi-1999, 50 pays observaient les règlements de la Commission européenne basés sur le système ARMPC. 37 d'entre eux étaient des pays en voie de développement. Mais, comme la FAO le souligne, "*tous les pays en voie de développement n'étaient pas capables de réaliser les investissements initiaux nécessaires. Parfois, les crédits à cette fin étaient rares ou inexistantes et, en conséquence, certains pays ont subi une réduction sensible du nombre d'établissements autorisés à exporter vers les marchés de l'UE. Le Cap-Vert et la Guinée-Bissau sont devenus des exemples extrêmes de*

ce problème à la mi-2000 lorsque l'UE a interdit toutes les importations de poisson en provenance de ces pays" (12).

Bien que l'on croie généralement que le système ARMPC représente une amélioration de l'inspection traditionnelle du poisson et que l'on s'attende à ce que son application mène à une réduction des maladies d'origine alimentaire, jusqu'ici il n'y a aucun document probant qui puisse démontrer ce point. Dans une étude de 1999 des CDC citée par la FAO, il est indiqué qu'il n'y a aucune indication qui prouve que les maladies d'origine alimentaire "diminuent ou augmentent" en raison de l'application des règlements basés sur le ARMPC.

L'ARMPC est perçu comme une nouvelle barrière non-tarifaire imposée par le monde développé

Seuls quelques pays en voie de développement ont rendu le système ARMPC obligatoire sur leurs marchés intérieurs. Le système a été essentiellement perçu comme un obstacle non-tarifaire aux échanges mis en place par les pays développés. Les pays en voie de développement l'observent seulement dans la mesure où ils peuvent exporter leurs produits vers les marchés des pays développés. Cependant, comme la FAO le souligne, "*les pays en voie de développement qui étendent le système ARMPC à leur marché intérieur doivent s'attendre à récolter les avantages en matière de santé publique*", étant donné que pour appliquer le ARMPC, il est nécessaire d'assurer l'hygiène de base pour toutes les activités liées à la production de poisson. Dans plusieurs pays en Asie, en Afrique et en Amérique latine qui souffrent de maladies hydriques et d'origine alimentaire, appliquer un système ARMPC peut contribuer à améliorer la qualité de vie des pauvres.

Une approche compartimentée des normes – normes plus strictes pour le marché d'exportation et plus souples pour le marché intérieur –, bien que parfois judicieuse à court terme, peut être contre-productive à long terme, étant donné qu'il sera difficile de maintenir de telles distinctions de façon convaincante. Les pays en voie de développement doivent sans réserve développer des normes et mettre en œuvre des mesures qui peuvent contribuer à améliorer l'état des stocks de poisson exploités ainsi que la qualité de vie des travailleurs de la pêche et des consommateurs. Mettre les normes nationales à des niveaux qui soient compatibles avec les normes internationales peut certainement mettre les pays en voie de développement dans une meilleure position pour vaincre les tendances protectionnistes.

Vers un nouveau modèle de gestion des pêcheries

Seule une approche de gestion des pêcheries basée sur l'écosystème fonctionnera

Contrairement au modèle mono-espèce de gestion des pêcheries, qui est de loin le modèle prééminent dans la plupart des parties du monde, une approche de la gestion de la pêche basée sur l'écosystème pourrait être un outil efficace dans les pays en voie de développement, étant donné qu'il permet de tenir compte de la complexité des écosystèmes marins et côtiers (ce qui est déjà le cas, de façon limitée, dans les processus de prise de décision de plusieurs

communautés de pêche traditionnelles). Une trop grande multitude d'espèces, cependant, pourrait compliquer l'adoption d'une telle approche des pêcheries dans la ceinture tropicale. Selon la *FishBase* de la FAO (13), en Inde, par exemple, environ 263 des 1 000 poissons marins et d'eau saumâtre identifiés jusqu'ici sont commercialement valables, contre seulement 25 sur 250 en Norvège et 21 sur 300 en Islande. En Indonésie et aux Philippines, pays qui ont la biodiversité marine la plus riche du monde, les chiffres sont respectivement de 681 sur 2 511 et 616 sur 2 255. Chacun de ces poissons a plusieurs stocks et le nombre total de stocks pourrait s'élever à des milliers. On ne sait que très peu de chose sur l'impact de la pêche sur ces stocks.

La gestion des pêcheries à petite échelle dans les pays en voie de développement est confrontée à de nombreux défis

Si l'on envisage d'appliquer une approche écosystémique aux pêcheries à petite échelle, la question qui se pose immédiatement est celle des mesures de contrôle d'entrée et de sortie et des dispositions institutionnelles pour réglementer l'accès aux fonds de pêche, notamment lorsqu'ils sont surpeuplés ou dans un état de stress écologique. Dans les pêcheries multi-espèces, multi-engins et multi-culturelles, il pourrait s'avérer difficile de déterminer le meilleur type de mesures à prendre. Les régimes de gestion par quotas sont exclus car il serait impossible de gérer la flotte "moustique" (opérant à partir d'une multitude de centres de débarquement) de nombreux pays en voie de développement. De plus, les défauts associés à de tels régimes, en particulier l'écroulement et la concentration de la propriété aux mains de quelques-uns, ne feraient qu'aggraver les problèmes sociaux dans les pêcheries à main-d'œuvre excédentaire à petite échelle.

L'État devrait se concentrer plus sur les dimensions humaines

Bien que dans les pays industrialisés les programmes de gestion des pêcheries peuvent se concentrer directement sur les questions de capacité de pêche, de ressources et sur celles liées à l'habitat des poissons, une telle approche peut s'avérer difficile dans les pays en voie de développement où l'État doit se concentrer en priorité sur la dimension humaine de la pêche, en particulier les besoins de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire dans les zones côtières. Il n'est pas facile pour un État qui ne peut pas fournir d'emplois alternatifs de demander aux gens de quitter la pêche pour diminuer la surpopulation sur les lieux de pêche. Cependant, des régimes exclusifs de ce type peuvent être conçus et mis en œuvre par l'industrie de la pêche à petite échelle elle-même, légitimée par l'appareil d'État.

On n'a pas encore vu de programmes de gestion efficaces dans les pêcheries à main-d'œuvre excédentaire à petite échelle des pays en voie de développement mis en œuvre avec succès par l'État. Même dans les pêcheries à grande échelle, à cet égard, il n'y a guère de réussites. Les grands pays producteurs de poisson comme la Chine, la Thaïlande, l'Inde et l'Indonésie n'ont toujours pas de programmes de gestion efficaces. Au vu d'exemples comme celui du Canada – dont on pensait qu'il avait un système de gestion des pêcheries efficace jusqu'à l'effondrement des pêcheries de cabillaud dans les années 1990 –, le manque de volonté politique ou de confiance dans la faisabilité des programmes de gestion des pêcheries de nombreux pays en voie de développement est compréhensible.

Il n'y a aucune solution directe et universelle à la plupart des problèmes de surpêche et de surcapacité dans les pêcheries à petite échelle. Les résoudre requiert une meilleure compréhension de la structure des pêcheries, des motivations et des contraintes qui pèsent sur les pêcheurs et de l'interaction entre les diverses composantes des pêcheries, notamment entre les activités à grande et à petite échelle ou entre les différents groupes d'engins dans le sous-secteur à petite échelle.

Au vu des échecs du passé, les nouvelles initiatives de gestion des pêcheries doivent être basées sur un processus de dialogue avec l'industrie de la pêche à petite échelle, pour parvenir à des objectifs de gestion à long et à court terme, en tenant compte des aspects sociaux, économiques, écologiques, etc. De telles initiatives peuvent être prises par l'État. Un moyen pour créer un dialogue de ce type serait de progressivement redistribuer l'espace de pêche au sous-secteur des pêcheries à petite échelle en éliminant progressivement les unités de pêche à grande échelle, non-sélectives.

Simultanément, il doit y avoir un effort sérieux, amorcé par l'État sur le long terme, en termes de développement institutionnel et organisationnel – par exemple mettre en place des organismes de travailleurs de la pêche –, ce qui aiderait à déléguer les principales fonctions de gestion des pêcheries aux organismes représentatifs de l'industrie de la pêche à petite échelle. Ce processus de dévolution doit viser à déléguer le pouvoir – pas simplement à la décentraliser – selon le principe de subsidiarité, ce qui signifie mettre en œuvre les fonctions de gestion au niveau le plus efficace, en commençant par le bas. Dans les grands pays comme la Chine, le Brésil, l'Inde et l'Indonésie, où il est presque impossible d'avoir un programme de gestion des pêcheries centralisé efficace, une telle approche semble de bon sens. Ces institutions, cependant, doivent être conçues de façon à ce qu'elles deviennent de vrais organismes représentatifs, qu'elles ne deviennent pas hégémoniques ou inéquitables, ou finissent comme de simples instruments de contrôle pour l'État.

Il y a besoin de développer une gestion des pêcheries basée sur la communauté

Certaines leçons peuvent être tirées des modes traditionnels de gestion des pêcheries basées sur la communauté, en particulier pour réglementer l'accès aux pêcheries et pour limiter la capacité de pêche. Ces dernières concernent souvent des groupes d'engins homogènes et ont souvent des rapports conflictuels avec d'autres types d'engins. Ce sont des formes de pêche basées sur un accès par rotation aux ressources halieutiques, mais leur efficacité est limitée aux engins stationnaires ou de plage ou aux espèces sédentaires, plus qu'aux engins ou espèces mobiles .

Il y a plusieurs exemples de dispositions traditionnelles de ce type dans les pays en voie de développement. L'aspect le plus saillant de ces dispositions est qu'elles définissent des règles d'exclusion basées sur l'allégeance à une caste, une communauté ou un groupe. Elles reposent sur un partage de l'accès aux ressources et sont principalement conçues pour atténuer les conflits entre leurs membres sur l'accès à l'espace de pêche. La capacité de pêche des membres peut ainsi très bien dépasser la capacité régénérative de la ressource et contribuer aux pressions de surpêche, notamment dans un contexte de modifications techniques dans les pêcheries. Dans le lac Pulicat, en Inde, par

exemple, le système du *padu*, un système d'accès par rotation aux fonds de pêche de crevettes, n'atténue pas la pression sur les ressources de crevettes étant donné que les différents groupes de membres, de façon rotative, récoltent les ressources sans relâche. De la même façon, dans plusieurs pêcheries estuariennes en Asie, bien que plusieurs groupes d'étente pratiquent l'accès rotatif, la dimension des mailles est en dessous de la limite légale, ce qui contribue souvent à la surpêche des juvéniles des espèces diadromes. On remarque aussi que les dispositions traditionnelles pour réglementer l'accès sont souvent remises en cause dans des contextes d'accroissement de la demande du marché, ou lorsque des groupes d'engins non membres des villages de pêche côtiers refusent de reconnaître la légitimité de ces dispositions.

Cette question de légitimité est encore exacerbée par les conflits entre les dispositions traditionnelles exclusives et les dispositions formelles non exclusives de l'État. Ce problème peut être efficacement traité si les gouvernements mettent leur poids du côté des systèmes traditionnels. En échange de la reconnaissance formelle accordée, les gouvernements peuvent insister sur le fait que ces dispositions traditionnelles doivent inclure des mesures de conservation efficaces.

Une approche "croisée" peut fonctionner dans la gestion des pêcheries à petite échelle

La conservation des ressources halieutiques, la protection des habitats des poissons et le partage de l'accès aux ressources entre les pêcheurs sont les trois considérations les plus importantes dans la gestion des pêcheries. Le maillon fondamental pour initier des mesures est le groupe d'engins étant donné que, sans sa coopération, il ne serait pas possible d'adopter des mesures de conservation efficaces et de protéger les habitats des poissons du stress lié à la pêche.

L'introduction de mesures de gestion dans les pêcheries à petite échelle dans les pays en voie de développement pourrait s'effectuer par une approche "croisée", c'est-à-dire en traitant les niches de gestion qui sont relativement faciles d'abord et en passant seulement ensuite à celles qui sont plus difficiles, aidé par les premières percées ou solutions. Les groupes d'engins stationnaires et de plage, les groupes d'engins pêchant autour des récifs artificiels et les groupes d'engins ciblant les stocks sédentaires sont probablement les meilleurs candidats pour collaborer à un programme de gestion des pêcheries. Les plus difficiles pourraient être les groupes d'engins migrants, qui peuvent avoir un intérêt à maintenir un régime d'accès ouvert, comme les pêcheurs à la palangre du Sénégal.

Les dispositions formelles et traditionnelles doivent se combiner pour donner lieu à des politiques et à des programmes de gestion efficaces. Simultanément, des mesures doivent être prises pour réglementer les opérations de pêche à grande échelle, y compris une proscription des engins de pêche et des opérations de pêche qui sont destructeurs ou socialement inappropriés.

Une coopération internationale est nécessaire pour aménager les pêcheries à petite échelle

Comme solution globale aux problèmes de surpêche et de surcapacité à tous les niveaux, trois axes d'action doivent être pris en compte. Tout d'abord, les pays industrialisés ne doivent pas transférer leur capacité de pêche excédentaire vers les pays en voie de développement, même en échange d'aide au développement. C'est la capacité excédentaire en elle-même qui doit être éliminée. Or, les subventions continuent à encourager l'expansion des flottes dans plusieurs pays de l'Union européenne. Cette pratique doit être fortement découragée .

En deuxième lieu, pour les pêcheries à petite échelle surpeuplées en raison de la pression démographique dans les pays en voie de développement, les nations industrialisées peuvent faciliter la migration temporaire de la main-d'œuvre excédentaire vers leurs pêcheries intérieures ou éloignées, en particulier celles qui connaissent un manque de main-d'œuvre. L'âge moyen d'un pêcheur japonais ou coréen, par exemple, est plus de 60 ans et celui d'un pêcheur canadien dans les Maritimes (région des îles du Nord-Est) est environ 47. Au lieu de substituer le capital à la main-d'œuvre, des pêcheries à faibles niveaux d'intensité technique peuvent être maintenues à travers le recrutement de travailleurs migrants bien formés de pays en voie de développement. D'ores et déjà, plusieurs pays de l'OCDE emploient des travailleurs migrants issus de pays en voie de développement dans leurs pêcheries à cause du manque de main-d'œuvre. Cela est particulièrement visible en Espagne, en France et en Italie. Inutile de dire que cela ne sera pas une solution miracle aux problèmes résultant de la pression démographique, mais cela serait certainement un geste positif du Nord envers le Sud.

En troisième lieu, pour la gestion des pêcheries surexploitées dans les pays en voie de développement, il est nécessaire d'instaurer un fond d'assistance international bien conçu et limité dans le temps en échange d'un engagement à gérer les pêcheries d'une façon démocratique et transparente, dans le cadre d'une approche écosystémique. Cependant, les gouvernements des pays en voie de développement doivent également envisager d'investir dans la gestion des pêcheries à partir des sources de revenus existantes localement. Les mentalités doivent encore évoluer afin que les pêcheries ne soient plus considérées comme une industrie extractive, mais comme une industrie basée sur des ressources naturelles renouvelables.

Une approche basée sur l'écosystème est une approche holistique

Une approche écosystémique de la conservation, de la gestion et du développement des pêcheries de ce type peut permettre de prendre en compte tous les aspects pertinents, facteurs liés à la terre ou à la mer, bien ou mal connus. Elle peut permettre au sous-secteur de gérer ses préoccupations immédiates et à long terme, notamment de contrecarrer l'impact des pratiques de pêche destructrices sur les stocks de poisson et les habitats des poissons, de freiner l'impact des pollutions terrestres et la dégradation côtière, de reconstruire les stocks de poisson épuisés et restaurer les habitats marins. Elle peut également faciliter le développement et le renforcement des systèmes de connaissance traditionnels dans les communautés de pêche artisanales et à petite échelle.

Il est nécessaire d'élargir la base de connaissance des pêcheurs artisanaux et à petite échelle pour englober des paramètres écologiques jusqu'ici pas suffisamment compris ou non pris en compte, par exemple l'impact global des

facteurs naturels, une compréhension plus large de la relation proie-prédateur, une plus large prise en compte des habitats des poissons et des facteurs qui contribuent à la dégradation des habitats. Il doit cependant y avoir aussi une "continuité historique", consistant à construire sur la base de ce qu'existe déjà, en particulier afin de renouveler les traditions passées grâce aux nouvelles idées scientifiques pour traiter avec intelligence les besoins des systèmes actuels d'utilisation des ressources maritimes.

La place des femmes

Les femmes entretiennent le tissu social, culturel et économique des communautés de pêche

Les femmes des communautés de la pêche jouent un rôle essentiel à la fois dans la pêche et la communauté. La nature du travail de femmes diffère selon le pays, la culture et la région, et entre les zones rurales et urbaines. Les femmes, qu'elles soient du Nord ou du Sud, peuvent jouer les rôles suivants :

** Comme ouvrières dans les pêcheries (rémunérées ou bénévoles) :*

Les femmes peuvent travailler dans la commercialisation du poisson, dans la préparation d'appât, la fabrication et la réparation de filets, le ramassage de crabes et de coquillages, le ramassage et la culture du varech et des algues, la fumaison, la salaison et le séchage du poisson et, dans de rares cas, la pêche elle-même. Malheureusement, ce rôle est souvent ignoré ou considéré comme simple "travail de liaison". Souvent, les femmes représentent aussi leurs maris pêcheurs quand il s'agit de traiter avec les institutions financières pour les crédits des opérations de pêche et leur remboursement, de traiter avec les agences de pêche gouvernementales, etc.

** Comme ouvrières dans les usines de traitement :*

Les femmes sont très actives dans le secteur du traitement des fruits de mer, comme travailleuses à temps partiel ou à plein temps dans les usines.

** Comme travailleuses dans la famille et la communauté :*

Les femmes, comme partout ailleurs, sont presque entièrement responsables du soin et de l'éducation de la famille. Lorsque les hommes restent éloignés pendant de longues périodes pour la pêche, les femmes tiennent la maison en l'absence de leurs maris. Elles sont des acteurs importants dans la communauté de la pêche et jouent un rôle crucial dans le maintien de réseaux sociaux et de la culture locale.

** Comme ouvrières à l'extérieur des pêcheries :*

Souvent, les femmes des communautés de pêche côtières effectuent des activités hors pêche qui leur assurent une certaine forme de revenu monétaire stable, étant donné que le revenu de la pêche est en soi instable et imprévisible. Les femmes peuvent également lancer des activités plus liées à la pêche et génératrices de revenus complémentaires comme l'exploitation d'un petit magasin ou d'un restaurant, individuellement ou dans le cadre de groupes.

** Comme membres de mouvements de travailleurs de la pêche :*

Lorsque les femmes se sont organisées, elles ont été actives dans les luttes politiques, comme par exemple, contre les Quotas Individuels Transférables (QIT) au Chili, contre le développement aveugle du tourisme au Sénégal, contre les dispositions de *joint-ventures* en Inde, etc. (voir la seconde partie de l'ouvrage). Dans le cadre d'un groupe d'églises locales, les femmes de la communauté côtière de Redondo, dans le Ceara au Brésil, ont initié un mouvement contre la pêche prédatrice des ressources de homard. La question de l'impact destructeur du chalutage dans l'État du Kerala en Inde a fréquemment été soulevée par les femmes vendeuses de poisson, étant donné qu'elles ont été directement affectées par la chute des cours du marché suite aux grandes prises par chalutage. Les organismes de femmes de pêcheurs en France, sous la bannière FIFEL (Fédération interrégionale des femmes du littoral), ont activement participé aux événements conduisant au réexamen de la Politique commune de la pêche (PCP) européenne en 2002. Dans tous ces cas, la participation des femmes a aidé à renforcer les mouvements et à élargir leurs perspectives.

Manifestement, toute compréhension de la pêche et des communautés de pêche côtières doit tenir compte du rôle et du travail des femmes. Les femmes ne sont pas seulement directement influencées par le genre de techniques et de pratiques de gestion employées en mer, elles influencent aussi en retour ce qui arrive dans les pêcheries.

Une perspective féministe remet en cause le discours dominant sur le développement et la gestion des pêcheries

Bien que la nature du travail des femmes dans les pêcheries diffère, le facteur commun est qu'il est rarement perçu comme "productif". Il a une faible valeur sociale et est perçu généralement comme une extension de l'espace domestique. Il est important que nous reconnaissons la valeur de ce qui est en grande partie invisible – y compris la nature et ses ressources – mais dont nous savons tous qu'il a une valeur essentielle.

L'accent doit être mis sur le concept de "production". Il doit être compris en référence à la fois à la production de marchandises *et* à la production de vie, généralement appelée "reproduction". Dans le discours dominant, la production de vie est considérée comme quelque chose de "naturel", reléguée dans la sphère privée et, par conséquent, considérée comme n'ayant pas de coût réel. Lui redonner son importance requiert une reconnaissance et une évaluation de la main-d'œuvre qui permet la création et la préservation de la vie, dont une grande partie relève des femmes. Cela nécessiterait également une évaluation appropriée et un respect de la nature et ses ressources.

Une perspective féministe remettrait alors en question le courant de pensée dominant sur ce qui a de la valeur et ce qui n'en a pas et soulèverait des questions essentielles comme : la valeur du travail des femmes est-elle moindre parce qu'elle n'est pas reflétée dans des données économiques et n'est pas estimée par la société et le discours dominants ? La valeur des services fournis par la nature est-elle moindre parce qu'elle n'est pas "comptabilisée" dans l'analyse économique dominante ? La valeur des pêcheries artisanales est-elle moindre parce que sa contribution est sous-estimée ?

Par là même, les priorités du développement seront réorganisées. On assistera à un changement de mentalité sur des questions comme l'utilisation des

technologies, qui peuvent apporter des revenus plus élevés pour quelques-uns à court terme, mais qui affectent la qualité de vie des communautés et la durabilité des ressources sur le long terme. Rétablir la valeur de certains types de travaux et de rôles jusqu'ici sous-évalués et considérés comme négligeables doit également mener à une redistribution et à un nouveau partage des rôles et à une réorganisation des relations entre les sexes.

Une perspective féministe soulèvera donc des questions essentielles sur le paradigme de développement actuel, sur la pensée unique et sur la technologie, et rendra visibles les liens entre ces questions et la question de la marginalisation des femmes dans la société en général et dans les pêcheries en particulier. Ainsi, s'il est important en soi de travailler à une valorisation du travail et du rôle des femmes dans les communautés de la pêche et à l'amélioration de leur représentation dans les organisations et les processus de prise de décision, cela doit se faire aussi avec la perspective de renforcer la capacité des communautés de pêche et des organismes de travailleurs de la pêche en général pour résister aux formes de développement défavorables et pour aller vers des pêcheries durables, équitables et justes entre les sexes.

Seconde partie :

La réponse des pêcheurs artisans

Documents du Forum mondial des pêcheurs et travailleurs de la pêche (FMPTP)

Chapitre 1

Le Forum mondial des pêcheurs et travailleurs de la pêche : histoire et propositions

L'histoire du Forum

Les origines lointaines du Forum mondial des pêcheurs et travailleurs de la pêche (FMPTP) remontent à 1984, lors d'une conférence de la FAO (Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation) tenue à Rome en Italie et destinée à définir les orientations de la pêche mondiale dans le cadre du nouveau Droit de la mer adopté en 1982. Le fonctionnement de la FAO étant fondé sur une représentation étatique, les organisations de pêcheurs étaient écartées de cette conférence. Des organisations indiennes avaient cependant demandé à participer pour exposer les graves problèmes auxquels les pêcheurs artisans étaient confrontés, ce qui leur fut refusé. Avec l'appui de certaines ONG, les Indiens décidèrent alors de réunir une conférence parallèle. En quelques mois, des représentants d'une vingtaine de pays (Asie, Amérique latine, Afrique) furent mobilisés.

Plus tard, en 1986, fut créé le réseau d'appui ICSF (International Collective in Support of Fishworkers) – CIAPA (Collectif International d'appui aux pêcheurs artisans). Ce réseau organisa plusieurs rencontres internationales qui permirent de créer des liens entre organisations de pêcheurs. Il développa aussi un travail spécifique sur les rapports hommes/femmes dans la pêche.

En 1995, lors du cinquantième anniversaire de la FAO à Québec (Canada), les organisations indiennes (NFF, *National Fishworkers' Forum*) et canadiennes (CCPFH, Conseil Canadien des pêcheurs professionnels) lancèrent l'idée d'une organisation mondiale des pêcheurs artisans et travailleurs de la pêche. L'Inde et le Canada étaient tous deux confrontés au développement des flottes industrielles (crevette en Inde, morue au Canada). La FAO pour sa part s'était aussi montrée plus ouverte à une réhabilitation de la pêche artisanale comme voie d'avenir pour la pêche mondiale. Le NFF fut chargé avec le Conseil Canadien d'organiser une première rencontre d'organisations de pêcheurs à New Delhi en novembre 1997. Cette conférence donna naissance à un comité de coordination présidé par Thomas Kocherry du NFF, assisté de François Poulin pour le Conseil Canadien, doté d'une Charte en 17 points et chargé de préparer la création du Forum mondial de pêcheurs et travailleurs de la pêche. Ce comité se réunit trois fois pour organiser la journée mondiale des pêcheurs célébrée le 21 novembre de chaque année et préparer une Assemblée constituante.

Celle-ci fut finalement organisée en France, dans le village de Loctudy en Bretagne, en octobre 2000. 32 délégations d'organisations de pêcheurs, respectant toutes la parité hommes/femmes (décision acquise sous la pression des groupes de femmes) s'y réunirent pour adopter les statuts préparés par le Comité de Coordination et travailler à l'élaboration d'un texte d'orientation. Mais, le dernier jour, une discussion technique sur le nombre de continents à comptabiliser (reflétant en fait des désaccords au sein du Comité de coordination) entraîna la démission des délégations d'Afrique, d'Asie et d'Espagne. Celles-ci créent un forum distinct, le Forum mondial des peuples pêcheurs.

Aujourd'hui, chacun de ces deux forums s'efforce de construire les bases de son organisation et d'élaborer des politiques pour défendre la pêche artisanale au niveau mondial. Suite aux efforts effectués pour parvenir à une représentation internationale, la pêche artisanale commence à apparaître dans l'agenda international et à être considérée par les organismes multilatéraux et intergouvernementaux comme un secteur indispensable à la gestion de la pêche et de la souveraineté alimentaire.

Objectifs du Forum mondial des pêcheurs et travailleurs de la pêche

Les communautés de pêcheurs du monde s'unissent au sein du Forum mondial des pêcheurs et travailleurs de la pêche pour défendre leurs droits humains, à la justice sociale et leur culture. Ils déclarent que la mer est la source de toute vie et s'engagent à préserver les ressources marines et aquatiques pour les générations futures, de les protéger comme moyen de subsistance et de garantir aux populations indigènes et aux pêcheurs artisanaux et traditionnels, à petite et moyenne échelle, un accès préférentiel aux ressources côtières dont ils sont historiquement dépendants.

Le Forum mondial des pêcheurs et travailleurs de la pêche travaillera à :

- * Protéger, défendre et renforcer les communautés qui dépendent de la pêche comme moyen de subsistance.
- * Soutenir les organisations membres dans leurs efforts pour assurer et améliorer leur viabilité économique et la qualité de la vie des pêcheurs, des travailleurs de la pêche et de leurs communautés.
- * Reconnaître, protéger et renforcer le rôle des femmes dans l'économie de la pêche et dans l'entretien de la communauté.
- * Faire en sorte que les ressources de la pêche soient reconnues comme patrimoine de l'humanité et transmises aux générations futures, à travers les pratiques de pêche soutenable, de conservation et de régénération des ressources marines, des eaux intérieures et des écosystèmes.
- * Protéger les communautés de la pêche, les ressources et les habitats des poissons, les mangroves par exemple, contre les menaces sur terre comme sur mer, par exemple leur déplacement au profit du tourisme, la pollution de la mer et son utilisation comme dépotoir pour les déchets toxiques, l'aquaculture industrielle destructive, la surpêche et les pratiques de pêche destructives.
- * Etablir et promouvoir les droits des communautés de la pêche sur leurs territoires coutumiers dans les zones côtières sous juridiction nationale, comme lieux de pêche et lieux de vie.

- * Promouvoir un régime légal qui reconnaisse les droits traditionnels et coutumiers des communautés de pêcheurs à la pêche, sous juridiction nationale.
- * Promouvoir le rôle essentiel que doivent jouer les organisations de pêcheurs et de travailleurs de la pêche dans la régulation de la pêche et de la mer, nationalement et internationalement.
- * Promouvoir la sécurité alimentaire aussi bien au niveau local qu'au niveau mondial, en préservant des ressources pour l'avenir et en destinant le poisson exclusivement à la consommation humaine.
- * Promouvoir une représentation équitable des organisations de pêcheurs et de travailleurs de la pêche dans tous les forums appropriés, tant au niveau mondial que régional, et agir pour leur reconnaissance.
- * Veiller au respect des accord internationaux de la part des Etats et des multinationales, et s'opposer aux accords internationaux qui mettent en danger la survie des pêcheurs.
- * Empêcher une exportation de la crise liée à l'effondrement des ressources, aussi bien que des technologies et des pratiques qui ont entraîné cet effondrement.
- * Soutenir les luttes nationales et internationales en phase avec les objectifs du Forum mondial.
- * Initier, encourager et soutenir l'organisation des pêcheurs et travailleurs de la pêche là où ils ne sont pas organisés.
- * Promouvoir le droit des pêcheurs et travailleurs de la pêche à la sécurité sociale, à des conditions de travail sûres, à des rémunérations justes et à être reconnus comme marins.
- * Améliorer la communication entre les pêcheurs et la communauté scientifique à travers l'échange entre l'expérience et la science.
- * Reconnaître et rehausser la culture unique des communautés de la pêche.

Stratégies et propositions élaborées en vue de l'assemblée constituante du FMPTP

1. La pêche à petite échelle et la pêche artisanale constituent la base d'un modèle de pêche responsable.

Ce principe a été affirmé pour la première fois avec force en 1984 à Rome par la Conférence parallèle des pêcheurs et travailleurs de la pêche. A cette date, la pêche artisanale apparaissait comme une activité du passé, reconnue seulement comme un moyen de préserver l'emploi et non comme un modèle d'avenir. Au cours des années 90, les organisations internationales ont progressivement révisé leurs positions et reconnaissent aujourd'hui la viabilité de la pêche artisanale comme base d'une pêche responsable. Cette reconnaissance ouvre un espace pour les organisations de pêcheurs artisans. Cependant la pêche artisanale doit faire face, dans la réalité, au développement du libéralisme qui se traduit dans la pêche par le mouvement de privatisation des ressources, avec notamment les Quotas individuels transférables (QIT), ainsi que par la libéralisation des échanges. Cette libéralisation à outrance s'affirme aussi bien au Nord qu'au Sud. Dans un pays comme le Chili, la mise en place des QIT donne lieu à des conflits très durs. En Inde, cette privatisation se traduit par l'appui des pouvoirs publics au développement d'un secteur industriel totalement orienté vers l'exportation. Cette offensive libérale menace dans leur existence les communautés de

pêcheurs artisans traditionnels qui disposaient très souvent de leurs propres systèmes de régulation de l'activité.

2. Renforcer les organisations de pêcheurs

Les structures communautaires traditionnelles des pêcheurs sont aujourd'hui fortement déstabilisées, quand elles n'ont pas disparues, et elles ne sont pas en mesure de répondre seules aux défis nouveaux posés par la crise des ressources, l'ouverture des échanges, les menaces de privatisation, etc. Dans de nombreux pays (Chili, Inde, Sénégal, Philippines, Canada, Islande, etc.), des organisations nationales indépendantes se sont progressivement structurées et ont permis aux pêcheurs artisans de défendre leurs options face aux choix de développement des Etats. Ces organisations, souvent appuyées par des ONG, ont pu également faire entendre leur voix dans diverses instances internationales et peser sur l'élaboration de plusieurs textes internationaux de référence comme le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO. Cette présence est cependant encore trop faible ou inexistante dans de nombreux pays et auprès de plusieurs organisations internationales pour contrebalancer le poids des organisations de la pêche industrielle, mieux structurées et disposant de moyens plus importants.

3. Garantir les droits des pêcheurs traditionnels et artisans.

Sur terre comme en mer, les communautés de pêcheurs subissent une pression accrue qui menace leur accès au littoral comme aux ressources de la mer. Au Sénégal et dans de nombreux pays du Sud comme du Nord, la pression du tourisme tend à priver les pêcheurs et leurs familles de l'accès à des espaces indispensables au déroulement et au développement de leurs activités. Il est donc nécessaire de garantir leurs droits fonciers sur le littoral. En Asie surtout, à la pression du tourisme s'ajoute celle de l'aquaculture industrielle crevette. Face à la menace de privatisation de l'accès aux ressources halieutiques, il est également indispensable de garantir juridiquement les droits d'accès et d'usage collectifs. Ces droits constituent la base d'une cogestion des ressources et des territoires maritimes entre les communautés et l'État.

4. Protection absolue de l'environnement littoral et marin

La pêche constitue, avec l'exploitation forestière et l'élevage nomade, la dernière activité majeure fondée uniquement sur la productivité naturelle des écosystèmes. Toute atteinte à cette productivité constitue une menace pour la survie des communautés de pêcheurs. Les dangers proviennent essentiellement des pollutions d'origine terrestre et de la destruction des milieux littoraux (mangroves, coraux, zones humides, etc.) . Ils viennent également de la mer sous la forme des marées noires. Les organisations de pêcheurs sont partout très actives dans la dénonciation des atteintes à l'intégrité des milieux littoraux et maritimes. Les organisations de protection de l'environnement peuvent souvent être des alliées. Cependant, ces organisations développent parfois des approches trop étroites de la protection des milieux en ciblant leur action sur des espèces fétiches (phoques, baleines, dauphins, etc.) sans prendre en compte la protection des écosystèmes dans leur ensemble. Or, la surprotection d'une espèce peut engendrer des déséquilibres néfastes pour les milieux eux-mêmes et pour les activités de pêche. Le débat à propos des rapports entre le Forum et Greenpeace a montré la complexité des relations entre organisations de pêcheurs et organisations de défense de l'environnement.

5. Contre l'aquaculture industrielle, promouvoir l'aquaculture traditionnelle

Tous les pêcheurs sont confrontés au développement de l'aquaculture industrielle, qui connaît une croissance rapide pour répondre à la demande croissante de pays du Nord confrontés aux limites des stocks naturels. La concurrence se manifeste dans l'accès aux espaces terrestres ou maritimes, mais aussi aux marchés. Cette aquaculture industrielle pollue l'espace côtier, elle consomme une part croissante de la farine de poisson, elle provoque les mêmes risques que les élevages agricoles intensifs. Elle est condamnée par les organisations de pêcheurs artisans qui demandent son interdiction ou un strict encadrement de son développement. Par contre, la conchyliculture traditionnelle (française ou asiatique par exemple) ou les élevages traditionnels de poisson valorisent les potentialités naturelles des milieux et représentent une forme d'aquaculture respectueuse de l'environnement et adaptée à des exploitations familiales.

6. Contre le libéralisme sauvage, maîtriser les échanges.

La libéralisation des échanges promue par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concerne tous les pêcheurs, du fait de l'explosion du commerce international des produits de la mer. Si certains pêcheurs artisans bénéficient du développement des exportations, l'essentiel des bénéfices ne leur revient pas et le développement des exportations porte souvent atteinte aux ressources, mais aussi aux disponibilités alimentaires de la population côtière. La libéralisation menace aussi l'accès des pêcheurs aux ressources car elle privilégie l'accès de ceux qui disposent du capital (Quotas Individuels Transférables par exemple). Enfin le développement des exportations fait que certains pays se désintéressent même de l'évolution de la pêche locale dans la mesure où ils disposent de ressources importées à meilleur prix. Toutes les organisations sont donc d'accord pour combattre la libéralisation des échanges et pour maintenir et développer des mécanismes permettant de contrôler les échanges internationaux et l'accès aux ressources.

7. Reconnaître et intégrer les femmes dans les organisations de pêcheurs.

Le Forum mondial a affirmé avec force, après un long débat, sa volonté de mettre en œuvre la parité dans ses instances dirigeantes. Si l'on veut en effet favoriser une approche communautaire du développement de la pêche à petite échelle et artisanale, il faut reconnaître le rôle majeur des femmes dans cette activité. Il est évident dans les pays du Sud avec la présence des femmes sur les plages, mais, dans les pays du Nord, même lorsque la femme a été écartée de son rôle traditionnel (gestion, commercialisation, etc.), le pêcheur ne peut exercer son activité en mer que parce que la femme maintient la cellule familiale et elle doit donc être associée aux prises de décision et à l'organisation. C'est souvent lors des crises que se manifeste clairement ce rôle indispensable des femmes. Plusieurs organisations ont fait des efforts pour promouvoir le rôle des femmes, mais le chemin reste encore long à parcourir pour que la parité s'inscrive dans la réalité.

8. Valoriser les savoir-faire des pêcheurs artisans et traditionnels.

Le modèle de la pêche industrielle s'inscrit dans une logique de course à l'investissement et entraîne une surcapitalisation et une uniformisation des techniques de pêche, incapables de s'adapter à la diversité et à la variabilité des milieux marins. A l'inverse, la pêche artisanale traditionnelle est basée sur une adaptation fine des engins et des pratiques de pêche à la diversité des écosystèmes. Ces pratiques peuvent évoluer et s'adapter tout en continuant à respecter les savoir-faire traditionnels. Ainsi, les artisans ont généralement su

s'adapter à la motorisation en s'appuyant sur les qualités fonctionnelles de leurs embarcations. Les communautés de pêcheurs mettaient également en œuvre des systèmes de régulation de la pêche. Il est nécessaire de reconnaître et de valoriser ces savoirs traditionnels, de s'appuyer sur eux pour procéder aux adaptations nécessaires.

9. Favoriser l'alliance entre paysans et pêcheurs.

En invitant des représentants de Via Campesina à son Assemblée constituante, le Forum mondial a manifesté sa volonté de renforcer ses liens avec les organisations paysannes dans le contexte de la mondialisation. Paysans et pêcheurs peuvent se retrouver sur de nombreux points. Le modèle de la pêche à petite échelle et artisanale défendu par le Forum se rapproche de celui de l'agriculture paysanne. Souvent les pêcheurs sont aussi des paysans, en particuliers les millions de pêcheurs saisonniers. Les pêcheurs contribuent comme les paysans à la sécurité alimentaire et ils sont confrontés aux mêmes sociétés multinationales et aux dégradations de l'environnement. Ils ont en commun l'exercice de leur activité sur un territoire à gérer et à préserver. Souvent minoritaires dans leur pays, les pêcheurs ont intérêt à développer des alliances avec des organisations dont les préoccupations sont proches pour renforcer leur poids respectif.

10. Rechercher des alliances avec les consommateurs.

La majeure partie de la production de la pêche artisanale est consommée sur place ou dans l'arrière-pays, mais dans les pays du Sud, il arrive souvent qu'une part en soit exportée. De fait, la nature et le niveau de l'effort de pêche seront de plus en plus liés à la demande des pays du Nord. Les mouvements de consommateurs, ainsi que de nombreuses ONG de ces pays commencent à se préoccuper des conditions de production dans les pays du Sud. En concertation avec ces mouvements, les organisations de pêcheurs peuvent définir de meilleures conditions d'échanges et faire ainsi pression sur les sociétés d'import-export pour faire respecter des pratiques de pêche respectueuses des intérêts des communautés de pêcheurs. Plus largement, il faut que l'ensemble de la société civile du Nord s'engage pour défendre les communautés de pêcheurs.

14 mesures pour le développement durable et équitable de la pêche artisanale à petite échelle (contribution de John Kurien, chercheur, Inde)

1. Nécessité d'une réforme foncière du secteur.

* *Droit de première vente* : les pêcheurs à petite échelle, "propriétaires-exploitants", doivent avoir le droit exclusif, reconnu par les textes, de définir eux-mêmes les modalités de la première vente et les cours du poisson qu'ils débarqueront sur les plages ou dans les ports.

* *Droit de regard sur le niveau des exportations* : il faut absolument que les sociétés aient un droit de regard sur le niveau souhaitable des exportations alimentaires qu'elle souhaitent. A supposer que les capacités de capture soient bien gérées pour répondre aux besoins locaux, il faut aussi que l'outil de transformation soit à niveau.

2. Revaloriser le savoir-faire artisan.

La perte progressive des savoir-faire traditionnels au cours des décennies du développement qui regardaient de haut la pêche à petite échelle a certainement constitué une grande tragédie, la plus grave peut être.

3. Mélange et transfert de technologie

Il est impératif d'effectuer des recherches scientifiques et techniques afin de mettre au point des technologies appropriées qui faciliteront le développement de la pêche à petite échelle. Le mieux serait de commencer par une étude sérieuse des engins et méthodes actuellement en usage dans ce secteur dans le but de comprendre leur genèse et le pourquoi des formes et des façons de procéder, notamment pour ce qui est des engins de capture. Ceux-ci sont généralement bien adaptés à l'espèce ciblée, ils sont passifs et d'un usage saisonnier. En matière de transferts de technologies, une coopération Sud/Sud et des contacts directs entre les gens devrait produire des résultats très intéressants.

4. Donner plus de pouvoir aux organisations de pêcheurs.

Si l'on veut vraiment établir, faire revivre ou soutenir la petite pêche, il faut tout d'abord reconnaître l'utilité de ces associations. Sans elles, inutile d'espérer pouvoir mettre en œuvre les réformes qui s'imposent dans le milieu maritime et les programmes d'action qui les accompagnent.

5. Pour une cogestion de la ressource.

Les pêcheurs qui réclament un "droit d'usage territorial sur la zone côtière" seront les premiers responsables de la bonne santé des écosystèmes, en exploitant la ressource de façon durable et en prenant, si nécessaire, les mesures appropriées pour la remettre en état. Ce sont les gardiens de cette richesse, ce doit être leur champ d'action collectif. Mais comme c'est l'Etat qui, au sommet, exerce sa tutelle sur les ressources halieutiques, il faudra chercher à mettre en place un système de cogestion. Les droits et devoirs des pêcheurs, représentés par leur propre organisation, et ceux de l'Etat devront être clairement définis et réexaminés régulièrement. Ce système décentralisé se traduira dans la pratique par la création de comités pour la gestion et pour les droits d'accès qui formeront un réseau coordonné au sein duquel seront traités les problèmes de partage de la ressource entre secteurs voisins et les différends qui ne manqueront pas de se produire de temps à autre.

6. Reconnaître et développer le rôle des femmes.

Dans les communautés de petits pêcheurs, où les incertitudes de l'élément marin influent fortement sur la psychologie des hommes, la femme est presque toujours synonyme de stabilité et d'équilibre au sein du ménage. Si la petite pêche peut faire vivre, cela est autant dû à l'appui fourni par les femmes, à leur rôle fédérateur, qu'au savoir-faire de leurs hommes. Il faut restaurer l'équilibre entre rôles masculins et rôles féminins, il faut capter le potentiel de développement des femmes. En matière de gestion de la ressource, elles peuvent prendre des initiatives, faire pression pour défendre les droits des petits pêcheurs, organiser des mutuelles de crédit, par exemple.

7. Pour un développement communautaire.

Dans beaucoup de pays en développement, on s'est désintéressé pendant des dizaines d'années des populations de petits pêcheurs, qui se sont retrouvées au bas de l'échelle sociale et économique. Il faudrait maintenant prendre un ensemble de mesures de nature sociale et économique pour combler l'écart entre ces communautés et le reste de la société.

Il ne s'agit pas de minimiser le rôle de l'Etat et des politiques nationales en matière de développement communautaire. Il faut cependant réorienter les politiques des pêches et centrer davantage l'action sur la valorisation des ressources humaines, sur la société et l'environnement physique qui sont aussi un capital dans ce secteur. Le capital matériel (équipement, technologie) ne sera plus le moteur numéro un du développement : il passera à la seconde place.

8. Diversifier l'emploi.

On entend souvent dire : "Il y a trop de pêcheurs et pas assez de poissons". Ce serait la cause principale de tous les problèmes socio-économiques et environnementaux dans le secteur de la petite pêche en Asie. Nombreux sont donc ceux qui préconisent d'aider les gens à quitter le métier en leur offrant d'autres choix. Il ne manque pas d'études savantes sur le sujet. Mais dans les pays en développement, il y a très peu de cas où cela a vraiment marché.

Les programmes d'action visant à créer davantage d'emplois et de revenus devront porter sur trois fronts : faire évoluer les institutions et les techniques afin de mieux absorber la main-d'œuvre disponible, développer le capital social au sein des communautés, mieux valoriser le poisson au niveau des villages.

9. Programme multi-sectoriel de défense de l'environnement.

La pêche côtière pratiquée par les pêcheurs à petite échelle n'est pas uniquement touchée par les activités proprement maritimes. Les écosystèmes littoraux subissent aussi le contrecoup de l'activité économique à terre, dans l'arrière-pays, par le biais des cours d'eau et des eaux de ruissellement : envasement provoqué par la déforestation, effluents agricoles et industriels, urbanisation et rejets urbains, tourisme. Tout cela laisse des traces dans les cours d'eau et dans la mer. Dans bien des cas, l'environnement qui fait vivre ces populations de petits villages de pêcheurs est au bord de la catastrophe. Pour revenir à une situation d'équilibre une action collective et multi-sectorielle s'impose.

10. L'appui international des consommateurs.

Interdire l'exportation des produits de la mer des pays en développement vers les pays développés n'est pas une solution. Cela aurait des conséquences sur le niveau de vie de millions de petits pêcheurs. Les mouvements de consommateurs aux Etats-Unis, au Japon, en Europe, peuvent plutôt faire pression auprès des importateurs pour qu'ils refusent d'acheter des crevettes en dessous d'une certaine taille, pour qu'ils se procurent des crevettes capturées par les engins passifs des petits pêcheurs.

11. La société civile manifeste sa solidarité.

Les ONG et autres groupes de pression ont contribué de façon significative au regain d'intérêt pour la petite pêche et les communautés de pêcheurs. Dans certains pays, il existe des associations de bénévoles qui entretiennent depuis longtemps déjà des relations suivies avec ces communautés. Ils ont contribué à faire connaître leurs problèmes aux décideurs et au grand public, ils ont milité pour qu'ils aient la capacité de revendiquer eux-mêmes leurs droits.

12. Le soutien des organisations internationales.

Les idées sont plus facilement suivies d'actions concrètes lorsqu'elles bénéficient d'appuis dans les circuits internationaux. Le PNUD (Programme des Nations unies pour le développement), la FAO, l'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture), la Banque mondiale, entre autres, ont souligné les mérites de la petite pêche et reconnu qu'il fallait faire participer ces pêcheurs à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes de développement de la pêche. Il faut que les décideurs, les scientifiques et les groupes de pression concernés usent de leur influence pour faire passer ces thèmes également au niveau national.

13. Constituer une base de données.

Pour le secteur de la pêche, on possède plus de bonnes statistiques sur le poisson que sur les gens qui le prennent. Le manque d'informations sur les divers aspects de la petite pêche, notamment les caractéristiques socio-économiques et culturelles des populations concernées, constitue l'une des difficultés majeures quand il s'agit de prendre des décisions politiques. A l'avenir, il faudra que la collecte des données socio-économiques sur la petite pêche soit un objectif prioritaire : démographie, équipement, coûts et profits, organisation de la main d'œuvre, crédit et épargne, infrastructures sociales.

14. L'appui de la recherche.

Aucun programme visant à donner aux populations de pêcheurs une meilleure chance de participer au développement des pêches ne saurait durer s'il n'est pas solidement étayé par des études appropriées. Celles-ci doivent impérativement avoir un caractère multidisciplinaire, et les aspects socioculturels, techniques et écologiques doivent être traités dans un esprit "maritime".

La pêche artisanale et le développement soutenable (extraits de la contribution du FMPTP au Sommet mondial sur le développement soutenable de Johannesburg, 2002)

Dans le monde entier, les économies nationales sont basées sur des biens et des services dérivés des écosystèmes, tout comme la vie humaine dépend de la capacité de ces écosystèmes de continuer à fournir leurs multiples bénéfices. Néanmoins, tant dans les pays riches que dans les pays pauvres, les priorités de développement se sont longtemps focalisées sur ce qui pouvait être extrait des écosystèmes, sans prendre suffisamment en compte l'impact de nos actions.

La crise des océans et des pêcheries fait partie des conséquences du modèle socio-économique libéral

Nous nous trouvons actuellement au milieu d'une crise maritime globale. Les océans, qui contiennent 90% de la biomasse vivante du monde et qui constituent la source principale d'alimentation de 3 milliards et demi de personnes, souffrent actuellement d'une grave dégradation due à la pollution, à une pêche excessive et à une croissance urbaine démesurée dans les zones côtières. Près de 40% de la population mondiale vit dans un rayon de 100

kilomètres à partir de la ligne côtière, ce qui représente à peine 20% de la masse terrestre. Les populations côtières augmentent et, à mesure de leur croissance, la pression sur les écosystèmes côtiers s'accroît également. Le tourisme est le secteur de l'économie mondiale qui connaît l'expansion la plus rapide. Même si l'on sait qu'il y a des zones qui ont été dégradées par l'activité touristique – notamment les récifs de corail –, on ignore encore l'effet néfaste que cette dégradation des côtes a sur le secteur de la pêche. Approximativement 50% des écosystèmes côtiers du monde (par exemple les récifs corallins, les mangroves, les algues, etc.) ont été dégradés ou détruits du fait de la demande croissante des villes, des industries, de l'aquaculture, du tourisme, etc. La modification de la ligne côtière, conséquence de l'activité humaine, a altéré les courants et les dépôts de sédiments au profit de quelques plages mais au détriment d'autres. Les habitats côtiers sont modifiés par l'urbanisation et remplacés par des structures artificielles. L'impact de la houle pendant les tempêtes s'est accru, ce qui a intensifié l'érosion côtière, la destruction d'habitats, l'accroissement de la salinité dans les eaux douces. Plus grave encore, on prévoit une augmentation du niveau de la mer comme conséquence du réchauffement global, ce qui peut menacer plusieurs installations humaines côtières et quelques Etats insulaires.

Les flottes de pêche sont 40% plus importantes que ce que les océans peuvent supporter. Près de 95% de la récolte de poissons marins est issue des eaux côtières. Le poisson et les fruits de mer fournissent presque un sixième des protéines animales consommées dans le monde. La production des pêcheries marines a été multipliée par six depuis 1950, mais le taux de croissance annuel de la pêche de capture marine a diminué de 6% dans les années 50 et 60 à 0,6% en 1995-96. La pêche d'espèce de peu de valeur a augmenté à mesure que l'extraction d'espèces à valeur élevée s'est stabilisée ou a diminué, occultant ainsi les effets de la surpêche. Quasi 75% des populations principales de poissons marins connaissent la surpêche ou leur extraction atteint la limite biologique. Les techniques de pêche au chalut sont nocives et détruisent les habitats nécessaires à la reproduction.

En réponse à la crise des ressources, l'activité de pêche s'est internationalisée à la recherche de pêcheries traditionnelles encore productives, situées généralement dans les pays en voie de développement. Cette tendance a entraîné une pression accrue sur les ressources halieutiques, les communautés de pêcheurs artisanaux et l'exclusion d'une grande partie de la population de la prise de décisions sur les politiques publiques relatives à la pêche. Les pays en voie de développement pêchent apparemment plus, mais ils consomment moins, et les pays industrialisés, avec moins de ressources halieutiques, consomment plus et obtiennent les bénéfices que leur octroie l'internationalisation du capital.

De grandes menaces pèsent sur les communautés de pêcheurs artisanaux, que nous partageons avec les mouvements sociaux du monde entier, et en particulier avec les paysans et les peuples indigènes :

- * L'abîme qui sépare les pays du Nord de ceux du Sud tant en matière de consommation de poissons que de ressources halieutiques.
- * Le poisson n'est considéré que comme une ressource pour générer des devises à travers le commerce international.
- * Les produits de la pêche sont destinés à l'alimentation animale.
- * L'existence d'une aquaculture intensive de type industriel.
- * La privatisation des ressources marines.

- * La pollution et la contamination des océans.
- * L'incapacité des Etats et des organismes internationaux à s'accorder sur des politiques de développement.
- * La présence politique d'organismes comme l'Organisation mondiale du commerce, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, qui déterminent nos besoins et modèlent les structures économiques et sociales d'une grande part de nos pays.

La gestion des ressources halieutiques doit être débattue au niveau international

La survie et le développement des communautés de pêcheurs dépend dans une grande mesure de ce que les ressources halieutiques ne soient pas privatisées et que soit maintenue leur qualité de biens d'utilité publique, patrimoine des nations. S'ils se transforment en biens privés, leurs propriétaires seront inévitablement les grandes entreprises multinationales, qui augmenteraient ainsi encore leur pouvoir économique, concentreraient en leurs mains la production de pêche mondiale et exerceraient de cette manière un contrôle total sur les aliments provenant de la mer.

La capacité de défense des communautés de pêcheurs dépend en grande partie du développement d'alliances avec d'autres secteurs de la société civile affectés par la globalisation libérale.

Une gestion adéquate, démocratique et transparente des ressources halieutiques constitue un nouveau défi pour la capacité du genre humain à s'organiser et à tirer le meilleur bénéfice de ces ressources pour le profit de tous. Les stratégies classiques de développement de la pêche, élaborées dans les bureaux d'études et auxquelles recourent généralement les gouvernements, n'ont que rarement atteint leurs objectifs. La surpêche est la conséquence logique d'un système qui pousse l'industrie à intensifier et à étendre toujours plus loin les opérations de pêche, sans se préoccuper des dégradations que cette conduite provoque à moyen et long terme sur l'écosystème marin et les personnes qui en dépendent directement.

Un autre monde est possible

Dans le monde entier, les petites communautés de pêcheurs commencent à traduire concrètement la nécessité de s'unir pour affirmer leur droit à la vie. Nous avons besoin d'une action politique pour établir la souveraineté du peuple pêcheur sur la mer et ses richesses. Nous avons besoin de penser globalement et d'agir localement. Nous, pêcheurs, faisons partie d'un monde en mouvement, nous intégrons la lutte de tous et de toutes, et nous proposons :

- * Une alliance mondiale qui nous permette de conjuguer nos efforts pour penser et mettre en marche des actions communes, autonomes, démocratiques et participatives qui permettent de rétablir un sens humain du monde.
- * De rétablir la souveraineté des Etats et des peuples comme conducteurs de leurs politiques et de leurs formes de vie.
- * De rétablir le rôle des Nations unies et la reconnaissance en son sein des mouvements et des organisations sociales.
- * De diminuer le rôle de l'OMC et des organismes internationaux similaires.
- * De renforcer l'usage des ressources de la pêche à destination de l'alimentation humaine et du bien-être de la population.

* De reconnaître l'interdépendance entre le développement social et économique des communautés de pêcheurs artisanaux et la gestion soutenable des ressources de la pêche et de l'environnement comme bases de vie.

* De faire en sorte que la globalisation soit fondamentalement un processus de développement soutenable, et non seulement d'ordre économique.

* La promotion d'un usage soutenable des ressources de la pêche, faisant la différence entre croissance économique et utilisation intensive des écosystèmes marins.

* Le renforcement des organisations et communautés de pêcheurs pour un développement soutenable global.

* Le refus de la privatisation des ressources de la pêche, patrimoine de l'humanité.

Chapitre 2

Accès aux ressources, gestion des pêcheries : les luttes actuelles des pêcheurs artisanaux

Le marché détient-il la réponse à la crise de la pêche ? (à partir d'un texte de Charles Menzies, chercheur, Canada)

Les analyses courantes de la crise de la pêche font souvent l'impasse sur le facteur fondamental qu'est le renforcement de l'économie de marché en particulier dans le cadre de la mondialisation. Ce phénomène explique pourtant les difficultés à mettre en œuvre une gestion efficace et responsable de la ressource.

Le modèle dominant de gestion de la pêche, dit modèle bio-économique, vise à maximiser les retombées économiques sans nuire aux autres espèces à valeur commerciale. Mais, dans les faits, ce modèle reste centré sur l'économie et ne prend pas en compte l'ensemble de l'écosystème marin. Pour les tenants de la thèse de la "tragédie des communs" (selon laquelle seule la propriété privée permet de gérer efficacement une ressource limitée, la propriété collective menant à un épuisement de la ressource car chaque partie prenante essaie d'en tirer le plus possible pour elle-même), la solution à la crise des pêcheries consiste à instaurer des droits de propriété sur la pêche, mais cette analyse fait l'impasse sur les effets de l'économie de marché, qui pousse à un accroissement de l'exploitation. La recherche d'un rendement équilibré maximal centré sur l'exploitation d'un stock ne tient pas compte de l'ensemble de l'écosystème. Le rendement optimal, s'il tient compte des facteurs sociaux, laisse de côté les effets de l'économie de marché sur les pêcheurs.

L'examen de la Politique Commune des Pêches (PCP) de l'Europe et de ses effets sur la pêche en Bretagne, plus particulièrement dans le pays bigouden, montre comment la combinaison de la politique de l'Union européenne et de l'action de l'Etat français ont abouti à une impasse sur le plan de la ressource et à une grave crise sociale dans le monde de la pêche en 1993-1994. Dans un premier temps, l'Etat a soutenu un programme de modernisation et de développement d'une pêche hauturière artisanale qui a entraîné une surcapacité mettant à mal la ressource, la rentabilité des bateaux et les revenus des équipages. Dans le même temps la politique d'ouverture des frontières aux poissons des pays extérieurs à l'Union Européenne (ex-URSS, Amérique, pays du Sud) a favorisé une baisse des prix des espèces clés. Enfin le souci de l'emploi a entraîné un soutien aux chantiers de construction et aux industries d'équipement. La politique mise en œuvre a été bien plus une politique d'emploi et de développement industriel, qu'une politique de la pêche adoptée à une ressource limitée.

Dans les années 90, la réponse à cette crise a été de viser une réduction de l'effort de pêche par trois types de mesures qui ont abouti à une réduction dramatique du nombre de pêcheurs, sans résoudre la crise de la ressource : limitation de la puissance et du tonnage du bateau ; retrait de bateaux ; limitation de l'effort de pêche par des réglementations sur les engins de pêche limitation du nombre de jours de mer. Ces mesures n'ont pas permis de limiter la capacité de pêche car la croissance de l'effort de pêche se fait désormais par l'augmentation du capital investi dans les bateaux.

Aujourd'hui, les nouvelles politiques de privatisation de la ressource fondées sur les QIT (Quotas Individuels Transférable) et QIB (Quotas Individuels par bateaux) sont privilégiés par les gestionnaires des pêches de nombreux Etats (Nouvelle-Zélande, Islande, Canada, Argentine, Chili...). Cette méthode vise à ajuster la capacité de pêche à la ressource en incitant les pêcheurs ou les sociétés propriétaires des droits à maximiser leurs revenus et à réduire leurs coûts pour tirer de leur quota le plus de profit possible. Le coût de la gestion de la ressource s'en trouve également considérablement réduit. Si les rémunérations des pêcheurs qui subsistent peuvent s'améliorer, il en résulte une baisse rapide des emplois et une concentration de la propriété, dans la mesure où il y a pas de restriction sur le nombre de quotas qu'une personne ou une société peut posséder. Dans la réalité, la tendance est donc à une concentration des droits de propriétés entre les mains des grosses entreprises [voir section suivante].

Ces divers exemples laissent entendre qu'une véritable sauvegarde de la pêche passe nécessairement par une remise en question de l'accumulation du capital, inhérente à l'économie du marché et contradictoire avec la réalité des ressources marines communes et limitées.

Quelques questions se posent toutefois. Par nature, la pêche a besoin du marché, même dans les systèmes traditionnels, car les captures sont irrégulières et le pêcheur ne vit que grâce à l'accès au marché, à la différence du paysan qui peut vivre en autoconsommation sur une production plus maîtrisée. Et quelles sont, d'autre part, les expériences de maîtrise des marchés sur lesquels il est possible de s'appuyer? Les pêcheurs français avaient mis en place des mécanismes relativement efficaces de régulation des prix et des marchés, qui se sont trouvés brutalement remis en question par l'ouverture des marchés et la crise de la ressource. Quel bilan en tirer ?

Privatisation du vivant dans les mers : les Quotas individuels transférables (Pedro Avendaño Garcés, Conapach-FMPTP)

Le système de Quotas individuels transférables se situe dans la droite ligne de la tendance à la privatisation du vivant. De fait, ce système transfère la propriété des ressources halieutiques, considérées dans la majorité des pays comme des biens nationaux d'usage public, aux banques privées. De cette manière, ceux qui contrôlent le capital de la pêche se transforment en propriétaires de la richesse halieutique des nations/océans. L'application de ce système a facilité la concentration des activités liées à la pêche entre les mains d'un petit nombre d'opérateurs qui contrôlent les marchés internationaux et font pression sur les Etats pour qu'ils adaptent leur législation aux exigences des multinationales.

Là où les Quotas individuels transférables ont été mis en œuvre, ils n'ont concerné que quelques pêcheries spécifiques, mais ont quand même entraîné de nombreuses conséquences néfastes : pression directe sur les ressources de la part de leurs propriétaires, exclusion des communautés de pêcheurs artisanaux, restructuration des flottes industrielles, pression politique sur les gouvernements pour ouvrir la Zone économique exclusive (ZEE) et modifier leur législation, pression systématique pour augmenter les quotas maximaux

autorisés... Les cas les plus connus sont ceux de la Nouvelle-Zélande et de quelques zones de pêche d'Islande, des Etats-Unis et d'Afrique du Sud, entre autres.

Dans des situations comme celle de l'Amérique latine, trois caractéristiques se rajoutent :

- la répartition du quota global annuel de capture se fait de telle sorte que la part des opérateurs industriels augmente progressivement chaque année, en fonction de leurs volumes de débarquement, les statistiques de débarquement se voyant ainsi accordées un statut de droits historiques ;
- l'Etat transfère les quotas gratuitement et à perpétuité ;
- ceux-ci peuvent être loués, vendus ou placés sur les marchés à terme, les marchés financiers devenant ainsi partie prenante de la gestion de la pêche.

Le cas le plus extrême a été celui du Chili, dont le gouvernement a présenté en 1998 un projet de loi présentant toutes ces caractéristiques, projet finalement refusé par le parlement en raison de la pression exercée par les pêcheurs artisanaux et l'aide internationale.

Les Prud'homies en France : pourquoi programmer la mort d'organisations traditionnelles qui pratiquent des pêches responsables et durables ? (Alain Le Sann, Pêche et développement, France)

Les prud'homies sont des structures décentralisées de gestion et d'organisation de l'effort de pêche qui existent en Méditerranée française depuis des millénaires. Les prud'homies sont nées naturellement, aiguillées par la force des choses, cette mer étant petite et les candidats à l'exploitation nombreux. Ces prud'homies de pêches traditionnelles, constituées bien avant l'Etat, furent reconnues et encadrées en 1859, et reconduites en 1993.

La prud'homie est constituée d'une communauté de pêcheurs regroupée sur un ou plusieurs ports et d'un territoire de pêche borné aux extrémités par les limites des ports concernés et au large par les zones d'action des métiers exercés. Le littoral méditerranéen français est actuellement divisé en 33 prud'homies de taille variable. Leur attributions :

* *Représenter* : 3 à 7 prud'hommes sont élus et renouvelés tous les trois ans pour représenter la communauté. La communauté de pêcheurs est de fait l'unité sociale de la pêche, la prud'homie n'en étant que l'expression institutionnelle. L'élection du prud'homme consacre l'adhésion du groupe social à cette autorité de gestion et de discipline.

* *Gérer* pour favoriser la cohésion communautaire : dès l'origine, usant de sa personnalité morale, la prud'homie prend en charge la gestion des services d'intérêt général bénéficiant à l'ensemble de la communauté (teinture de filet, stockage de poissons, halage des navires...). La solidarité s'exprime par l'institution de prestations sociales, l'assistance des pêcheurs dans leurs démarches auprès des administrations, la participation à des fêtes locales. Les prud'homies disposent d'un patrimoine collectif de nature et d'ampleur variables (siège de la communauté, terrains de séchage, véhicule, immeuble...)

* *Discipliner*: en ce qui concerne l'exercice de la puissance publique, la prud'homie apparaît dotée d'autorités surprenantes pour assurer la police des pêches. Elle concentre entre ses mains :

- le pouvoir exclusif de juger les litiges entre les pêcheurs, jusqu'à prononcer des dommages et intérêts équivalents au patrimoine "pêche" de la partie défaillante ;
- le pouvoir de discipline professionnelle, sanctionné par des amendes, des contraintes unilatérales, des saisies ;
- le pouvoir de réglementer à titre individuel ou collectif la pratique de pêche dans la circonscription ;
- le pouvoir de constater les infractions à la police des pêche.

Ces démembrements considérables de la puissance publique ont suscité des réserves juridiques. L'administration maritime française, dirigiste et obnubilée par le productivisme, n'a eu de cesse de rogner leurs pouvoirs et leurs prérogatives depuis une cinquantaine d'années. En 1999, environ 150 pêcheurs des deux régions méditerranéennes représentés par leurs prud'hommes, des chercheurs et des politiques décidèrent ensemble d'œuvrer à la démonstration que ce système, s'il était soutenu par l'Etat, pouvait prétendre à organiser une exploitation de la mer dans des conditions durables et pacifiques. Ils ont présenté un document intitulé "Programme expérimental d'un modèle de gestion décentralisée pour une petite pêche responsable sur le littoral méditerranéen français" au ministre français de la pêche, aux collectivités territoriales, à l'Union européenne. Ce projet devait :

- remettre à plat, en s'appuyant sur l'existant, la réglementation des techniques et de leurs usages dans le cadre de la gestion de la ressource ou de la concurrence intra-sectorielle ou inter-sectorielle ;
- se pencher sur la formation des marins-pêcheurs, la commercialisation, la gestion des entreprises artisanales, le statut des femmes de pêcheurs ;
- intégrer la pêche dans le développement régional, formuler des propositions d'actions concertées avec les autres partenaires de la gestion littorale ;
- créer une assistance technique et juridique aux prud'hommes ;
- proposer un bilan de ce modèle de gestion pour une pêche responsable.

A ce jour, les pêcheurs constatent journallement l'incapacité de l'Etat et des structures de représentation qu'il a généré à gérer et organiser une pêche durable, aussi regrettent-ils que le ministère n'ait pas même dénié répondre à leurs réflexions et à leurs propositions. Depuis lors, ils assistent à la lente agonie de leur organisation et à l'étouffement de leur démocratie latérale au profit d'une administration verticale prétentieuse et impuissante.

Les zones côtières du Sud, un enjeu pour le développement (Alain Le Sann, Pêche et développement, France, extraits)

Il existe certainement des similitudes et des rapprochements entre les problèmes de gestion des zones côtières dans les pays développés et les pays du Sud, du moins si l'on s'attache plus particulièrement à la gestion des ressources halieutiques. On peut sans doute trouver de nombreux rapprochements pertinents si on regarde notre propre histoire et le rôle que jouait l'estran comme source de nourriture pour les plus pauvres. Certaines zones particulièrement productives servent encore de sources de revenus pour des personnes aux faibles ressources ou marginalisées. On peut même

considérer que l'intensité des conflits sur la zone côtière constitue un bon indicateur de l'état général de la société : lorsque la misère menace, la côte apparaît comme une zone refuge, d'accès libre. Lorsque, par contre, le développement économique assure de meilleurs revenus ailleurs, la pression diminue de la part des exclus et des plus pauvres, même si le développement lui-même génère des agressions sur le milieu... En ce qui concerne l'Asie et l'Afrique surtout, on peut constater actuellement une aggravation des conflits sur la zone côtière, qu'il s'agisse, en mer, de l'accès à la ressource halieutique ou, à terre, des conflits entre activités sur le littoral et l'estran.

La zone littorale : une zone vitale pour les plus pauvres.

La zone littorale est d'abord une source de nourriture. A la fin des années 80, pour 40 pays où le poisson était la principale source de protéines animales, 39 étaient des pays du Sud. Plus importants peut-être sont les apports de minéraux et acides aminés indispensables à la bonne santé. Ces apports peuvent se faire à bas prix et, même si l'on peut envisager des alternatives comme le poulet pour les protéines, la consommation de poisson est liée à une culture et des traditions alimentaires profondément ancrées et difficiles à modifier. Des pénuries de poisson se manifestent déjà, comme en Afrique subsaharienne, et elles vont se renforcer avec la croissance de la demande en nourriture de qualité et bon marché, accessible aux plus pauvres. La croissance de la production halieutique des pays du Sud n'est pas suffisante pour garantir le maintien des disponibilités alimentaires de ces pays. La croissance de la population, le développement des exportations sont des phénomènes qui vont se poursuivre et rendre plus difficile la satisfaction des besoins.

Au Sud, la pêche continue de créer des emplois et en 20 ans, le nombre des personnes employées dans la pêche (essentiellement côtière) et l'aquaculture a plus que doublé pour atteindre 30 millions. En comptant les familles, ce sont 120 millions de personnes qui dépendent de la pêche pour leur vie quotidienne. Dans nos pays du Nord où la tendance est totalement inverse, nous avons du mal à imaginer cette pression humaine sur la zone littorale. Dans de nombreux cas, il est d'ailleurs nécessaire d'envisager des solutions d'emplois dans d'autres secteurs pour permettre une gestion durable de la ressource. Mais il faut atteindre des taux de croissance très élevés pour résorber le sous-emploi généralisé et absorber les excédents de main-d'œuvre du secteur primaire (agriculture et pêche). De telles conditions sont encore loin d'être acquises dans la majeure partie des pays du Sud et il faudra donc maintenir des activités fortement intensives en main-d'œuvre, pour une longue période, avant de voir la pression humaine se réduire sur le littoral.

Le littoral zone de conflits

A cette pression démographique s'ajoute une pression de forces économiques extérieures. C'est en Asie que les tensions pour l'appropriation de la bande littorale sont les plus graves. Dans les 9 Etats côtiers de l'Inde, la densité varie de 600 à 2000 habitants au km². Des législations sévères existent pour limiter la construction dans la bande des 100, voire des 500 mètres du littoral. Elles sont souvent opposées aux pêcheurs de villages surpeuplés pour leur interdire de construire les équipements indispensables, mais les Etats et les investisseurs cherchent à contourner ces législations pour mener à bien leurs projets sans tenir compte des intérêts des communautés locales.

Ces projets sont souvent touristiques. Ainsi à la fin des années 80, l'Etat de Goa prévoyait de réserver 70 kilomètres de côtes pour le développement de 19 grands projets touristiques. A Bombay, le plus grand parc d'attractions du pays, Essel World, occupe 26 hectares, et les navettes amenant les visiteurs endommagent les filets et bateaux des pêcheurs. L'eau utilisée dans le parc est pompée dans la nappe phréatique qui baisse et se salinise progressivement. Les déchets sont déversés dans la mer. En 1997, 283 hectares de mangroves ont été réservées pour l'extension du parc et, malgré les interdictions, un barrage a été construit, qui a achevé de la détruire.

Les projets industriels et portuaires soulèvent aussi la colère des pêcheurs, car ils menacent souvent des zones vitales pour eux. Une fois installées, la pollution de ces usines s'ajoute à celle issue des activités préexistantes et à celle de mégapoles dont les effluents ne sont que rarement traités. Dans le Gujarat, 8500 hectares de mangrove sont menacés par la construction d'un port, d'une zone industrielle et de marais salants. Les manifestations d'opposants ont abouti à la mort d'un leader en avril 2000. Les conflits de ce type se multiplient sur toutes les côtes de l'Inde. Sous la pression des mouvements populaires, la Haute Cour du Gujarat a ordonné la fermeture de 756 usines polluantes. Mais, bien sûr, cette mesure n'est pas appliquée. Les plus pauvres, ouvriers, paysans, pêcheurs, subissent durement les effets néfastes de cette industrialisation sauvage. Malgré son dynamisme, le mouvement de défense de l'environnement, où les pêcheurs jouent un rôle important, n'arrive pas à contrecarrer la dégradation des milieux naturels, en particulier dans la bande littorale.

Parmi les activités les plus menaçantes, on doit également citer l'extension des élevages de crevettes ou de poissons. Ces élevages s'approprient des mangroves, des baies, des lagunes, dépossédant les communautés de pêcheurs de leurs zones traditionnelles de pêche, par exemple à Laguna Bay près de Manille ou le lac Chilika sur la côte orientale de l'Inde. Il s'agit d'un processus semblable au mouvement des "enclosures" dans l'Angleterre des XVIIe et XVIIIe siècles, quand les *landlords* se sont approprié les terrains communaux.

Face à ces agressions multiples contre les intérêts vitaux des communautés côtières, si le combat juridique est indispensable lorsque les législations existent, il est loin d'être suffisant, même lorsqu'il s'appuie sur une mobilisation d'ONG environnementalistes et de mouvements populaires. Il faut une volonté politique forte pour mettre en application les lois et les décisions de justice. Il est aussi nécessaire de conforter juridiquement les droits des communautés côtières sur les espaces communautaires. Ces droits peuvent aller jusqu'à la reconnaissance d'une propriété commune des espaces lorsqu'ils sont clairement délimités comme des lagunes ou des baies et à la mise en œuvre de pratiques de cogestion. Une étude menée par l'ICLARM, institut de recherche basé aux Philippines, de 1994 à 1998 a permis de montrer que, dans la majorité des cas, ces pratiques de cogestion étaient efficaces et favorables à l'équité au sein des communautés. Ces études de cas concernaient aussi bien la gestion d'espaces bien déterminés (baies, lagunes, récifs coralliens) que des ressources marines côtières.

Vers une approche communautaire des ressources maritimes côtières

A Nord comme au Sud, les pêcheurs sont de plus en plus conscients que le régime du libre accès n'est plus soutenable dans la mesure où l'exploitation des ressources atteint le plus souvent ou même dépasse le niveau de rendement optimum. Depuis les années 80, les pêcheurs côtiers se sont battus pour obtenir la création d'une zone réservée de largeur variable, de 2 à 5 milles de côtes ou plus. Dans les faits, ces droits octroyés n'étaient que des droits d'usufruit et leur portée juridique s'est révélée insuffisante. Désormais leurs revendications portent de plus en plus sur l'établissement d'un régime de droits de propriété commune sur les eaux côtières. L'idée en a été émise en particulier à Rome au cours de la conférence parallèle de juillet 1984. Elle fut à nouveau largement discutée lors de la préparation du sommet de la Terre de Rio en 1992. L'accord fut impossible car les pays n'arrivaient pas à s'entendre sur les limites à donner à cette zone. Enfin, lors de l'élaboration du code de conduite pour une pêche responsable adopté par la FAO en 1995 le texte suivant fut accepté après de longues discussions : "*Les Etats devraient protéger les droits des pêcheurs, particulièrement de ceux qui pratiquent une pêche de subsistance, artisanale et aux petits métiers, à des conditions de vie sûres et justes, ainsi que le cas échéant à un accès préférentiel à des fonds traditionnels de pêche et aux ressources se trouvant dans les eaux qui relèvent de leur juridiction nationale*". Ce fut la première mention dans un document officiel international des droits particuliers des pêcheurs artisans. Mais il ne s'agit que d'un texte d'engagement volontaire et on ne parle que d'accès préférentiel, mis en place "le cas échéant".

En fait, il ne s'agit de rien moins qu'une véritable réforme agraire appliquée à la zone côtière. En anglais, certaines organisations parlent d'une "*Aquarian reform*". Pour paraphraser le mot d'ordre des partisans de la réforme agraire, "la terre à ceux qui travaillent", il s'agit de réserver la pêche côtière exclusivement "à ceux qui pêchent", aux pêcheurs propriétaires embarqués et leur équipage.

John Kurien a proposé en 1998 que "*la gestion des ressources de la mer territoriale (12 milles) ou du plateau continental jusqu'à une profondeur de 200 m (en choisissant l'option la plus appropriée) soit assurée par un réseau de systèmes de droits de propriété communautaire, les pêcheurs du littoral étant alors des co-propriétaires*". Ce régime concernerait 5 à 6% de l'espace maritime – et les 2/3 des ressources halieutiques marines. Dans son esprit, dans un tel régime, les co-propriétaires ne sont pas seulement des individus qui travaillent ensemble. Ce sont des gens qui ont une histoire commune, une éthique semblable, constitutifs d'une identité collective qui n'exclut pas des conflits.

L'attribution de ces droits de propriété s'oppose bien sûr à la logique de l'attribution des QIT, telle qu'on la voit émerger même dans certaines zones côtières de pays du Sud, comme au Chili. Ces droits communautaires ne sont pas à eux seuls une condition suffisante pour une bonne gestion. Ils doivent être accompagnés de plusieurs autres mesures destinées à renforcer les capacités des communautés côtières.

Un tel système n'exclut pas l'Etat dans la mesure où il reste indispensable pour coordonner l'ensemble des systèmes des droits de propriété. Par ailleurs la place de l'Etat dans le système de cogestion doit d'adapter aux capacités d'organisation des communautés et s'insérer dans un cadre partenarial.

Enfin, le problème de la gestion ne se limite pas à une relation entre les pêcheurs et l'Etat, il nécessite aussi la reconnaissance par ces acteurs de la place des autres parties de la société. Les femmes des communautés doivent être reconnues comme des acteurs à part entière des communautés et avoir toute leur place dans les organisations. Les consommateurs du Nord et du Sud, peuvent jouer un rôle pour appuyer les choix des pêcheurs côtiers. Les ONG, y compris les associations de défense de l'environnement, peuvent aussi manifester leur solidarité par diverses actions et témoignages, en évitant cependant, ce qui reste souvent le cas, d'imposer des diktats aux pêcheurs en fonction de leurs seules préoccupations sans prendre en compte les réalités des ressources marines et des contraintes de la pêche.

L'allocation de droits communautaires ne constitue pas une recette miracle pour aboutir à une bonne gestion de la ressource. Elle doit aussi veiller à établir une certaine équité entre les propriétaires embarqués et les matelots, entre ceux qui bénéficient des droits et ceux qui en sont exclus (systèmes de compensation et taxation des bénéficiaires). Une telle allocation est aujourd'hui expérimentée dans le plus grand Etat pêcheur de l'Inde, le Kerala, qui regroupe près de 150 000 pêcheurs sur un littoral surpeuplé. Le Kerala constitue sans doute aujourd'hui l'un des laboratoires d'une nouvelle approche de la gestion des ressources littorales au bénéfice de pêcheurs extrêmement pauvres et marginalisés. Des programmes sociaux en faveur des pêcheurs y ont également permis d'améliorer la situation des familles de pêcheurs. Le niveau de structuration des organisations y est élevé. Il a été l'un des berceaux des mouvements en faveur d'une organisation internationale de pêcheurs.

La Zone de Réserve, un espace stratégique pour le développement des communautés de pêcheurs artisanaux (Pedro Avendaño Garcés, Conapach-FMPTP)

Le développement des communautés de pêcheurs artisanaux est indissolublement lié à l'existence et au droit d'exploiter les ressources halieutiques et à l'existence de zones de réserve, entendues comme zones dans lesquelles la grande industrie ou les entreprises industrielles ne peuvent pas exercer d'activités. En effet, dans les situations de concurrence pour l'accès aux mêmes ressources avec une pêche industrielle favorisée par les politiques publiques, l'activité de pêche artisanale a toujours été perdante à plus ou moins court terme.

Le maintien des zones de réserve suppose un engagement politique de la part des Etats pour protéger les zones maritimes côtières adjacentes aux territoires où sont installées les communautés de pêcheurs artisanaux, leur assurant de cette manière un accès préférentiel aux ressources côtières qu'ils exploitent traditionnellement. Des zones de réserve ont été établies dans plusieurs pays d'Amérique latine. Dans le cas du Chili, la Loi générale sur la pêche et l'agriculture, promulguée en 1991, a établi comme zone de réserve une frange de la zone marine territoriale de cinq milles marins mesurés à partir de la côte, entre la limite Nord du pays et le 48e parallèle Sud. De la même manière, le Pérou a établi une zone de réserve de trois milles marins pour les pêcheurs artisanaux. L'Equateur, la Colombie, le Mexique et d'autres pays ont mis en œuvre à travers leurs législations ou leurs régulations relatives à la pêche des dispositions similaires. Mais quand bien même le principe des zones de réserve

est inscrit dans les législations nationales, la réalité dans laquelle les communautés de pêcheurs artisans doivent évoluer est en fait toute différente, notamment dans le contexte des politiques économiques néo-libérales appliquées dans ces pays au cours des dernières décennies. En effet, la zone de réserve s'est transformée en *monnaie d'échange*, en un produit de transaction sur le marché intérieur, voire même sur le marché international. Les communautés de pêcheurs artisans, spécialement dans le cas du Chili, n'ont jamais pu exercer réellement leur droit historique et légal sur la zone de réserve.

Ce sont souvent les failles que recelaient les textes législatifs eux-mêmes qui ont permis aux opérateurs industriels de contourner ces droits. Ainsi, dans le cas chilien, l'article même qui consacrait l'existence de la zone de réserve comportait, du fait de la pression exercée au cours de l'année 1991 par les industriels sur le Parlement chilien avec l'aval du gouvernement de l'époque, une clause d'exception permettant aux bateaux industriels d'entrer dans la zone de réserve à chaque fois qu'ils n'interféraient pas avec la pêche artisanale ou quand n'existait pas dans la région une activité probante de pêche artisanale. Grâce à cette disposition, ce qui devait être une exception à la norme est devenu depuis 1991 la norme : la zone de réserve n'a *jamais* été fermée à l'activité industrielle, sauf en quelques rares cas.

Mais il y a plus grave : quand fut discuté le projet de loi destiné à instaurer le système de Quotas individuels transférables (QIT), et plus récemment le projet de loi qui instaurait la Limite maximale de capture par armateur (consistant à accorder les permis de pêche et les quotas non plus au niveau des embarcations, mais à celui des armateurs, et ouvrant ainsi la voie à une véritable propriété privée des ressources accordée aux armateurs), on a tenté de monnayer un soutien possible au secteur artisanal en échange d'une fermeture totale de la zone de réserve, à l'exception des niches qui avaient déjà été autorisées par le sous-secrétariat à la pêche.

Le développement du tourisme dans les zones côtières : impacts, enjeux et perspectives pour les communautés littorales (Aliou Sall, Sénégal, Credetip)

Le tourisme attire dans les pays du Sud des personnes à la recherche de soleil et de sable fin. Cette activité touche donc les zones côtières maritimes. Bon nombre de gouvernements du Sud fondent de grands espoirs en termes d'entrées de devises sur l'industrie touristique. Ceci est d'autant plus vrai dans les pays africains, et notamment du Sahel, pour les raisons suivantes :

- il y a peu de secteurs économiques contribuant à la création de richesses en dehors de l'agriculture ; l'industrie étant quasi absente ;
- dans la majeure partie de ces pays, l'agriculture est soumise à une crise due aux aléas climatiques, si ce n'est pas une succession de sécheresses ;
- dans certains pays, le tourisme concurrence la pêche en apport de devises en en part du Produit intérieur brut (PIB) ;

Le développement de l'industrie touristique est aussi encouragé en grande partie par la situation économique et financière de pays soumis aux politiques d'ajustement structurel dictées par les institutions de Bretton Woods.

A l'instar de bon nombre de pays du continent asiatique et du sous-continent latino-américain, les pays africains connaissent non seulement une intensification des activités touristiques classiques (hébergement et découvertes) mais aussi de certaines activités annexes : plaisance, ski nautique, etc. La construction d'hôtels sur le littoral entraînait déjà des conflits avec les communautés dépossédées de terres où elles étaient fixées depuis des générations. Ces nouveaux produits ne font que rendre ces conflits plus complexes et plus aigus.

Dans le cas du Sénégal, avec la complicité de certains élus locaux et de certains fonctionnaires, les promoteurs touristiques ont réussi à développer l'industrie touristique sur des terres traditionnellement utilisées par les communautés côtières pour la pêche et la transformation artisanale du poisson pratiquée par les femmes. Certaines de ces communautés combinaient sur ces terres activités halieutiques et activités agricoles, ce qui présentait plusieurs avantages, en termes de diversification des revenus des populations, mais aussi de contribution à une alimentation équilibrée, sans parler de l'autosuffisance induite sur le plan local. Ce processus d'expropriation des populations de leurs terres se double d'une "privatisation" illégale de zones autrefois accessibles au pêcheurs, par exemple à travers la mise en place d'infrastructures légères à même la plage (plantation d'arbres, haies ou clôtures) qui en interdisent l'accès aux riverains et aux pêcheurs qui l'utilisaient pour haler leurs pirogues et étaler leurs filets à réparer.

A terme, le conflit entre la pêche et le tourisme peut déboucher sur une réduction considérable, voire une cessation, des activités liées directement ou indirectement à la pêche. Dans les pays du Tiers Monde, l'essentiel des activités se passe à même la plage, qui sert aussi bien de lieu de débarquement, de marché que d'espace où se développent des unités de transformation artisanale. Des milliers de femmes se trouvent aujourd'hui contraintes de cesser de travailler faute d'espace nécessaire pour l'implantation des claies de séchage ou de fours de fumage.

L'accès à la terre est devenu un enjeu de plus en plus important, surtout dans les pays ouest-africains francophones ayant mis en place une nouvelle politique visant à décentraliser l'administration territoriale. Ainsi, plusieurs localités ont récemment été érigées en communes d'arrondissement. Les élus de ces nouvelles municipalités, n'ayant profité d'aucune mesure d'accompagnement de la part de l'administration centrale, considèrent le foncier comme source alternative de recettes pour leur propre survie institutionnelle. La promotion du tourisme devient alléchante pour certains élus locaux qui s'adonnent à la spéculation foncière. Ces pratiques ont provoqué dans plusieurs localités des mouvements de révolte de la part des populations. L'attitude des décideurs politiques très favorable au tourisme est extrêmement inquiétante, mais surtout incompréhensible pour plusieurs raisons. Premièrement, sur le plan nutritionnel, la transformation artisanale met à la disposition des populations un produit azoté avec un apport protidique contribuant à la sécurité alimentaire. Deuxièmement, sur le plan culturel, elle contribue à la survivance des traditions culinaires en mettant sur le marché des produits qui répondent au goût et aux normes de qualité des populations concernées. Troisièmement, sous l'angle politique, les produits transformés contribuent au développement de marchés régionaux et sous-régionaux, qui sont aussi facteurs d'intégration politique, culturelle et économique. En effet, le poisson transformé est échangé à très grande échelle dans des espaces régionales et sous-régionales. On peut

citer, entre autres, les grands marchés hebdomadaires africains au niveau de certaines frontières vers lesquels convergent des commerçants venus de plusieurs pays, comme les marchés de Diaobé ou de Nzérékoré en Afrique de l'Ouest.

Au-delà du conflit à terre, la pêche et le tourisme sont aussi de plus en plus en conflit sur la mer, du fait de l'appropriation par les promoteurs touristiques de l'espace côtier maritime, traditionnellement utilisé par les pêcheurs pour déployer leurs engins, pour développer les nouvelles activités de ski nautique, de pêche sportive ou de plaisance. Les pêcheurs les plus affectés sont naturellement ceux qui utilisent les engins côtiers traditionnels, comme la senne de plage ou les filets dormants.

Enfin, *last but not least*, l'accès à l'eau, déjà très difficile, devient un enjeu de plus en plus préoccupant au vu de la consommation énorme que les hôtels font de cette ressource précieuse.

Paradoxalement, la crise de la pêche locale libère une main d'œuvre importante pour l'industrie touristique. Bon nombre de jeunes issus des communautés de pêcheurs considèrent le tourisme comme une possibilité alternative d'emploi.

La relation entre pêche et tourisme peut-elle évoluer vers une situation plus saine permettant des complémentarités et une valorisation de la pêche au bénéfice du tourisme ? La promotion d'une autre forme de tourisme, fondée sur les échanges culturels, n'est en tout cas pas possible sans l'implication des communautés de pêcheurs dans l'élaboration des politiques touristiques et sans que leur soient garanti un certain droit à la terre et à la mer.

L'Organisation Mondiale du Commerce et son impact sur la pêche artisanale (Pedro Avendaño Garcés, Conapach-FMPTP)

Pour la première fois, l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) devait discuter formellement sur des thèmes relatifs à la pêche et au commerce international de produits de la pêche dans le cadre de la Cinquième conférence internationale qui a eu lieu à Cancún, Mexique, en septembre 2003, dans le cadre du mandat conclu à Doha (novembre 2001).

Si l'OMC s'empare du secteur de la pêche, il y a fort à craindre que les entreprises industrielles telles que *PescaNova* en Espagne, qui opère avec des capitaux de l'Union européenne, les consortiums nord-américains, chinois, japonais et coréens, entre autres, obtiennent le pouvoir de décider de l'avenir des communautés de pêcheurs, dont la survie dépend de l'accès et du contrôle des ressources naturelles. La politique commerciale promue à l'OMC consiste en effet toujours à accroître le contrôle des entreprises sur les ressources naturelles, de sorte que les décisions sur l'utilisation de ces ressources dépendent des demandes à court terme des marchés financiers. Cela n'irait pas sans une intensification de l'exploitation des pêcheries traditionnelles où opèrent les pêcheurs artisanaux, notamment dans les pays en développement.

La privatisation des ressources est vue comme la meilleure manière d'assurer une rentabilité élevée pour les consortiums internationaux de la pêche. Les

Etats sont donc encouragés à transférer la propriété de leur patrimoine halieutique à ces entreprises, généralement gratuitement et à perpétuité. L'OMC sert ici d'un instrument de pression et de menace : si le processus de privatisation rencontre des obstacles, on fait jouer le mécanisme d'arbitrage de l'OMC pour ouvrir les économies nationales ou pour protéger les investissements et l'expansion des entreprises. Les politiques de gestion et d'administration des ressources, surtout lorsqu'elles prennent en compte les communautés côtières, sont considérées comme autant de barrières commerciales. Le rôle régulateur de l'OMC est une illusion, les règles concernant les barrières, les subventions et les protections étant appliquées aux pays producteurs de matière première, mais pas nécessairement à l'Union européenne, aux Etats-Unis ou aux pays émergents asiatiques.

OMC et subventions : un débat trompeur

L'objectif affiché par l'OMC était d'empêcher les subventions aux flottes industrielles de haute mer octroyées par les pays industrialisés, sous le prétexte qu'elles fausseraient le jeu du marché et entraîneraient des menaces d'extinction des espèces. Ces pays affectent chaque année entre 14 et 25 milliards de dollars US pour protéger des industries de pêche non efficaces, ce qui équivaut à entre 20 et 25% des recettes du secteur. Ce phénomène explique en partie la surcapacité des entreprises et des producteurs subventionnés, qui pratiquent en conséquence la surpêche et restreignent l'accès des autres pêcheurs dépourvus de l'appui de leur Etat, comme par exemple les communautés de pêcheurs artisanaux.

Mais en fait les débats de l'OMC, loin de se concentrer sur les subventions octroyées par l'Union européenne ou les Etats-Unis, ont traité d'accès aux et de gestion des ressources naturelles en général. Lors de la conférence de Doha fut ainsi exprimée l'intention de "clarifier et améliorer les règles dans le domaine de la pêche". Loin qu'on aille vers une régulation rigoureuse des subventions affecterait l'UE et les Etats-Unis (dont les consortiums de pêche et les capitaux d'investissement sont précisément originaires), on semble donc se diriger vers une pression accrue pour favoriser l'investissement étranger et utiliser la privatisation comme instrument d'ouverture. L'action de l'OMC risque d'avoir pour résultat d'accentuer la tendance actuelle à modifier les codes de pêche et créer de nouveaux régimes d'accès aux ressources halieutiques favorables à l'industrie nationale, qui se prépare à vendre ou louer une partie de son quota aux flottes industrielles internationales (voir sections précédentes). De fait, ce seront plutôt les droits historiques des communautés de pêcheurs artisanaux ou les dispositions protectrices comme les Zones économiques exclusives qui seront vues comme autant de "subventions cachées".

Les raisons de refuser l'OMC et d'empêcher que la pêche rentre dans son domaine de compétence

* *OMC et commerce de la pêche.* La priorité de l'OMC est le commerce et l'échange, avant toute autre valeur. Les politiques de régulation, d'accès et de gestion des ressources halieutiques seront subordonnées au marché, ce qui défavorisera les politiques destinées à protéger les communautés de pêcheurs, l'environnement, les droits de l'homme, etc.

* *OMC et démocratie.* L'OMC réduit le rôle des gouvernements dans l'administration et l'accès aux ressources naturelles, opérant des pressions pour qu'ils libéralisent le commerce, privatisent ces ressources et changent leur législation sur la pêche.

* *OMC et règles mondiales.* La promotion active du commerce mondial se fait au détriment des efforts des communautés et des marchés locaux pour assurer leur propre développement. Dans les traités commerciaux multilatéraux, la pêche est traitée comme une monnaie d'échange, avec pour résultat d'obliger "légalement" les Etats à ouvrir l'accès à la Zone économique exclusive et autoriser les flottes de haute mer à opérer sur les zones de pêche traditionnelles.

* *OMC et principe de réciprocité.* Les traités internationaux de libre commerce invoquent la réciprocité comme norme de conduite. Cependant, dans la pratique, il est impossible qu'un pays avec une économie moins forte puisse avoir les mêmes garanties et les mêmes conditions qu'un pays riche pour placer ses produits sur les marchés internationaux. Dans le domaine de la pêche, l'UE peut accéder aux zones de pêche traditionnelles de pays du Sud, mais ceux-ci ne peuvent opérer dans les eaux de l'UE ni débarquer leurs produits dans les ports européens.

* *OMC, brevets et appellations d'origine.* On assiste à une préoccupation croissante quant à la certification des produits de la pêche, l'application de normes et de standards similaires pour tous les pays. Mais dans le cadre de l'OMC, ce sont ceux qui accèdent déjà aux marchés internationaux qui dictent les normes et qui peuvent les satisfaire, s'approprient les appellations ou déposent des brevets sur les ressources halieutiques.

* *OMC et tribunaux.* Le mécanisme d'arbitrage de l'OMC peut décider si une norme ou une loi nationale est "légale" par rapport à sa propre réglementation, de telle sorte qu'il n'existe aucune possibilité de protéger les ressources, fixer des normes de gestion ou accroître la participation des communautés, tout ceci ne signifiant dans le langage de l'OMC que protectionnisme.

* *L'OMC ne peut pas contrôler le patrimoine halieutique de l'humanité.* 75% de la Terre est couverte d'eau, où vivent quelques 28 000 espèces de poissons, dont 40% d'eau douce. L'archipel indo-malais recèle à lui seul plus de 2000 espèces. Dans les écosystèmes d'eau douce on peut trouver une diversité tout à fait comparable : le bassin de l'Amazone par exemple recèle plus de 1 300 espèces, tandis que des lacs profonds comme le lac Tanganika ou le lac Baikal contiennent chacun plus de 200 espèces. D'autres écosystèmes comme les mangroves sont importants par leur capacité à accorder refuge à la progéniture de nouvelles espèces. On estime que 60% des protéines animales consommées en Indonésie, 50% au Ghana, proviennent de la pêche. Environ 13

millions de personnes des plaines inondables du Bangladesh sont directement impliquées dans la pêche et, pour la grande majorité de la population, soit 114 millions de personnes, le poisson est l'aliment principal. Fréquemment, la pêche s'avère une activité vitale pour les couches les plus pauvres des communautés, y compris les personnes sans terre, pour qui elle se convertit en moyen de subsistance par défaut. La pêche est enfin extrêmement importante d'un point de vue commercial pour les pays en développement, qui sont les principaux exportateurs mondiaux. La probable intrusion de l'OMC dans la régulation de la pêche lui permettra d'étendre sa domination à un secteur qui était jusqu'à présent hors de son domaine de compétence. Si l'OMC parvient à contrôler la pêche, la biodiversité se trouvera intégralement soumise au processus de libéralisation du commerce, et le capital naturel se verra soumis aux régulations commerciales plutôt qu'aux besoins humains.

Chapitre 5

Pêche et souveraineté alimentaire, un défi transversal

La contribution de la pêche à la sécurité et à la souveraineté alimentaires

Selon les données de la FAO pour l'année 2002, la production mondiale de la pêche de capture et de l'aquaculture est la plus importante jamais enregistrée, et la fourniture de poisson pour l'alimentation continue à croître en importance pour la sécurité alimentaire mondiale, puisque qu'elle contribue déjà à hauteur de 15% de la fourniture totale de protéines animales. Toutefois, la population mondiale s'est accrue plus rapidement que la fourniture de poisson, ce qui se traduit par une réduction de la fourniture globale de poisson par tête de 14,6 kg en 1987 à 13,1 kg en 2000. Cette diminution s'est faite de manière inégale selon les régions. Dans quelques pays, la consommation de poisson a diminué, tandis que dans d'autres elle s'est maintenue de manière relativement stable ou a légèrement augmenté. Généralement, en raison de l'épuisement progressif des ressources, et même en prenant en compte l'apport croissant de l'aquaculture, il est à craindre que la production stagne ou régresse, alors que la demande est en pleine explosion. Les produits de la pêche seront-ils alors détournés vers les riches consommateurs du Nord, au détriment de la sécurité alimentaire des populations locales ?

Dans le cas de la pêche et en particulier de la pêche artisanale, la souveraineté alimentaire ne provient pas de la quantité de ressources qu'il est possible d'extraire, ni de la commercialisation qu'il est possible d'en faire pour s'assurer des retours en devises, mais, de manière basique, elle provient du droit des peuples à accéder aux ressources naturelles, revendication largement partagée par les mouvements paysans d'agriculture familiale. A l'heure actuelle, les ressources halieutiques ont atteint une valeur sociale et commerciale qu'elles n'avaient jamais eu auparavant, raison pour laquelle – de manière contradictoire – les Etats ont initié depuis les années 90 des processus accélérés de privatisation de leur richesse halieutique sous la pression de consortiums industriels. Ce phénomène affecte particulièrement les pays riverains du Tiers monde (voir chapitre précédent). La pression internationale pour octroyer aux marchés le contrôle de l'accès à l'alimentation, en transformant les ressources en marchandises négociables aux prix les plus élevés, a pour universellement reconnu l'augmentation de la faim dans le monde. Les pays industrialisés pêchent moins, mais consomment plus de poissons, tandis que les pays du Sud pêchent plus, mais consomment moins.

L'alliance avec les paysans : une étape pour inverser la tendance à la marginalisation de la pêche artisanale (Alain Le Sann, Pêche et Développement, France)

Le Forum mondial des pêcheurs et travailleurs de la pêche avait invité José Bové, dirigeant de la Confédération paysanne en France, à représenter Via Campesina, regroupement mondial d'organisations paysannes, à son Assemblée constituante de Loctudy (2000). José Bové et le président de Via Campesina, absents du fait de leur participation à la conférence internationale du mouvement en Inde, ont été représentés par Jean Cabaret, chargé des relations internationales à la Confédération paysanne. Celui-ci a rappelé, à propos de la création de Via Campesina, la complexité et les difficultés à surmonter pour fédérer des organisations très diverses du fait des réalités économiques et sociales, des contraintes climatiques et géographiques. Il a également rappelé la difficulté tout simplement de se connaître.

Le combat des paysans et des pêcheurs artisans se rejoint sur le fait qu'ils sont les uns et les autres confrontés aux problèmes de la préservation des ressources naturelles. Paysans et pêcheurs peuvent avoir des intérêts communs dans la lutte contre la pollution. Ensembles, ils sont aussi producteurs de ressources alimentaires confrontés aux contraintes de la mondialisation, de la puissance des groupes de l'industrie agro-alimentaire et de la grande distribution. Ils subissent les uns et les autres le démantèlement des politiques alimentaires nationales au bénéfice d'un développement débridé des échanges. En agriculture comme dans la pêche, les subventions bénéficient d'abord aux secteurs les plus puissants et les plus industrialisés. En fait, la défense et la promotion de l'agriculture paysanne rejoint le combat du Forum pour la défense de la pêche traditionnelle et artisanale. Paysans et pêcheurs conçoivent de plus en plus leur avenir en intégrant une fonction de gestion des espaces terrestres et maritimes.

Les organisations paysannes et de nombreuses organisations de pêcheurs se trouvent en première ligne dans le combat contre la mondialisation en liaison avec d'autres organisations et associations (syndicats, organisations de consommateurs ou de défense de l'environnement). Cependant, au delà de cette convergence sur le terrain international, les alliances entre paysans et pêcheurs sont peu développées sur le terrain national et local. On peut donc s'interroger sur les moyens de rapprocher plus concrètement et plus souvent leurs objectifs. On peut imaginer d'associer paysans et pêcheurs dans l'élaboration de politiques alimentaires nationales ou de promouvoir une réflexion commune sur l'agriculture, la pêche et la protection des espaces naturels et des espèces menacées, des luttes communes contre les pollutions et contre les industriels de la transformation et les grandes sociétés de distribution, un travail commun avec les organisations de consommateurs (sur les labels par exemple), un travail sur la reconnaissance de la place des femmes dans les communautés rurales et dans les communautés de pêcheurs... Enfin, le monde rural a souvent su intégrer le tourisme dans son développement local ; les communautés de pêcheurs peuvent-elles profiter de la leçon ?

Déclaration et accords de La Havane (rencontre internationale sur la pêche artisanale et la souveraineté alimentaire, 2001)

30 personnes représentants de communautés et d'organisations de pêcheurs venant d'Afrique, d'Europe et d'Amérique latine, ainsi que le Ministère cubain de la pêche, se sont réunis à la Havane du 31 août au 2 septembre 2001. Cette rencontre sur le thème "Pêche et souveraineté alimentaire" a constitué un espace d'échange et de réflexion entre pêcheurs artisans et un moment de préparation de leur participation au Forum Mondial sur la Souveraineté Alimentaire (FMSA) qui se tenait quelques jours plus tard. Une des grandes avancées du FMSA fut effectivement la participation active des représentants des organisations de pêcheurs et la place de la pêche dans les discussions. La pêche est souvent marginalisée ou complètement oubliée dans les discussions sur l'alimentation. A La Havane, pour la première fois, les organisations de paysans et les ONG impliquées sur les questions d'alimentation ont pris en compte et fait alliance avec les organisations de pêcheurs présentes. Penser l'alimentation, la nutrition, la gestion des ressources naturelles, la régulation des marchés en intégrant la problématique de la pêche est une nouvelle donne pour beaucoup d'acteurs...

Les pêcheurs artisans, gardiens du patrimoine maritime du monde, s'unissent pour affirmer la dignité de la lutte pour un monde responsable et solidaire et proposent une alliance avec les paysans, les peuples autochtones et la société civile afin de garantir la souveraineté alimentaire des peuples, de tous les peuples de la terre.

Ils déclarent et s'engagent à :

** Souveraineté alimentaire*

Exercer la souveraineté alimentaire au niveau local et régional par la protection des ressources halieutiques et promouvoir l'utilisation du poisson et des ressources maritimes exclusivement en vue de la consommation humaine.

** Accès aux ressources de pêche, établissement et protection de la zone de réserve*

Les communautés de pêcheurs artisans et leurs organisations ne renoncent pas à leurs droits à un libre accès aux ressources de pêche et exigent la mise en place et la protection des zones de réserve d'utilisation exclusive pour la pêche artisanale.

** Droits ancestraux ou historiques sur la zone côtière et les eaux intérieures*

Les organisations de pêcheurs artisans exigent la reconnaissance de leurs droits territoriaux dans la zone côtière et dans les eaux intérieures et refusent tout usage portant atteinte à la stabilité territoriale de celles-ci.

** Respect des engagements internationaux*

Les communautés de pêcheurs artisans et leurs organisations, dans chacun de leurs Etats, œuvrent pour la ratification et l'application immédiate des accords des Nations Unies de 1995 sur la pêche en haute mer, ainsi que pour l'application du chapitre 17 de l'Agenda 21 des Nations Unies, signé en 1992, sur la protection des mers et des océans et les droits des communautés côtières et de la pêche artisanale (14). Elles refuseront tout accord et/ou traité

sur la pêche autorisant la cession de droits de pêche à des Etats tiers et l'usage des pavillons de complaisance de pêche dans la Zone Economique Exclusive.

** Participation des femmes dans la pêche artisanale*

Les organisations de pêcheurs artisans reconnaissent et favorisent l'égalité des femmes dans toutes les activités de la pêche artisanale, ainsi que le rôle fondamental qu'elles jouent dans la transformation, la commercialisation des produits et la préservation des communautés de pêcheurs.

** Opposition à la privatisation des ressources de pêche*

Les organisations de pêcheurs artisans rejettent toute forme de privatisation des ressources de pêche. Celles-ci doivent non seulement être considérées comme patrimoine des nations, mais également comme patrimoine de l'humanité. Les communautés proposent un modèle de gestion de pêche environnementalement et socialement durable, contrôlé par l'Etat, et qui s'appuie sur une participation directe des organisations de pêcheurs. Elles refusent l'octroi de brevets commerciaux privés sur les ressources de la pêche.

** Aquaculture durable*

L'aquaculture et la pisciculture durables sont possibles en contribution à la sécurité et à la souveraineté alimentaires. Les communautés de pêcheurs développeront un modèle alternatif à l'aquaculture intensive de caractère industriel, intégré au système traditionnel de production. Par ailleurs, elles refusent l'introduction et la production d'organismes génétiquement modifiés.

** Alliance avec les autres secteurs de la société civile*

Les organisations de pêcheurs feront alliance avec d'autres secteurs de la société civile, tels que les paysans, les communautés indigènes et les peuples autochtones, les consommateurs, les associations de préservation de l'environnement, les scientifiques et les syndicats, afin garantir la souveraineté alimentaire grâce à une utilisation durable des richesses du patrimoine commun de la mer et de la terre.

** Recherche scientifique et pêche artisanale*

La recherche scientifique dans le secteur de la pêche est généralement liée au pouvoir politique et économique exercé par les entreprises industrielles et les gouvernements. Il est nécessaire d'élaborer de nouvelles formes de rapports entre la science, les scientifiques et les communautés de pêcheurs, en mettant l'accent sur les sciences sociales, afin que le savoir-faire des pêcheurs soit valorisé et que soit reconnue leur expression culturelle propre. Dans cette perspective, il sera possible de mettre en place de nouvelles politiques publiques, reflet de la vision que les communautés ont du développement.

** Professionnalisation*

Pour permettre leur reconnaissance, la professionnalisation des pêcheurs artisans requiert la mise en œuvre conjointe de politiques d'éducation et de formation afin de valoriser le savoir-faire et l'identité culturelle, économique et sociale des pêcheurs artisans.

** Campagne de diffusion et de dénonciation*

Les organisations de pêcheurs artisans lanceront des campagnes nationales et internationales de dénonciation des politiques publiques nationales et internationales qui portent atteinte aux communautés de pêcheurs ; elles

feront de même lorsque l'activité industrielle de la pêche et de l'aquaculture mettra en danger la sécurité et la souveraineté alimentaires. Elles feront la promotion des produits de la pêche artisanale en tant qu'aliments de première qualité, favoriseront la protection de l'environnement et œuvreront à obtenir des prix justes dans un marché local et régional transparent.

** Commerce et marchés*

Les communautés de pêcheurs artisans dénoncent et rejettent les mécanismes de subvention qui visent à créer une surcapacité de pêche et portent ainsi atteinte aux intérêts des pêcheurs artisans et perturbent les marchés locaux, régionaux et internationaux. Elles exigent un changement immédiat des politiques de subvention afin que les fonds publics soient consacrés à l'amélioration des conditions de vie et de travail des pêcheurs. Elles refusent l'action de l'OMC, de la Banque mondiale, du Fond monétaire international et d'autres organismes, le commerce international non réglementé, ainsi que les ajustements structurels des économies nationales qui ne répondent qu'aux intérêts des grandes entreprises internationales et à la libre circulation des capitaux et font obstacle à la souveraineté des peuples et à leur droit à l'alimentation.

** Pêche artisanale et agriculture*

Les pêcheurs artisans, les petits agriculteurs, les communautés indigènes et les peuple autochtones sont des producteurs d'aliments et ont une culture propre. Face à la perte de leurs droits, au développement de la globalisation néo-libérale, à l'insécurité alimentaire et à la dégradation de l'environnement, les organisations de pêcheurs artisans chercheront à élaborer des stratégies et à mener des actions communes avec eux au niveau local, national, régional et international pour le total respect de leurs droits.

Annexe 1 :

Contacts et sites Internet

ADEPA
BP 56
Abidjan 17
COTE D'IVOIRE
Tel : 225 20 22 75 88
Fax : 225 20 22 75 92
E-mail : k.demba@africaonline.co.ci

Collectif Pêche et Développement

1, avenue de la Marne
56100 Lorient
FRANCE
Tel : +33 (0)2-97-84-05-87
Fax : +33 (0)2-97-64-24-57
E-mail : pechedev@free.fr
<http://pechedev.free.fr>

CONAPACH

Confédération Nationale des pêcheurs artisanaux du Chili
Monte Alegre 398 Valparaiso
Chili
Tél : 56 32 23 26 02
Fax : 56 32 23 26 02
E-mail : pescart@unete.cl

CREDETIP

Centre de Recherches pour le Développement des Technologies Intermédiaires
BP 3916
Dakar
SENEGAL
Tél : 221 8 21 94 62
Fax : 221 8 21 94 63
E-mail : credetip@sentoo.sn

ICSF (CIAPA)

27, college road
Chennai 600 006
Inde
Tél : 91 44 827 53 03
Fax : 91 44 825 44 57
<http://www.icsf.net>

FPH

38, rue Saint Sabin
75011 Paris
FRANCE
Tél : 01 43 14 75 75
Fax : 01 43 14 75 99
E-mail : pvuarin@fph.fr
<http://www.fph.ch>

RITIMO

21, ter rue Voltaire
75011 Paris
France
Tel : 33 1 43 71 22 22
Fax : 33 1 44 64 74 55
E-mail : ritimo.voltaire@globenet.org

Autres ressources

APM - Agricultures paysannes, alimentation et mondialisation
<http://www.apm-monde.com>

Groupe Mer du CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement)
<http://www.ccfid.asso.fr>

Forum mondial des pêcheurs et travailleurs de la pêche
<http://www.ccpfh-ccpp.org/forum/forum.html>

Forum mondial des peuples pêcheurs
<http://www.wffp.org>

Site de la FAO sur la pêche
<http://www.fao.org/fi/>

Economie et humanisme
<http://www.economie-humanisme.org/>

CAPE, Coalition pour des Accords de Pêche Equitables
<http://www.autreterre.be/dossiers/peche/bataille.htm>

Annexe 2 : Glossaire

Alevin : jeune poisson n'ayant pas encore acquis les formes adultes. On dit aussi juvénile.

Aquaculture : élevage d'espèces marines visant à en réguler la production, la consommation et la commercialisation. Il existe des systèmes d'aquaculture traditionnelle, où l'intervention humaine est très réduite, et des systèmes d'aquaculture intensive (crevette, saumon) avec un degré élevé d'intervention humaine et des apports extérieurs (alimentation, engrais).

Benthique : fait référence à des espèces de poissons ou d'autres animaux attachées aux fonds marins ou vivant sur les sédiments des fonds marins, et très dépendantes de ceux-ci (soles, langoustes...).

Capture (pêche de) : ensemble des activités de pêche visant à récolter le poisson dans son milieu naturel, par opposition à l'aquaculture.

Casier (pêche au) : cf. Piège

Chalut (démersal, pélagique) : filet de pêche en forme de poche ou d'entonnoir, traîné sur le fond de la mer (chalut démersal) ou entre deux eaux (chalut pélagique).

Chalutier (-usine, -congélateur) : bateau de pêche qui traîne le chalut, éventuellement équipé à bord pour le traitement et la conservation du poisson (chalutiers industriels pêchant en haute mer).

Codex alimentarius : ensemble de normes alimentaires (notamment en termes de santé) élaborées par la FAO et l'OMS (Organisation mondiale de la santé), et également utilisées par l'OMC dans ses négociations.

Cyanure (pêche au) : technique de pêche consistant à paralyser le poisson à l'aide de cyanure pour la capturer, très dommageable pour les milieux naturels, utilisée en particulier dans le Pacifique pour les poissons d'aquarium multicolores.

Démersal : qualifie les espèces vivant au fond des mers sans en être totalement dépendantes (par opposition à benthique) : merlu, morue...

Diadrome : qualifie les espèces migrant entre océans et rivières, et vice-versa, pour leur reproduction.

Eau saumâtre : milieu où se mêlent eau douce et eau salée.

Effort de pêche : mesure de l'intensité de la pêche. La façon de définir l'effort dépend du type de pêcherie (engin), et souvent du type d'information disponible. Pour la pêche palangrière, l'unité d'effort est normalement exprimée en nombre d'hameçons ou en hameçons/heure. Pour la pêche à la

senne, l'effort est souvent exprimé en jours/bateau (temps de pêche + temps de recherche).

Engin : fait référence à l'équipement de pêche de quelque nature qu'il soit (filet, piège, ligne, hameçon, etc.). Peut être "stationnaire" ou "de plage" lorsqu'il est utilisé à terre ou depuis un point fixe, ou "migrant" lorsqu'il est utilisé depuis un bateau.

Epervier : filet de pêche de forme conique, garni de plomb, qu'on lance à la main.

Estran : portion du littoral comprise entre les plus hautes et les plus basses mers.

Filets maillants (à mailles serrées) : grand filet vertical pour la pêche en mer, fixé au fond ou dérivant, dont les mailles sont calibrées en fonction de la grosseur des poissons à capturer.

Filets dormants : Technique de pêche consistant à déposer des filets immobiles pendant un certain temps, puis les ramener vers la côte (par opposition aux filets encerclants manœuvrés par des canots moteur).

Frayère : zone de sable, graviers propres ou végétation immergée où pondent les poissons.

Groupes d'étente : groupes de pêcheurs travaillant collectivement au filet.

Haliutique : qui concerne la pêche

Hauturier : relatif à la haute mer

Houle : mouvement ondulatoire qui agite la mer sans faire déferler les vagues.

Juvéniles : jeunes d'un animal (cf. Alevin)

Palangre : ligne pour la pêche en mer constituée d'une corde le long de laquelle sont attachées des lignes plus petites munies de hameçons. La corde peut atteindre 150 km de long et être munie de plusieurs milliers de hameçons (par exemple pour le thon).

Palangrier : bateau de pêche utilisant des palangres.

Pavillon de complaisance : ce terme est appliqué lorsqu'un bateau est immatriculé dans un Etat différent de celui des armateurs, pour quelque raison de convenance.

Pêche artisanale, à petite échelle, traditionnelle : Selon l'ICSF, "fait référence à un type spécifique de bateaux et d'engins de pêche – ou les deux combinés – et à l'extrémité inférieure de la hiérarchie de puissance de pêche dans une pêche particulière d'un pays ou d'une province" (voir Première partie, section "La pêche à petite échelle demeure essentielle")

Pêcherie : secteur géographique, qui se caractérise par la présence de une ou plusieurs espèces d'intérêt commercial et sur lequel est observé une activité de pêche.

Pélagique (chalut, poisson) : qualifie les espèces qui passent la majeure partie de leur existence à nager dans la colonne d'eau avec peu de contact ou peu de dépendance avec les fonds marins (sardines, anchois, harengs...). Les petits pélagiques vivent en bancs (sardines, maquereaux...).

Piège (pêche au) : technique de pêche consistant à piéger le poisson dans une cage, un casier, un panier, etc., avec ou sans appât, souvent conçus pour une espèce particulière (pièges à crabes, à homards, araignées, langoustes, etc.).

Politique commune de la pêche : Politique de l'Union européenne dans le domaine des pêches, équivalent de la Politique agricole commune (PAC). On parle aussi d'Europe bleue à propos de toute la réglementation et les institutions de l'Union européenne en matière de pêche

Prises accessoires : animaux capturés alors qu'ils ne sont pas la proie recherchée par le pêcheur (par exemple, dauphins capturés lors de la pêche au thon).

Première vente : prix et modalités selon lesquelles le poisson est vendu immédiatement après débarquement.

Puissance de pêche (ou efficacité) : s'applique à un bateau ou un engin de pêche, et mesure ses captures potentielles par unité de temps et pour une densité donnée d'animaux aquatiques.

Quotas Individuels par bateaux : quotas de pêche délivrés au niveau du bateau, pas forcément transférables.

Quotas individuels transférables (QIT) : quotas de pêche délivrés à un niveau individuel (au niveau des bateaux, au niveau de l'armateur...) représentant un "droit de tirage" sur les ressources et pouvant être vendus, loués, etc. (voir Seconde partie, chapitre 2)

Redevances sur licence : redevance acquittée contre droit à une licence ou un permis de pêche.

Senne (de plage, coulissante) : filet triangulaire très allongé qu'on tire en incurvant sa trajectoire pour encercler le poisson. Peut être utilisé depuis la côte (senne de plage) ou depuis un ou plusieurs bateaux de pêche. Les sennes coulissantes sont munies d'un mécanisme permettant de refermer et serrer la senne pour empêcher les poissons de s'échapper.

Stock (- chevauchant) : Population (ou partie de population) localisée dans une zone géographique déterminée, n'entretenant aucun échange avec les stocks voisins de la même espèce. Cette notion de stock n'est pas un concept biologique mais une unité théorique de gestion. On parle de "stock chevauchant" pour un stock de poisson se trouvant pour partie dans une ZEE, et pour une autre partie dans la zone internationale.

Surcapacité : utilisé lorsque la capacité de pêche excède ce qui est nécessaire pour capturer les quantités de poisson autorisées (par les quotas), ou plus généralement excède le niveau de captures requis pour assurer un renouvellement et une soutenabilité à long terme des stocks de poisson.

Surcapitalisation : utilisé lorsque la capacité de pêche dépasse ce qui serait nécessaire pour capturer une quantité désirée de poisson, et que cette même quantité pourrait être capturée à moindre coût.

Surpêche : pêche trop intensive par rapport à la fertilité de la ressource.

Taux de prise : mesure d'efficacité de la pêche, qui renvoie soit à la quantité de captures par temps de pêche, soit à la quantité de capture par effort de pêche.

Zones Économiques Exclusives (ZEE) : Zones économiques exclusives. Espace maritime de 200 milles marins dans lequel le pays côtier dispose du droit souverain d'explorer, d'exploiter et de gérer les ressources marines.

Zones de réserve : zones côtières où les pêcheurs artisanaux se voient accordés un accès préférentiel ou exclusif (voir Seconde partie, chapitre 2).

Ce glossaire s'appuie en particulier sur le glossaire des pêches élaboré par la FAO (<http://www.fao.org/fi> et <http://www.fishbase.net>) et sur le glossaire du livre *Du Nord au Sud, Pêcher pour vivre*, sous la direction d'Alain Le Sann, diffusion CRISLA, 1 avenue de la Marne, 56100 Lorient. E-mail : crisla@globenet.org

Annexe 3 : Sigles et acronymes

ACP : Afrique Caraïbes Pacifique, groupe de pays ayant passé un accord de commerce avec l'Union européenne

ADEPA : Association ouest africaine pour le développement de la pêche artisanale

ARMPC : Analyse des risques et de maîtrise des points critiques (voir Première partie)

CCPFH : Conseil canadien des pêcheurs professionnels

CDC : Centres de Contrôle et de Prévention des maladies (Etats-Unis)

CIAPA : Collectif international d'appui aux pêcheurs artisans

CONAPACH : Confédération nationale des pêcheurs artisanaux du Chili

CREDETIP : Centre de recherches pour le développement des technologies intermédiaires (Sénégal)

ECU : *European Currency Unit*, ancien nom de la monnaie européenne

FAO : Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation

FIFEL : Fédération interrégionale des femmes du littoral (France)

FIUPAP : Fédération pour l'intégration et l'unification des pêcheurs artisanaux du Pérou

FMPTP : Forum mondial des pêcheurs et travailleurs de la pêche

FMSA : Forum mondial sur la souveraineté alimentaire

FPH : Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme

GRT : tonnage brut total (mesure de volume et de capacité des bateaux)

ICLARM : Centre international pour la gestion des ressources aquatiques vivantes (Philippines)

ICSF : *International collective in support of fishworkers*, cf. CIAPA

MSC : *Marine stewardship council* (voir Première partie)

NFF : Forum national des travailleurs de la pêche (Inde)

OCDE : Organisation de coopération et de développement économique

OMC : Organisation mondiale du commerce

ONG : organisation non gouvernementale

P&C : Principes et critères (du *Marine stewardship council*, voir Première partie)

PCP : Politique commune des pêches (politique de l'Union européenne, voir glossaire)

PNUD : Programme des Nations unies pour le développement

QIB : Quotas individuels par bateau

QIT : Quotas individuels transférables (voir Seconde partie, chapitre 2)

RGI : *Resource Group International* (consortium du secteur de la pêche)

RITIMO : Réseau information Tiers monde

UE : Union européenne

UNCLOS : Convention des Nations unies sur le droit de la mer (1982)

UNESCO : Organisation des Nations unies pour la science, la culture et l'éducation

ZEE : Zone économique exclusive (voir glossaire)

Notes

- (1) Données de la FAO, "Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture" (SOFIA), 2000. <http://www.fao.org/fi>.
- (2) Document disponible sur le site Internet de la FAO : <http://www.fao.org/fi/agreem/consensu/conf.asp>
- (3) Document disponible sur le site Internet de la FAO : <http://www.fao.org/fi/agreem/codecond/codeconf.asp>
- (4) Document disponible sur le site Internet de l'ONU : <http://www.un.org/french/ga/document/f52028.htm>
- (5) Document disponible sur le site de la FAO : <http://www.fao.org/DOCREP/006/AC442F/AC442F00.HTM>
- (6) *Assessment of the World's Fishing Fleet 1991-1997*, rapport rédigé par Chris Newton et John Fitzpatrick, 1998. Disponible sur le site Internet de Greenpeace : <http://archive.greenpeace.org/oceans/globaloverfishing/assessmentfishingfleet.html>
- (7) Cf. le rapport de la FAO sur l'état de la pêche : "Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture" (SOFIA). <http://www.fao.org/fi>
- (8) Cf. <http://gesamp.imo.org/>
- (9) Cf. <http://www.unclos.com>
- (10) *Fish Stakes*, ICSF, 1998. Cf. <http://www.samudra.net>
- (11) Voir la *Lettre d'information du Comité Consultatif* Volume , Publication 1, Mai 1999, publiée par le MSC.
- (12) James C. Cato, *Seafood Safety - Economics of Hazard Analysis and Critical Control Point (HACCP) programmes*, FAO Fisheries Technical Paper n°381, Rome, 1998. Disponible sur le site Internet de la FAO : <http://www.fao.org/DOCREP/003/X0465E/X0465E00.HTM>
- (13) Base de données gérée par la FAO : <http://www.fishbase.org>
- (14) On peut relire le texte de l'Agenda 21 sur le site Internet de l'ONU : www.un.org/esa/sustdev/agenda21.htm

Le réseau APM mondial

Le réseau APM (Agricultures Paysannes, Alimentation et Mondialisation) tire son origine d'une part de contacts et d'initiatives communes développés dès le début des années 80 par des individus de plusieurs pays travaillant sur les questions agricoles et qui s'intéressaient aux enjeux internationaux, grâce auxquelles différentes ONG et organisations paysannes ont été amenées à établir des liens et à travailler ensemble, et d'autre part des partenariats noués dans de nombreux pays par la Fondation pour le Progrès de l'Homme (FPH) entre 1984 et 1988 grâce aux projets qu'elle y soutenait.

Avec la création en 1988 de son programme "Agricultures Paysannes et Modernisation", devenu en 1995 "Agricultures Paysannes, Sociétés et Mondialisation", la FPH a ensuite commencé à appuyer la création de réseaux continentaux associant responsables paysans, animateurs d'Organisation non gouvernementales (ONG), chercheurs et quelquefois responsables politiques : le Réseau Interaméricain Agricultures et Démocratie (RIAD), le Réseau Agricultures Paysannes et Modernisation Afrique, le Forum des agricultures dans les Pays d'Europe Centrale et Orientale, le réseau rural Balkans ou le programme sino-européen sur l'agriculture... Ces réseaux ont également été soutenus par toutes sortes de partenaires (ONG, Organisations paysannes, équipes de recherche...), qui ont trouvé un intérêt stratégique à l'existence de tels espaces d'échanges et de travail thématiques à un niveau international.

Un réseau dans quatre continents mobilisé sur des thèmes stratégiques

Dans la réflexion et dans l'action, sur des questions locales et internationales, un réseau mondial de confiance, d'échanges, de montage de projets et d'élaboration de propositions a donc pu se renforcer progressivement à partir de 1993. Ses activités se concentrent sur de grands thèmes identifiés par les partenaires impliqués et se caractérise par plusieurs niveaux d'intervention :

- **la collecte et la valorisation d'expériences locales, nationales ou internationales**, et des ateliers d'échanges entre les porteurs de ces expériences au niveau national ou international.
- **la formulation d'analyses s'appuyant sur ces expériences et sur d'autres contributions de chercheurs ou de militants**, participant à la constitution d'une véritable intelligence collective au niveau international. Ceci a été utile pour dénouer et comprendre la situation de filières de production en Afrique (coton, riz ou cacao).
- **l'élaboration de stratégies collectives** pour mieux aborder, dans le cadre de la mondialisation, certaines échéances nationales ou internationales. Cela a été le cas dans de nombreux pays concernant tout aussi bien les réformes foncières, les questions des organisations paysannes (Tanzanie, Tchad, Bénin, Mercosur...), d'intégration régionale (Alena, Mercosur, Union Européenne), mais aussi la questions des OGM et de la préservation de la biodiversité. Au niveau mondial, des échéances comme le sommet de l'alimentation à Rome en 1996, ou celui de l'OMC à Seattle en 1999, celui sur la souveraineté alimentaire à La Havane en 2001 ou encore le Forum Social Mondial de Porto Alegre en

2001 et 2002, ont été préparées collectivement par le réseau, avec un impact certain.

- **le lancement de débats au niveau national ou international:** sur les OGM (Uruguay, Mexique, Chine, Albanie..), sur le droit des peuples à se nourrir (en Amérique latine, en Afrique, lors du Forum mondial de l'alimentation en 1996), sur le rôle des agricultures familiales (au Vietnam, en Chine, dans les anciens pays socialistes, en Amérique latine), sur la refondation des Etats (Equateur et pays andins) ou la nécessité d'une autre gouvernance mondiale (débat sur l'OMC en particulier), sur la nécessaire régulation des marchés, sur les processus d'intégration (Mercosur, Alena, Union Européenne), sur le développement durable (Europe en particulier).

- **la participation à la formation de leaders sociaux** ou de responsables politiques pour qu'ils puissent faire face à des situations nationales et internationales nouvelles, liées aux effets de la globalisation. Des leaders d'organisations paysannes ou indigènes ou d'ONG ont ainsi pu jouer un rôle important dans les débats publics et les négociations sociales ou dans la conduite des mouvements sociaux, aussi bien au niveau local qu'au niveau global.

- **la formulation de propositions locales, nationales ou internationales,** à l'occasion de sommets officiels (convention sur la sécurité alimentaire, propositions citoyennes pour l'OMC) ou en lien avec différentes initiatives de la société civile internationale (Forum Social Mondial, Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire). Le réseau APM Mondial a élaboré et validé une dizaine de cahiers de propositions, au niveau mondial sur différents sujets: sols, réformes agraires, droit des peuples à se nourrir et à assurer leur souveraineté alimentaire, nutrition et politiques alimentaires, agriculture durable, OGM, brevetabilité du vivant, pêche, OMC et agriculture, formation des leaders sociaux.

- **la création de nouveaux acteurs collectifs locaux ou internationaux,** que ce soient de nouvelles organisations paysannes nationales ou régionales, des ONG, une Université Paysanne Africaine pour les leaders paysans de toute le continent (UPAFA), d'un centre de formation des leaders sociaux dans le Mercosur (CEFODIR)...

- **le montage de nouveaux projets** ayant une dimension souvent internationale et qui tendent à renforcer les acteurs de la société civile dans leur capacité à changer les sociétés : observatoire de l'OMC, programme de recherche-action-formation entre l'Afrique, l'Amérique latine et l'Asie centré sur les organisation paysannes, instrument de veille francophone sur les OGM (Inf'OGM), un journal mondial "Terre Citoyenne" édité en plusieurs langues.

Un fonctionnement souple

Ce réseau mondial s'appuie sur des réseaux continentaux comme en Afrique ou dans les Amériques, mais aussi sur des ONG, organisations paysannes, de pêcheurs, équipes ou centres de recherche qui participent directement aux activités communes du réseau au niveau international. Par ailleurs, c'est avant tout autour de projets, de programmes de travail communs associant une partie des partenaires que la dynamique collective se crée.

Les partenaires de ce réseau mondial n'ont pas voulu jusqu'à maintenant se doter d'une forme de coordination mondiale. Une partie de l'animation est assumée néanmoins par l'équipe du programme APM de la Fondation Charles Léopold Mayer, mais également par les réseaux continentaux et les ONG les plus impliquées au niveau international. Les réunions de coordination, continentales ou mondiales, servent de lieux de mutualisation de l'information et des calendriers, de lancement d'initiatives communes dans les différents domaines d'intervention du réseau.

Pour en savoir plus :

<http://www.apm-monde.com>

Contacts en Europe :

FPH (France) : Pierre Vuarin <pvuarin@fph.fr>

CERAI (Espagne) : Pascual Moreno <cerai@nexo.net>

Farmers' World Network (Grande-Bretagne) : Adrian Friggens
<fwn@fwn.org.uk>

Réseau Interbalkanique, CER (Albanie) : Adrian Civici <adrian@albmail.com>

Contact aux Etats-Unis :

Institut d'agriculture et d'échanges commerciaux (IATP) : Mark Ritchie
<mritchie@iatp.org>

Contacts en Amérique latine :

IBASE (Brésil) : Francisco Menezes <chico@ibase.br>

Réseau Interaméricain Agricultures et Démocratie RIAD (Amériques) : Juan Pablo Munioz <tnuova@uio.satnet.net>

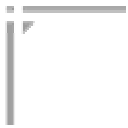
Contacts en Asie :

Réseau agricultures paysannes et alimentation (Chine) : Chen Yue Guang
<omni@public.bta.net.cn>

Réseau Agricultures Paysannes (Vietnam) : Dao The Tuan <dtuan@fpt.vn>

Contact en Afrique :

Réseau APM Afrique : Jeanot Minla M'fou <apm@camnet.cm>



L'Alliance pour un monde responsable pluriel et solidaire

Agir collectivement pour contribuer à des transformations répondant aux défis du XXI^{ème} siècle.

Depuis la fin des années 1980, de nombreuses initiatives dans différentes régions du monde, issues des milieux les plus variés, contribuent à la mise en mouvement de divers acteurs sociaux afin d'organiser un vaste processus mondial, susceptible de participer à la recherche de valeurs, de propositions et de règles pour surmonter les nouveaux défis auxquels fait face l'humanité.

Au début des années 90, de nombreuses rencontres continentales, thématiques et collégiales sont organisées. Ce processus aboutit en 1993 à la rédaction de la *Plate-forme pour un monde responsable et solidaire*.

Des groupes régionaux se mettent en place, des réseaux professionnels et thématiques internationaux sur les grandes questions de notre temps se développent, l'Alliance est lancée. Elle reçoit, entre autres, l'appui financier et technique de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme (FPH).

Il s'agit d'inventer de nouvelles formes d'action collective, allant de l'échelle locale jusqu'au niveau mondial, afin de peser ensemble sur l'avenir d'un monde de plus en plus complexe et interdépendant.

Le défi de l'Alliance est de favoriser l'unité dans la diversité, en proclamant la capacité de nos sociétés à comprendre et valoriser la complexité des situations, l'interdépendance des problèmes, la diversité et la légitimité des points de vue géoculturels, sociaux et professionnels.

L'Alliance, espace d'échanges, de réflexions et de propositions, se structure autour de 3 axes principaux d'organisation :

Les groupes locaux visent à réunir des personnes d'une commune, d'une région, d'un pays, d'un continent, à partir des réalités et des enjeux de leur société. C'est la **voie géo-culturelle**. Elle reflète la diversité des lieux et des cultures.

Les groupes d'acteurs socio-professionnels veulent susciter le dialogue et la mobilisation dans une profession, un milieu donné (jeunes, paysans, scientifiques, élus locaux ...). C'est la **voie collégiale**. Elle reflète la diversité des milieux sociaux et professionnels, leurs préoccupations et responsabilités face à la société et aux défis du monde actuel.

Les chantiers thématiques cherchent à former des groupes de réflexion sur les grandes questions qui concernent notre avenir commun (gestion durable de l'eau, intégration régionale et mondialisation, marchés financiers, art et société...). C'est la **voie thématique**. Elle reflète la diversité des défis auxquels l'Humanité est confrontée pour le XXI^{ème} siècle. Les chantiers thématiques

sont regroupés en quatre pôles : Valeurs et Culture, Economie et Société, Gouvernance et Citoyenneté, Humanité et Biosphère.

Cherchant à tirer parti de la richesse et des expériences accumulées par ces groupes de réflexion tout en s'articulant à des dynamiques citoyennes convergentes, l'Alliance s'est donnée comme objectif d'aboutir à des propositions concrètes, collectivement élaborées. C'est ainsi qu'ont été organisées :

- **des rencontres internationales**, au sein de chaque chantier thématique et de chaque collègue,
- **des Assemblées continentales simultanées** (Afrique, Amériques, Asie, Europe) et une rencontre régionale dans le monde arabe (au Liban) en juin 2001.
- une **Assemblée mondiale de Citoyens** qui s'est tenue en décembre 2001 à Lille- France, réunissant plus de 400 participants du monde entier.

L'ensemble de ces rencontres ont permis l'élaboration d'une soixantaine de *cahiers de propositions pour le XXIème siècle* et d'une *Charte des responsabilités humaines*, édités en plusieurs langues et dans différents pays.

Depuis le début de l'année 2002, l'Alliance s'engage dans un processus de diffusion et de valorisation de ces résultats. Les réseaux s'élargissent, se diversifient et leurs thèmes de travail deviennent de plus en plus transversaux. Par ailleurs, ils renforcent des liens avec les autres démarches visant à une autre mondialisation.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter **le site de l'Alliance** www.alliance21.org qui présente en trois langues (français, anglais et espagnol) l'histoire de l'Alliance, les défis auxquels elle répond, les chantiers et les forums de discussion qu'elle accueille.

Courriel : info@alliance21.org

Les cahiers de propositions sur internet

Tous les cahiers de propositions, qu'ils soient sous forme provisoire ou définitives, et dans toutes leurs traductions, sont disponibles sur le site internet de l'Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire, à l'adresse :

<http://www.alliance21.org/fr/proposals>

Thèmes disponibles :

Valeurs, éducation, cultures, art et science

Education et enseignants - L'éducation à une citoyenneté active et responsable - L'Alliance et les médias - L'Art et l'Identité Culturelle dans la construction d'un monde solidaire - Femmes - Actions et propositions de jeunes pour un changement social - Une diversité culturelle interculturelle à l'ère de la globalisation - Propositions du collège interreligieux - Guerres, génocides, ...face aux situations extrêmes, restaurer l'humanité dans l'humain - Penser la réforme de l'Université - Maîtrise sociale du système de production scientifique - Société de l'information, société de la connaissance : la nécessaire maîtrise sociale d'une mutation - Temps et développement soutenable

Economie et société

Les transformations du monde du travail - Le mouvement syndical à l'aube du 21ème siècle - Exclusion et précarité - Entreprises et solidarité - L'exercice des responsabilités de l'entreprise - L'entreprise responsable - Production, technologie et investissement - Consommation éthique - Politique fiscale, impôt, répartition du revenu national et sécurité sociale - Finance solidaire - Sortir du dédale de la financiarisation : pour une finance au service du Bien Commun - La monnaie sociale : levier du nouveau paradigme économique - Dette et ajustement - Commerce équitable - De l'échec de l'OMC à Seattle ... aux conditions d'une gouvernance globale - Souveraineté alimentaire et négociations commerciales internationales - Le développement intégralement durable, une alternative à la globalisation néo-libérale - Politiques économiques, idéologie et dimension géo-culturelle - Femmes et économie - Economie solidaire - La santé et ses enjeux au 21ème siècle - Les défis de la pêche artisanale au 21ème siècle - L'agriculture et le développement durable - Le droit des peuples à se nourrir et à réaliser leur souveraineté alimentaire - Sécurité Alimentaire

Gouvernance et citoyenneté

Les principes de la gouvernance au 21ème siècle - Le territoire, lieu des relations : vers une communauté de liens et de partage - Penser la ville de demain : la parole des habitants - Violences urbaines - Les paysans face aux défis du 21ème siècle - Les leaders sociaux au 21ème siècle : défis et propositions - Autorités locales ou animation locale - Etat et développement - Alimentation, nutrition et politiques publiques - De la conversion des industries d'armement à la recherche de la sécurité - Les militaires et la construction de la paix - Refonder la gouvernance mondiale pour répondre aux défis du 21ème siècle

Relations entre l'humanité et la biosphère

Education à l'environnement : 6 propositions pour agir en citoyens -
Propositions relatives à la question de l'eau - Sauver nos Sols pour
Sauvegarder nos Sociétés - Forêts du Monde - Efficacité énergétique - Ecologie
industrielle : programme pour l'évolution à long terme du système industriel -
Société civile et OGM : quelles stratégies internationales ? - Refuser la
privatisation du vivant et proposer des alternatives

Les éditeurs partenaires

Edition en espagnol au Pérou : Centro Bartolomé de las Casas (Cusco)

Renaud BUREAU du COLOMBIER et Camilo TORRES
E-mail: ccamp@apu.cbc.org.pe

Centro Bartolomé de las Casas
Pampa de la Alianza 465
Cusco - Pérou

Tel +51 84 236494
+51 84 232544
Fax +51 84 238255

Edition en portugais au Brésil : Instituto Pólis (São Paulo)

Hamilton FARIA
E-mail: hfaria@polis.org.br
<http://www.polis.org.br>

Instituto Pólis
Rua Araújo, 124 - Centro
São Paulo - Sp - Brésil
CEP 01220-020

Tel: + 55 11 3258-6121
Fax: +55 11 3258-3260

Edition en arabe au Liban : Centre Culturel du Liban Sud (Beyrouth)

Ziad MAJED
E-mail: zmajed@hotmail.com

Tel: + 961 1 815 519
Fax: + 961 1 703 630

**Edition en anglais en Inde :
Pipal Tree (Bangalore)**

E-mail: pipaltree@vsnl.com
<http://www.allasiapac.org>

Pipal Tree
139/7 Domlur Layout,
Bangalore 560071 - India

Tel : +91 80 556 44 36
Fax : +91 80 555 10 86

**Edition en chinois :
Yanjing group (Beijing)**

GE Oliver (Haibin)
E-mail: ollie@mail.263.net.cn

Room 521, Goldenland Bldg.
#32 Liangmahe Road, Chaoyang District
Beijing, P.R. China
Postal Code 100016

Fax: +86 10 64643417